

Etes-vous
raciste ?



l'éducation

N° 185 - 11 octobre 1973 - 2 F

UNE GRANDE ÉCOLE D'ÉLECTRONIQUE ET D'INFORMATIQUE

offre toutes ces garanties d'avenir
depuis plus de cinquante ans



● DÉBOUCHÉS

A assuré depuis sa fondation la formation d'opérateurs et de techniciens que l'on retrouve en nombre important et souvent à des postes de direction dans l'Industrie et dans des organismes officiels tels que les ministères de l'Air, du Travail, de la Marine, de l'Intérieur, le Commissariat à l'Energie Atomique ou dans les entreprises nationalisées. Ces anciens élèves sont spécialistes de la construction, de la mise au point, du dépannage, des recherches de laboratoires de la Radio, du Radar, de la Télévision, de l'Energie Nucléaire, et de l'Astronautique.

● FORMATIONS ET DIPLOMES

Enseignement Général de la 6^e à la 1^{re} (Maths et Sciences), Technicien de Dépannage, Electronicien (B.E.P.), Agent Technique Electronicien (Bac-B.T.S.), Cours Supérieur (préparation à la carrière d'Ingénieur), Carrière d'Officier Radio de la Marine Marchande, Cours élémentaire et professionnel de transistors, Baccalauréat et C.A.P. d'INFORMATICIEN, PROGRAMMEUR, Dessinateur Industriel, Télévision en couleurs.

● CONDITIONS D'ADMISSION

Variation suivant les niveaux (de la 6^e au baccalauréat) et les diplômes préparés, elles se déterminent suivant le degré d'instruction générale de l'élève.

● DURÉES DES ÉTUDES

Elles dépendent des connaissances générales et de la carrière envisagée; elles peuvent s'étendre sur 2 à 5 ans suivant le cas.

● RÉGIME DES ÉTUDES

COURS DU JOUR : Externat-Internat.

Sécurité Sociale Etudiante à certaines classes de Technicien Supérieur.

COURS PAR CORRESPONDANCE

● BOURSES

Bourses Nationales - Bourses d'Enseignement Supérieur - Bourses Taxe d'Apprentissage.

● RÉFÉRENCES

Commissariat à l'Energie Atomique
Ministère de l'Intérieur (Télécommunications)
Ministère des Forces Armées (Air-Terre-Mer)
Thomson-CSF, Alcatel,
L.M.T., C.I.I.,

Compagnie Générale de Géophysique
Compagnie Air-France
Les Expéditions Polaires Françaises
Philips, etc. nous confient des élèves et
recherchent nos techniciens.

● PLACEMENT

Bureau de placement de l'Amicale des Anciens de l'Ecole, reconnu par le Ministère du Travail.

POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS, DEMANDER LE GUIDE DES CARRIÈRES N° 310 ED

ÉCOLE CENTRALE
des Techniciens
DE L'ÉLECTRONIQUE

Cours du jour reconnus par l'État

12, RUE DE LA LUNE, PARIS 2^e • TÉL : 236.78.87 +

Établissement privé

SERVICE ÉDUCATIF DE LA DIRECTION DES MUSÉES DE FRANCE

Visites conférences organisées pour
des groupes d'élèves des enseignements
primaire et secondaire

Principaux Musées nationaux de Paris
et de la Région parisienne :

Paris

- Musée du Louvre
- Musée du Jeu de Paume
- Musée d'Art moderne
- Musée de Cluny
- Musée des Monuments français
- Musée Guimet
- Musée des Arts et Traditions populaires
- Musée des Arts africains et océaniques
- Musée Rodin

Région parisienne

- Château de Versailles et de Trianon
- Châteaux de Malmaison et de Bois-Préau
- Musée des Antiquités nationales
de Saint-Germain-en-Laye
- Château de Fontainebleau
- Château de Compiègne
- Musée de Céramique de Sèvres
- Musée des Granges de Port-Royal

*Ces visites peuvent avoir lieu, tous les jours sauf les
mardis et dimanches, en fonction des horaires d'ou-
verture des musées, soit en principe entre 9 h 45 et
17 h 15 (15 h 30 dernier départ).*

S'adresser : au Bureau d'Action culturelle -
Tél. : 231-59-40, poste 312. Droit de confé-
rence : 40F pour un groupe de trente élèves;
gratuité pour les collèges d'enseignement
général et collèges d'enseignement secondaire
de Paris et des départements des Hauts-de-
Seine, Seine-St-Denis, Val-de-Marne. Chaque
groupe doit être accompagné d'un respon-
sable.

le
tableau
blanc

Créé et garanti par PILOT

Wytebord

LÉGÈREMENT PLUS CHER ?
C'EST VRAI !

Mais... INCOMPARABLE!

En matière de qualité, il n'y a pas de miracle !
Il faut savoir choisir : soit acheter au plus bas prix du « tout venant », soit payer quelques francs de plus pour acquérir ce qu'il y a de mieux, surtout quand il s'agit de matériel qui doit durer.

Or, il n'y a qu'un seul vrai WYTEBORD : le WYTEBORD PILOT que nous importons du Japon depuis plusieurs années.

- Sa surface, parfaitement lisse, ne se tache jamais.
- Il est garanti sans limites.
- Il est bien plus léger que toute autre « copie ».
- Il est ignifuge.
- Ses marqueurs sont rechargeables et vous font réaliser, à l'usage, d'importantes économies. De plus, leur encre est sans odeur, ce qui est exceptionnel.
- Quant à ses références, elles se comptent par milliers ; si le PILOT WYTEBORD n'était pas inimitable, pensez-vous qu'il serait utilisé par l'Education Nationale, les Grandes Ecoles, les Spécialistes de Séminaires, les principaux hôtels et les plus importantes firmes industrielles ?



CARACTERISTIQUES

- En métal émaillé blanc serti d'un robuste cadre aluminium anodisé.
- Permet d'exécuter avec marqueurs feutres de toutes teintes, soit des tracés effaçables à sec sans poussière, soit des tracés permanents néanmoins effaçables à volonté.
- Constitue un remarquable écran de projection.
- Magnétique, sert à exposer tous documents maintenus par de petits blocs aimantés.
- Existe en 5 dimensions : 120 x 240 - 90 x 180 - 90 x 120 - 60 x 90 et 45 x 60 cm.



C'EST UNE EXCLUSIVITE

CARPENTRAS & DONARIER

48 et 50, rue d'Allonville - 44 - NANTES

Téléphone : (40) 74-84-41 +

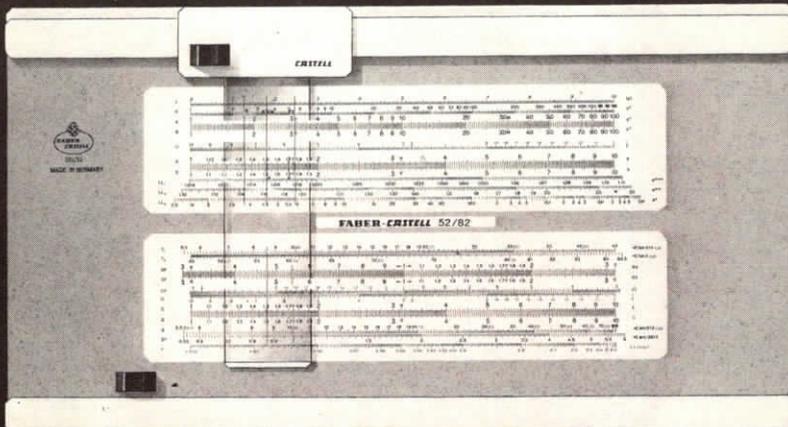
NOUVEAU !

spécialement créée pour les Enseignants : la règle à calcul pour rétroprojection



FABER-CASTELL a créé une règle à calcul de démonstration destinée à l'Enseignement par la méthode audio-visuelle. Le maniement de la règle à calcul se fait par le professeur face à ses élèves, ceux-ci utilisant leur propre règle et suivant la projection faite sur l'écran.

OP FAGUET



Il existe des modèles différents de règles de démonstration suivant les systèmes : Log-Log, Rietz, etc...
BROCHURE SUR DEMANDE

SPECIALISTE
MONDIAL
DE LA
REGLE A
CALCUL



9, rue Labie - PARIS 17^e
Tél. : 754.37.04

Pour vos ARBRES DE NOËL

JOUETS au prix de gros (remises pour collectivités)

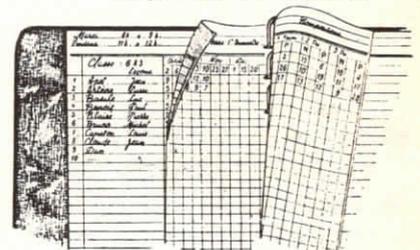
DECORATION du sapin

- Répertoire pour fêtes.
- Articles de cotillon.
- Matériel éducatif.
- Disques scolaires.

Catalogue gratuit,
96 pages, sur demande.

CEP BEAUJOLAIS
B.P. 9 A
69656 - VILLEFRANCHE-SUR-SAONE

LE CARNET DU PROFESSEUR



- RÉPOND A VOS BESOINS
- VOUS AIDE DANS VOTRE TRAVAIL
- CONTIENT VOTRE DOCUMENTATION D'USAGE

• Un système très simple de feuillets juxtaposables évite la saturation et les surcharges en fin de période scolaire.

• Feuillet et colonnes parfaitement neutres permettant l'adaptation de ce carnet à tous les genres de notation et quel que soit le nombre de classes et d'élèves.

• Comporte la fourniture éventuelle d'intercalaires de couleurs ainsi que tous papiers différents (fiches étagées individuelles d'élèves, calque millimétré, pochettes transparentes, notation par niveaux, etc.)

• Toujours propre, facilement tenu à jour, le carnet du professeur est livré dans une reliure à anneaux de format peu encombrant.

• Le carnet est vendu complet ou vous le composez vous-même, selon vos besoins, chaque catégorie de feuillets étant fournie séparément.

• Notice et tarif détaillés sur demande.

ÉCRIRE OU TÉLÉPHONER A

BERTY

49, rue Claude-Bernard 75005 Paris 587.01.13



PYRAL édite une gamme complète de bandes son et vidéo spécialement adaptée à l'enseignement.

Spécialisé dans le domaine magnétique, PYRAL vous aide à trouver le produit correspondant le plus exactement à vos besoins : **cassettes... bandes son... bandes vidéo...** — Une équipe dynamique de techniciens étudiera avec vous votre problème particulier et vous apportera une assistance technique à tous les niveaux. — Tous les produits PYRAL sont soumis à des contrôles rigoureux et répondent aux normes exigées par les professionnels de l'audio-visuel. — **Demandez notre documentation** ou la visite d'un Technicien-Conseil PYRAL qui sera heureux de vous guider dans votre choix et vous exposera les nombreuses possibilités qui vous sont offertes. — PYRAL est fournisseur de l'Education Nationale, de l'Opéra de Paris, des Centres de formation des Industries publiques et privées.

pyral

47, rue de l'Echat
94001 Créteil
Tél. 207.48.90. Télex 23742 F

la craie aussi propre qu'un crayon!



grâce à son enrobage spécial (nouvelle formule) vous pouvez saisir la craie **omyacolor®** à pleine main et garder les doigts propres et nets même après plusieurs heures de cours!

Bon à découper et à faire parvenir à OMYACOLOR St-Germain-la-Ville 51240 La Chaussée-sur-Marne - ou à remettre à votre fournisseur habituel. Veuillez me faire parvenir un échantillon de votre craie OMYACOLOR.

Nom
Adresse
Etablissement scolaire

PIERRON

Equipements scolaires

57206 SARREGUEMINES
Tél. 02.06.57 Poste N° 20
Télex : N° 86.495 F

Bon à découper 

Je prie PIERRON de m'adresser **GRATUITEMENT**, les catalogues suivants:

- Catalogue de **PHYSIQUE-CHIMIE** (secondaire) - (Electricité, Electronique, Technologie) 204 pages - 21 x 27 - couleur.
- Catalogue **ENSEIGNEMENT 1^{er} DEGRE** - 192 pages - 21 x 27 - couleur.
- Catalogue de **SCIENCES NATURELLES ECOLOGIE**. 158 pages - 21 x 27 - couleur.
- Catalogue **AUDIOVISUEL** - 80 pages - 21 x 27 - couleur.
- Catalogue de **MATHEMATIQUES - GEOMETRIE**. 40 pages - 21 x 27 - couleur.
- Catalogue de Matériel de **TECHNOLOGIE** 28 pages - 21 x 27 - couleur.
- Catalogue de **MOULES et TIMBRES CAOUTCHOUC EDUCATIFS** - 120 pages - 21 x 27 - couleur.
- Catalogue Articles de **SPORTS** - 12 pages - 21 x 27 - couleur.
- Catalogue des **EDITIONS TECHNIQUES** 20 pages - 15,5 x 24 - couleur.
- Catalogue Matériel pour **HANDICAPES** - 60 pages - 21 x 27.
- Liste des **NOTICES TECHNIQUES** (Véritables leçons types). Plus de 1.000 pages de documents pédagogiques passés au banc d'essai de la pratique par les Membres de l'Enseignement.

L'ensemble des catalogues « **PIERRON** » constitue une somme pédagogique de plus de 2.000 pages, réimprimées tous les ans, avec beaucoup de **NOUVEAUTÉS**.

Si vous désirez pour vos collègues plusieurs catalogues de chaque, indiquez-le S.V.P.

NOM
RUE
A
CODE POSTAL

PIERRON - c'est 300 ouvriers à votre service

Journées d'études

- **Journées annuelles de psychomotricité.** 1er et 2 décembre 1973. Ces journées sont organisées par le Syndicat national des rééducateurs en psychomotricité, 7, rue Godot de Mauroy, 75009 Paris. Un programme détaillé et un bulletin d'inscription seront envoyés sur demande adressée à : Mme Bréhat, 582, Grande rue, 77480 Mousseaux-lès-Bray.

Stages

- **Stage d'entraînement aux méthodes d'éducation active.** Du 31 octobre au 4 novembre. Ce stage a pour but une meilleure compréhension des principes et des méthodes actives par : une réflexion sur l'éducation traditionnelle, les comportements qu'elle engendre ; la pratique d'activités et de travaux d'expression donnant lieu à une réflexion individuelle et collective sur le vécu commun ; les apports de tous les participants. Ce stage s'adresse à tous les éducateurs et futurs éducateurs. Les participants auront à leur disposition, après le stage, l'ensemble des moyens de perfectionnement de l'association au niveau académique et départemental. Prix : 33 F par jour + 40 F d'inscription. Renseignements et inscriptions : CEMEA Paris-Sud, 20, rue Vieille du Temple, 75004 Paris.
- **Découverte en groupe et initiation à différents moyens d'expression.** Ces stages sont proposés soit par cycles de deux week-ends, soit par stages de huit jours. Une approche en deux temps est proposée : la découverte en groupe de ce que peuvent être la musique, l'expression corporelle, la peinture, le magnétoscope, avec leurs complémentarités, leurs originalités et leurs interférences ; l'approfondissement par les participants de telle ou telle technique de leur choix. Ces stages ouverts à tous ne demandent aucune compétence particulière, si ce n'est une disponibilité et une envie de découvrir collectivement. Renseignements complémentaires : STAJ, 10 rue de Charonne, 75011 Paris. Tél. : 700-65-62.

Formation continue

- **La Formation continue au Conservatoire national des Arts et Métiers.** Le Conservatoire organise en 1973-1974, dans le cadre de la formation continue, pendant les heures ouvrables, une quarantaine de stages d'entretien et perfectionnement des connaissances (sciences, techniques, économie, organisation, gestion, etc.). Ces stages sont destinés à des techniciens, ingénieurs, cadres et collaborateurs d'entreprises. Un catalogue des stages est en vente au Conservatoire. Les inscriptions sont reçues dès maintenant. Les frais sont déductibles de la taxe de formation. Renseignements : CNAM, 292, rue St-Martin, 75141 Paris Cedex 03. Tél. : 887-37-38.
- **Stages de formation continue** ouverts à tous les salariés, organisés par l'université de Paris III (Sorbonne nouvelle). Elle est habilitée à passer des contrats avec des entreprises. Les stages proposés sont les suivants : anglais (tous niveaux), allemand, arabe, brésilien, espagnol, italien, portugais, techniques d'expression orale et écrite, animation culturelle, formation de bibliothécaires, information sur l'Amérique Latine, acquisition et fonctionnement du langage chez l'enfant. Renseignements et inscriptions : Centre de formation permanente de l'université Paris III, 13, rue Santeuil, 75005 Paris (Bureau 415, 4e étage). Tél. : 535-93-59. de 14 h 30 à 17 heures, les lundi et jeudi jusqu'à 19 heures.

Exposition

- **Résonance**, du 25 octobre au 25 novembre. Une série d'expériences illustre une propriété commune à tous les systèmes oscillants : le phénomène de résonance. Ce phénomène se traduit par une augmentation de l'amplitude de vibration d'un système oscillant excité par sa fréquence propre. L'importance particulière de ce phénomène dans les branches de la physique aussi diverses que mécanique, électricité, optique, acoustique, apparaît à travers cette exposi-

tion. Au palais de la Découverte, avenue Franklin D. Roosevelt, 75008 Paris. Tél. : 225-17-24 et 25.

Vacances, loisirs

- **Mercredis et dimanches : le temps des grandes découvertes.** Loisirs-Jeunes, association nationale, n'hésite pas à répondre catégoriquement à cette question et à sortir, pour cela des sentiers battus, en éditant une brochure « Activités de loisirs pour enfants et jeunes de quatre à quinze ans ». Cette brochure est le résultat d'une enquête menée sans complaisance et avec minutie auprès des organismes de loisirs de Paris et de sa région et offre ainsi une sélection de clubs, ateliers, maisons de jeunes, conservatoires municipaux, centres sociaux dans lesquels on peut exercer des activités traditionnelles comme la peinture, le modelage, le solfège, la danse mais aussi les aspects nouveaux ou insolites des temps libres. L'aspect pratique est également présent. Les adresses, les prix, les jours et heures, les âges et les commentaires sont regroupés dans trente pages de tableaux clairs et précis. Envoi franco contre 5 F à Loisirs-Jeunes, 36, rue de Ponthieu, 75008 Paris. Tél. : 225-60-28.
- **Week-ends Toussaint** proposés par l'association Arts et Vie, du 31 octobre au 4 novembre. **A Londres, voyage train et avion, visite de la ville : Westminster Abbey, la relève de la garde à Buckingham Palace, la Tour de Londres, les joyaux de la couronne.** etc., départ en car pour une journée guidée à Hampton Court et Windsor, une journée et demie libre à consacrer éventuellement au shopping. Prix Paris-Paris, 5 jours : 585 F. **En Tunisie, voyage avion, visite des ateliers de céramique du Centre d'artisanat de Nabeul, de la vieille ville d'Hammamet, excursions prévues à Carthage, Sidi Bou Said, La Marsa, Sousse et Monastir.** Prix Paris-Paris, 5 jours : 850 F. Deux autres week-ends Toussaint sont proposés, l'un à Prague, l'autre à Venise. Pour tous renseignements complémentaires : Arts et Vie, 7, rue Quentin-Bauchart, 75008 Paris. Tél. : 225-93-19.
- **Vacances pour tous.** Le Service vacances de la Ligue française de l'enseignement et de l'éducation permanente propose un très grand choix de programmes pour Noël, février, Pâques et pourquoi pas pour toute l'année ! Il emmène et accueille en France et à l'étranger des individuels et des groupes pour des voyages éducatifs, des séjours linguistiques, des circuits touristiques, du camping, des chantiers de travail ; dans des centres de vacances, aussi bien des enfants, des adolescents, des jeunes de plus de dix-huit ans, des adultes que des familles et des retraités. Documentation gratuite sur simple demande : Ligue française de l'enseignement et de l'éducation permanente, Service national vacances, 7 bd St-Denis, 75141 Paris Cedex 03. Tél. : 277-11-40.

Notez aussi

- **La Revue du palais de la Découverte** entame sa deuxième année. On y trouvera résumée toute l'activité du palais de la Découverte ainsi que des notes sur l'actualité scientifique, le texte intégral des conférences du samedi, des jeux, etc. Abonnement 32 F, comprenant les numéros spéciaux sur les expositions. S'adresser au palais de la Découverte avenue Franklin-D. Roosevelt, 75008 Paris. Tél. : 225-17-24 et 25.
- **Le Musée national des techniques**, créé pour un large public, présente aussi pour le public scolaire, un très grand intérêt du triple point de vue historique, scientifique et technique. Par la découverte, la connaissance sensible et l'observation d'objets et de machines, la comparaison entre différentes conceptions, différentes étapes dans l'évolution des techniques, amenant le visiteur à prendre conscience des principes fondamentaux qui ont guidé les chercheurs, le musée devient un véritable moyen d'éducation et d'enseignement. Le Service pédagogique du musée est à la disposition des membres de l'enseignement pour faciliter la préparation des visites qu'ils projettent d'effectuer avec leurs élèves, et pour étudier les moyens d'en tirer le meilleur parti. Pour tous renseignements : Service pédagogique, Musée national des techniques, 292, rue St-Martin, 75003 Paris. Tél. : 887-37-38 poste 375.

l'éducation

Fondée en 1945
par Gustave Monod et Louis Cros

Comité de parrainage

René Basquin, inspecteur général honoraire ; Louis de Broglie, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences ; René Cassin, prix Nobel, membre de l'Institut ; Pierre Clarac, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques ; Guy Debeyre, Conseiller d'Etat ; Robert Debré, de l'Académie des sciences ; Daniel Douady, de l'Académie de médecine ; Jean Fourastié, membre de l'Institut ; Georges Friedmann, directeur d'études à l'Ecole pratique des hautes études ; Roger Grégoire, conseiller d'Etat ; René Huyghe, de l'Académie française ; Alfred Kastler, prix Nobel ; Marcel Masbou, président du CUIP ; Jacques Monod, prix Nobel ; Raymond Poincaré, directeur de l'Institut international de planification de l'éducation ; Jean Rostand, de l'Académie française ; Alfred Sauvy, professeur au Collège de France ; Jeanne Sourgen, inspectrice générale honoraire.

Direction

Directeur : André Lichnerowicz.
Administrateur délégué : Léon Silvéreano.

Rédaction

Rédacteur en chef : Pierre-Bernard Marquet.
Rédacteur en chef adjoint : Maurice Guillot.
Chefs de services : Jean-Paul Gibiat, Jean-Pierre Vélis.
Correspondants : Roger Balavoine, Elisabeth de Blasi, André Caudron, Raymond Duclos, Henri Dumoulin, Paul Gravillon, Robert Le Roncé, Georges Parry, Jean Pivodic, Pierre Rappo, Job de Roince, Jean de Rosière.
Votre documentation : Pierre Ferran, chef de rubrique - Jacques Charpentreau, Christian Cousin, Claudine Dannequin, Jean-Claude Forquin, Gérard Fournier, William Grossin, Geneviève Lefort, Fernand Lot, Gildas Machelot, Jacques Maladorno, Finni Marchand, Jerry Poczlar, Louis Porcher - Marie-Claude Krausz (Agenda).
Lettres, arts, spectacles : Jacques Baron, Jacques Chevallier, Josane Duranteau, Etienne Fuzellier, Jacques Mougeon, Jean-Jacques Reinhard, Georges Rouveyre.
Dessins : François Castan, Gring.

Secrétariat de rédaction

Ire secrétaire-maquettiste : Suzanne Adelis.
Secrétaire de rédaction : Nicole Aufaure.

Publicité - Développement

Odetta Garon - François Silvain.

Comité de rédaction

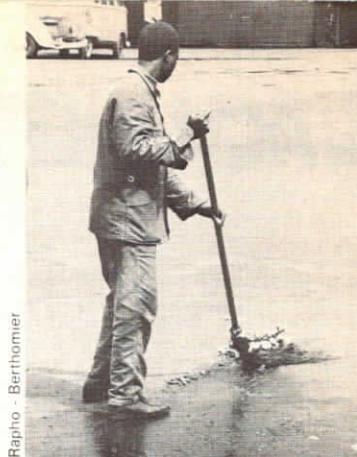
Etienne Bauer, Robert Bazin, Maurice Cayron, Robert Mandra, Pierre-Bernard Marquet, Robert Mélet, André de Péretti, Jacques Quignard, Léon Silvéreano - Joseph Majault (représentant l'INRDP).

Conseil d'administration de l'Association éditrice

Bureau : André Lichnerowicz, président ; Jeanne Dejean et Paul Delouarier, vice-présidents ; Georges Belbenoit et Léon Silvéreano, secrétaires généraux ; Yves Malécot, trésorier ; Robert Mandra, Philippe Viannay.

Membres : Robert Bazin, Lazavine Beygeret, Marc-André Bloch, Jean-Louis Crémieux-Brilhac, Maurice Debessé, Gisèle de Fally, Lucien Gémard, Colette Magnier, Robert Mélet, Guy Palmade, Georges Petit, Jacques Quignard, Yvette Serin.

n° 185
11 octobre 1973



Rapho - Berthomier

Etes-vous raciste ?
(p. 24)

Sur votre agenda	4
Mots croisés — Echecs	30

L'actualité

Apprentis à vendre	6
Parents : Reprise de contact, par Maurice Guillot et Jean-Pierre Vélis	7
Régions : Le Nord bouge, par André Caudron	9
Documentation : A travers les périodiques, par Pierre Ferran	10

Notre école et notre monde

Un vrai dialogue avec la jeunesse, entretien avec Gérald Antoine ...	12
Pédagogie : La classe hors de la classe, par Martine Boutillon	14
Colloque : En revenant de Liège, par Louis Porcher	16

Lettres, arts, spectacles

Présence de Simone Weil, par Josane Duranteau	18
Lettres : Tolkien a rejoint « La Terre du milieu », par Pierre Ferran ...	20
Cinéma : Questions sans réponses, par Etienne Fuzellier	20
Variétés : Une, quatre et un, par Maurice Guillot	22
Télévision : Un roman de théâtre, par Jacques Mourgeon	22
Théâtre : Retour d'un voyageur, par Pierre-Bernard Marquet	23

Dossier

Etes-vous raciste ? par Jean-Paul Gibiat et Daniel Mayer	24
--	----

et

LES INFORMATIONS DU MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE I-VIII

DE façon inattendue, le projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat nous fournit l'occasion de rappeler nos positions à l'égard de l'éducation permanente. Il donne en effet dans son article 43 la définition suivante : « La formation initiale et la formation continue tendent à promouvoir une qualification professionnelle, en ce qui concerne tant la technologie que la gestion, répondant aux besoins de la clientèle et à la rentabilité de l'entreprise. »

On peut s'étonner déjà qu'un tel propos, qui engage l'Éducation nationale, figure dans un projet de cette nature. Mais plus encore qu'il se trouve en contradiction fondamentale avec toutes les définitions qui ont été solennellement données dans des textes de loi, de l'éducation permanente : « Elle a pour objet d'assurer à toutes les époques de sa vie la formation et le développement de l'homme, de lui permettre d'acquérir les connaissances et l'ensemble des aptitudes intellectuelles ou manuelles qui concourent à son épanouissement comme au progrès culturel, économique et social (article premier de la loi du 16 juillet 1973). » Il semblait donc que cette éducation permanente avait comme fin essentielle la promotion continue de l'individu.

Il était non moins évident que la préparation professionnelle méritait un soin tout particulier, tout en n'étant qu'une des composantes concourant à la qualité d'une vie. Le même article premier de la loi du 16 juillet le précise très clairement, dans des termes presque identiques : « La formation professionnelle continue fait partie de l'éducation permanente. Elle a pour objet de permettre l'adaptation des travailleurs au changement des techniques et des conditions de travail, de favoriser leur promotion sociale par l'accès aux différents niveaux de la culture et de la qualification professionnelle et leur contribution au développement culturel, économique et social. »

C'est d'ailleurs ce que le ministre de l'Éducation nationale a plusieurs fois affirmé, en particulier dans son discours de présentation du budget 1973 à l'Assemblée nationale : « Notre second objectif doit être de mieux concilier la finalité culturelle et la finalité professionnelle de l'enseignement. » Une telle vocation de l'enseignement va, on le voit, bien au delà de la satisfaction du client et du profit de l'employeur.

L'article 42 du même projet précise de son côté : « Afin de favoriser la qualité de la formation des apprentis, une prime est accordée au chef d'entreprise qui prend en stage un jeune inscrit dans une classe préparatoire à l'apprentissage (ou une classe préprofessionnelle de niveau). Le montant de cette prime sera majoré si, à l'issue de cette période, le chef d'entreprise conclut avec le jeune un contrat d'apprentissage. » Le lien logique des deux articles 43 et 42 apparaît alors nettement. Le terme même de « formation d'apprentis », s'appliquant à des élèves soumis à l'obligation scolaire, ne peut pas ne pas laisser entendre que dans ces deux dernières années où est prévu, en principe, un « enseignement alterné », celui-ci risque de perdre beaucoup de son caractère scolaire, ou si l'on préfère général.

Quant aux promesses de primes, elles ne peuvent qu'encourager le chef d'entreprise à se préparer, et dès quatorze ans, un futur apprenti, et ensuite un futur employé, en lui imposant très précocement une spécialisation professionnelle plus ou moins étroite. Une pareille incitation financière à la « rentabilité » d'une formation n'en est pas moins inquiétante et contraire à toutes nos traditions éducatives.

Il semble bien, donc, que la confusion est grande, alors que, comme le rappelait le ministre de l'Éducation nationale dans son même discours de présentation du budget, « les lignes de démarcation sont faciles à tracer aujourd'hui entre une formation de base, qui, surtout vers son terme, ne doit pas exclure toute finalité professionnelle, mais qui doit demeurer marquée par une suffisante polyvalence, et qui relève de l'école, la formation spécialisée ou la préparation au métier qui relève de la formation professionnelle ou de l'apprentissage et enfin l'adaptation à un poste de travail donné, qui relève, elle, des employeurs ». Avec le projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat, cette adaptation au poste de travail mord donc sérieusement sur la période scolaire proprement dite.

Une autre phrase de son article 43 : « Les chambres des métiers sont habilitées à délivrer un diplôme attestant cette qualification », introduit, dans un texte de loi, une disposition qui tendrait à conférer à ces diplômes une homologation législative, en contradiction avec le monopole de la collation des grades, qui est légalement le privilège de l'Université — alors que les diplômes délivrés par des établissements privés doivent être soumis, pour homologation, à une procédure spéciale.

Comment donc, dans ces conditions, ne redouterions-nous pas que l'édifice scolaire et universitaire, lentement et laborieusement construit, et d'ailleurs toujours inachevé, ne soit si profondément menacé, dans ses finalités comme dans ses structures, dans celles de ses conquêtes qui sont le plus sûr garant aussi bien de son efficacité que de son indépendance et de son caractère démocratique ?

**Apprentis
à vendre**

l'éducation

EN BREF

Les articles 41 et 42 du projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat ont suscité la réaction de très nombreuses organisations :

- tel est le cas de la **Confédération syndicale des familles** qui, par sa branche « Ecole et familles », a tenu à dénoncer les dispositions du projet qui « par le canal des classes préparatoires à l'apprentissage envoie sur le tas, sans garantie sérieuse de formation générale et professionnelle, des jeunes de quatorze ans ». Pour cette organisation « l'Etat abandonne ses responsabilités d'organisation d'un service public pour tous et met à la disposition des chefs d'entreprise la grande masse des enfants du milieu populaire » ;
- la **FEN**, pour sa part, demande dans un communiqué à « tous les parlementaires soucieux de progrès humain et social de rejeter une mesure qui tourne le dos à l'égalisation des chances et représenterait un bond en arrière d'un quart de siècle ». Elle estime que la mise en œuvre des dispositions de ce projet revient à « accepter que l'orientation ait lieu sur la base des origines sociales, accepter un système scolaire ségrégatif qui renforce les prédéterminations » ;
- le **Syndicat national des enseignants techniques et professionnels** (CGT) a pris l'initiative d'adresser aux divers groupes parlementaires une lettre d'analyse rapide de ce projet en insistant sur la gravité des mesures qu'il entraîne. Son secrétaire général, Charles Ravaux, y écrit notamment : « ce qui est en cause (...) ce n'est pas la scolarité en soi mais son coût de plus en plus lourd et l'inadaptation des structures, du contenu et des méthodes d'enseignement ». Estimant que ce projet de préapprentissage « constituerait une aggravation de la ségrégation scolaire et sociale « alors que des solutions sont possibles dans le cadre de l'enseignement technique et des CET, le SNETP appelle les parlementaires à « prononcer contre ce projet. »

Au cours d'une conférence de presse le SNALC (CGT) a fait état de ses positions sur divers problèmes d'actualité de la rentrée. A propos du baccalauréat, ce syndicat souhaite des « aménagements » tout en se prononçant catégoriquement contre le contrôle continu des connaissances. Le SNALC s'oppose aussi à l'allègement de 10 % des programmes qu'il considère comme « une expérience sauvage nationale ». Il manifeste son indignation à propos de l'éducation sexuelle qui risque de transformer nos lycées et collèges en « sex-schools ». Il s'indigne aussi de la « CFDTisation » du Comité des sages composé pour préparer la loi d'orientation des enseignements secondaires, il y voit même une « provocation ». Enfin, critiquant le récent sondage, le président Gérard Simon a affirmé : « Ce sondage n'a pas réussi à cacher que nous représentons un courant de pensée majoritaire dans les profondeurs du pays. »

Parents

Reprise de contact

Un certain nombre d'organisations ont attendu que la rentrée scolaire se soit entièrement déroulée pour convoquer la presse et faire état devant les journalistes de leur principales préoccupations pour cette nouvelle année. Parmi celles-ci, les deux principales fédérations de parents d'élèves. Nous rendons compte ici de l'essentiel de leurs positions.

Fédération Armand

La gratuité pour

l'égalisation des chances

La Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP) entend faire de la gratuité totale son cheval de bataille. Son président, Pierre Armand, a rappelé qu'elle était le corollaire de l'obligation scolaire et que sa fédération se battait sur ce point depuis quatorze ans. Il a donc fait part de la détermination de la PEEP en ce domaine « car, a-t-il déclaré, M. Fontanet en a annoncé la réalisation progressive sur une période de cinq ans, ce qui correspond d'ailleurs au programme de Pro vins. Pour l'instant, à notre connaissance, aucune mesure n'est envisagée dans le sens de la gratuité au cours de cette année scolaire ». Par conséquent, la fédération exige, dès la rentrée prochaine, la gratuité des transports scolaires comme première étape de cette « gratuité totale pour toutes les familles et pendant toute la durée de l'enseignement obligatoire » qui est « la première condition de l'égalisation des chances ».

Toutefois les autres points ne seront pas négligés pour autant, bien que l'on soit forcé de reconnaître que les revendications ne sont guère nouvelles. Ainsi « la détection précoce et le traitement rapide des handicaps scolaires » devraient être également un facteur important de l'égalité des chances ; or, pour la PEEP, le problème des redou-

blants à tous niveaux « est la plaie pédagogique et financière la plus grave de l'école française ». L'adaptation de l'enseignement à l'enfant va faire également l'objet de toute l'attention des responsables de la PEEP qui rappellent que, si la formule des CES à pédagogies différenciées est bonne dans son principe, on continue trop souvent de juger « par tout ou rien » en sanctionnant durement l'échec par le redoublement. C'est donc le développement des « groupes de niveaux » appliqués au premier cycle de même que celui d'une véritable pédagogie de soutien que favorisera une incitation au « travail indépendant », que demande la PEEP.

Tout cela est évidemment lié à une véritable réforme de la vie scolaire dans laquelle la participation des jeunes doit prendre une « place croissante » et celle des parents devenir un élément indispensable. Sur ce dernier point, Pierre Armand s'est montré catégorique : « Il est de notre devoir d'exiger que tout conseil de classe statuant en matière d'orientation soit ouvert intégralement à la présence des délégués de parents et d'élèves, y compris dans l'examen des cas particuliers, comme cela était dans les anciens conseils d'orientation. ».

Tout en déclarant : « Nous militerons fermement pour le maintien de la scolarité obligatoire jusqu'à seize ans, car nous ne sommes pas pour un retour de la scolarité à quatorze ans, non plus que pour un prolongement à dix-huit », le président de la PEEP s'est déclaré ouvert à la formule des classes pré-professionnelles et de pré-apprentissage à condition que les jeunes restent dans l'appareil éducatif.

Naturellement le problème des examens a été également abordé. La PEEP estime par exemple que « le BEPC pourrait disparaître, à condition de lui substituer un contrôle de niveau limité aux élèves qui effectuent leurs études hors de l'enseignement public ». Quant au « bac », si la formule « Il ne faut pas supprimer le bac, il ne faut pas le réformer, mais il faut le métamorphoser » peut paraître quelque peu ambiguë, Pierre Armand devait ajouter: « Nous pensons que c'est mettre la charrue devant les bœufs que de modifier un examen avant de modifier ce qui conduit à cet examen. » Et de conclure en se disant contre la sélection aveugle par l'échec : « L'absence de sélection est pire que la sélection. »

Fédération Cornec

Une rentrée médiocre

Du côté de la Fédération des conseils de parents d'élèves de l'enseignement public (FCPE) le mécontentement règne. Mécontentement exprimé très catégoriquement à propos du projet de loi de Jean Royer, à propos de l'absence de mesures nouvelles en faveur de la gratuité, au sujet des déclarations sur l'aide à l'enseignement privé. Sur ce dernier point, le président de la fédération, Jean Cornec, a tenu à rappeler

que son organisation n'était pas « la vieille garde laïque ». Pour lui, le problème est bien réel, et grave. Il utilise l'argument le plus « honteux » : développer l'enseignement privé face aux carences de l'enseignement public. Pour la FCPE, cela revient à vouloir mettre en place un enseignement privé de haut niveau où les parents riches seront tentés de mettre leurs enfants. Or, de surcroît, selon Jean Cornec, « le Secrétariat à l'enseignement catholique accentue sa pression. Il en demande davantage. Tout ce qui manque à l'Education nationale accentue sa dégradation et c'est volontaire de la part des responsables gouvernementaux ».

C'est Louis Desbordes, secrétaire général de la fédération qui traite des problèmes de la rentrée. Toujours avec son style imaginé, il demanda : « Le discours de Provins n'était-il pas une sorte de roman d'anticipation à la Jules Verne, le style en moins, bien sûr ? En tout cas, nous sommes comme sœur Anne, et nous ne voyons rien venir ! » Ainsi le ton a été donné : cette rentrée, dans la ligne des précédentes, a été « médiocre », moins bonne même que la précédente. Et de citer comme preuves les retards de fourniture des locaux, le manque de postes d'enseignants, les effectifs des écoles maternelles encore trop élevés, le manque de personnels titulaires, les frais scolaires accrus, les services non assurés, les nationalisations qui se font attendre, etc. Tout cela provoquant l'inquiétude et l'irritation de parents qui n'hésitent plus à faire grève ou à enfermer un

conseil municipal durant plusieurs heures dans la salle des délibérations... C'est pourquoi la FCPE veut agir encore. Elle a convié les 15 000 responsables de ses associations locales à venir à Paris le 27 octobre et à défiler sur des mots d'ordre « parents ». But : « obtenir un budget de l'Education nationale à la mesure des besoins ».

A propos de la consultation organisée par le ministère avant la mise sur pied du projet de loi d'orientation des enseignements secondaires, Louis Desbordes a précisé que la FCPE répondrait favorablement à l'invitation d'y participer — si elle lui est faite, comme elle l'espère —, mais que ce sera naturellement pour « réaffirmer ses positions ».

D'autres actions sont inscrites au calendrier de l'année : une opération « enseignement en milieu rural » ; à la fin du premier trimestre, une réunion sur le problème des retards scolaires ; dans le courant du second trimestre, une réflexion sur la question de l'admission en 6e et dans le second cycle du secondaire pour « dénoncer l'orientation abusive et la sélection » ; enfin, dans le cadre du Comité national d'action laïque (CNAL), une action en faveur de la formation continue et de l'éducation permanente.

En concluant son intervention, Louis Desbordes a tenu à rappeler : « Nous sommes, ne l'oublions pas, un groupe de pression. Nous ne confondrons jamais les verbes dire et faire ».

Enfin, le secrétaire général adjoint, Raymond Métro, se livra à un travail d'analyse détaillée des résultats du sondage effectué récemment à la demande du ministère de l'Education nationale. Il rappela que la fédération Cornec avait réalisé depuis plusieurs années déjà des enquêtes du même type avec même un échantillonnage de parents plus vaste. Les résultats du sondage de 1973 ne font, selon Raymond Métro, que confirmer les tendances que la fédération connaissait déjà en 1964 et qu'elle avait d'ailleurs soumise au ministère. Mais, sur ce dernier sondage, Raymond Métro a tenu à faire remarquer qu'un certain nombre de réponses lui semblaient induites par le questionnaire, notamment par un système de succession de questions en cascade. En revanche, pour la fédération Cornec, un certain nombre de questions importantes n'ont pas été posées, notamment sur l'aide à l'enseignement privé, les nationalisations et la santé scolaire.

Pour conclure, il faut signaler qu'au cours de cette conférence de presse les responsables de la FCPE ont tenu à réaffirmer leur prépondérance par rapport aux autres fédérations de parents d'élèves. « Nous sommes de très loin la fédération la plus représentative dans tous les degrés », a affirmé Jean Cornec, estimant que « cette réussite se fonde sur le travail à tous les étages et sur des positions raisonnables ».

Maurice Guillot
et Jean-Pierre Vélis

La fin d'une espérance

UN organisme consultatif, sans pouvoir, donc, en principe, mais également libre de toutes pressions et fort du prestige incontesté de ses membres, vient de démissionner. C'est la Commission des Affaires culturelles du VIe Plan qui avait proposé, et obtenu, la création du Comité du développement culturel, « organe de réflexion et de proposition sur les grandes orientations de la politique de la culture et les différentes formes de l'action culturelle », ainsi que l'a défini son président, Pierre Emmanuel, de l'Académie française.

L'ambition de ce comité était grande, mais elle était à la mesure des besoins. On peut en juger par les thèmes sur lesquels il avait réfléchi : la politique culturelle que pouvaient mener la radio et la télévision, la diffusion dans l'école d'une culture non scolaire, une meilleure intégration de l'école dans la cité, la définition d'une pédagogie propre à développer chez l'enfant des qualités de créativité et d'autonomie...

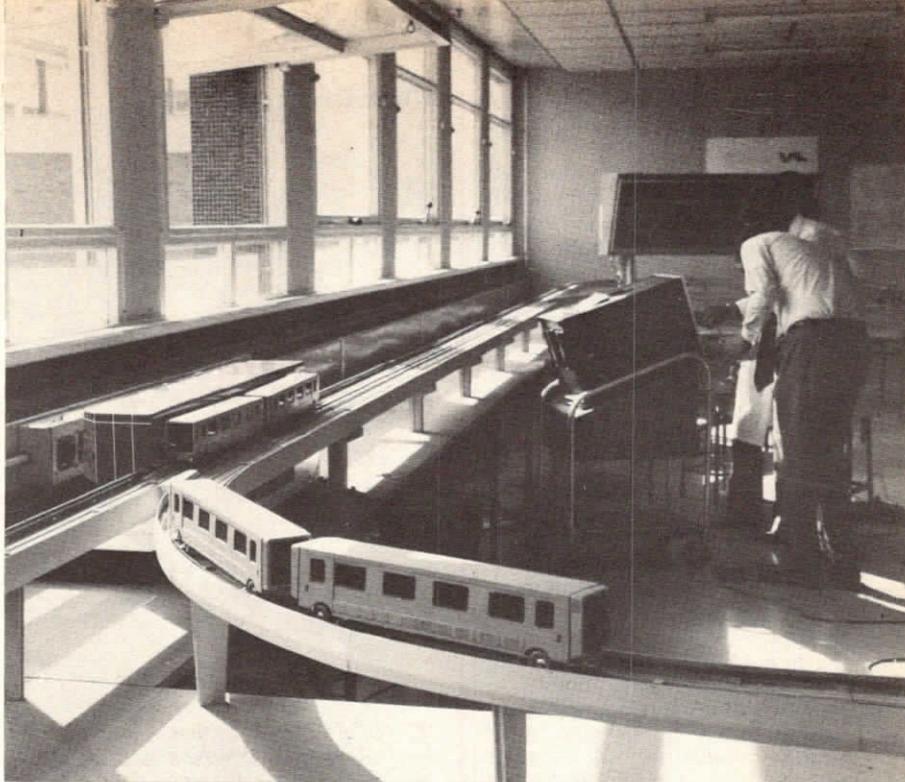
Mais quoi, ce comité n'était composé que d'écrivains, d'auteurs dramatiques, d'éditeurs, de journalistes, de cinéastes, de réalisateurs de télévision, de peintres, de sculpteurs, de musiciens, d'architectes, d'urbanistes, de musiciens, de responsables municipaux d'action culturelle ou de grands services publics... que dis-je, d'universitaires aussi... autant dire, à l'image de son président, de poètes, dont on sait depuis bien longtemps qu'ils ne sont pas plus utiles à l'Etat que des joueurs de quilles.

Aussi n'est-il pas étonnant que ce comité n'ait « rencontré de façon croissante, que l'indifférence ou l'hostilité, tant des ministres que de la plupart des administrations ». Il ne lui restait plus qu'à disparaître, et à dire pourquoi.

Mais avec lui disparaît aussi une grande espérance, celle que, dans un domaine où tant reste à faire, et où il est rare de voir tant de compétences diverses réunies pour le faire, quelque chose de neuf, d'audacieux et d'efficace ait pu être proposé — et pourquoi pas, réalisé.

Le Nord bouge

EPALE



Conditions de travail, transports, protection de l'environnement, hygiène alimentaire : la recherche universitaire peut servir la « qualité de la vie ».

Notre photo : la maquette d'étude du VAL (Villeneuve d'Ascq-Lille), futur métro de la métropole du Nord, dans le laboratoire de radio-électricité du professeur Gabillard, à l'université des sciences et techniques de Lille.

DEUX ministres, une centaine d'universitaires et autant d'industriels réunis aux environs de Lille pour parler de la recherche : ce genre de rencontre eût été inconcevable il n'y a pas si longtemps. L'important, ce n'est peut-être pas ce qui s'est dit le jeudi 27 septembre à Villeneuve-d'Ascq, dans la ville nouvelle de Lille-Est, au cours du colloque organisé par l'Association nationale de la recherche technique, mais tout simplement que ce colloque ait eu lieu.

Cette association, comme l'a rappelé son président, M. Maurice Doumenc, peut prétendre à représenter les trois-quarts de la recherche technique française, recherche nationalisée, professionnelle ou privée. L'endroit choisi symbolisait bien la « coopération » que souhaite l'ANRT : le Centre d'études et de recherches technologiques des industries alimentaires (CERTIA) est en passe de regrouper sur six hectares, non loin de l'université des sciences et techniques de Lille, de nombreux laboratoires publics et industriels.

A quelques kilomètres de là, une réalisation très comparable sort de terre : c'est le CREST ou Centre de recherches et d'enseignement supérieur textile. Deux pôles auxquels leurs promoteurs entendent donner un rayonnement international dans l'Europe du Nord-Ouest, et qui doivent « impulser la mutation régionale », selon les termes de M. Maurice Hannart, président du Comité interprofessionnel social et économique, organisme du CNPF pour le Nord et le Pas-de-Calais. « Recherche technique et dévelop-

pement régional », tel était le thème du colloque. M. Robert Delerive, directeur de l'Institut textile de France, a montré les efforts des centres de recherche professionnels pour se décentraliser à travers la France : « La concentration complète est devenue l'exception. » Le textile offre d'ailleurs un bon exemple de renforcement des centres régionaux, puisque le CREST sera doté de laboratoires solidement équipés.

« Pas de cloisons »

Le Nord a fourni, on s'en doute, les principales illustrations du débat. Là où se sont illustrés Kuhlmann et Pasteur, au siècle dernier, le cloisonnement entre le « monde économique » et la plupart des milieux universitaires était devenu peut-être plus épais que partout ailleurs. La recherche, sans être inexistante, restait dispersée à l'extrême ; elle ne bénéficiait pas d'un potentiel à la mesure du rôle et de la densité de cette région. Soit pour des raisons de stratégie militaire, aujourd'hui périmées, soit parce que l'Etat préférerait accorder ses grands projets aux zones économiquement peu développées, l'aide publique n'a guère accru la capacité de recherche du Nord. Celui-ci, au demeurant, se montrait impuissant à présenter des program-

mes d'une ampleur suffisante, lors de la préparation des plans successifs.

Ce bilan assez négatif n'est plus tout à fait vrai aujourd'hui. M. Hannart, rappelant l'évolution de ces dernières années, a montré que « le contact s'est établi entre des hommes résolus à abattre les cloisons, à surmonter les préventions, à supprimer les obstacles dressés par l'histoire. L'effort amorcé doit être intensifié et systématisé. Des équipes d'hommes venant d'horizons divers ne se laissent pas ébranler par les difficultés du passage... Elles ont la volonté de se faire entendre, et c'est comme cela qu'on réussit ».

La méthode s'est révélée efficace, en effet, pour le CERTIA, le CREST et quelques autres projets moins ambitieux. Les conseils d'administration de ces centres de recherche réunissent à parité des industriels et des universitaires. Un processus analogue est engagé en vue d'obtenir la création d'un centre de recherche pour le développement de l'automatisation dans l'industrie.

« Une amorce »

Ces initiatives, que M. Henri Torre, secrétaire d'Etat auprès du ministre du Développement industriel et scientifique, venu présider le colloque en compagnie de son collègue M. Pierre Billecoq, a qualifié d'« exemplaires », ne doivent pas faire oublier les résultats

médiocres qu'ADRINORD a obtenus « à la base » depuis une demi-douzaine d'années.

ADRINORD — Association régionale pour le développement de la recherche — n'a drainé encore qu'un nombre infime de contrats de recherche entre les entreprises et les universités lilloises. Son président, M. Pierre Bacchus, qui dirige le centre de calcul de l'université des sciences et techniques, ne se décourage pas : « Bien que faible, la collaboration n'est pas nulle. » Pour lui, la situation est « favorable à long terme, mais balbutiante, sauf dans certains secteurs ».

L'arrivée d'un délégué aux relations industrielles pourrait donner un élan aux contrats de recherche. Beaucoup d'universitaires — c'est évident — le souhaitent vivement, même s'ils craignent la contrainte du « résultat à court terme ».

Il est vrai qu'ADRINORD s'efforce de travailler aussi sur un autre plan, psychologique celui-là. Il s'agit de favoriser les contacts personnels entre chercheurs et industriels. A ce sujet, M. Bacchus a parlé d'« amorce ». Au cœur de la ville nouvelle, près du secteur réservé aux « activités de pointe », un vieux château restauré deviendrait le lieu de rendez-vous des uns et des autres, sous forme de « fondation » commune Université-Industrie.

Mais le poids des structures pèse sur la fréquence et la qualité des relations. Il est bien difficile à un industriel de « descendre » dans un laboratoire d'université ; de même, le chercheur n'est pas aisément accueilli en entreprise.

« Une réflexion de fond »

M. Henri Torre a insisté sur la nécessité de la recherche pour les entreprises privées, « de toutes tailles et de tous domaines ». Les sociétés françaises, a-t-il dit, ne font pas assez appel à la possibilité de faire effectuer, en dehors de leurs murs, les recherches qui les intéressent.

La régionalisation de la recherche sera particulièrement étudiée dans le cadre du VIe Plan. Mais cette régionalisation ne doit pas être synonyme de déconcentration : elle ne peut réussir, selon le ministre, qu'en tenant compte étroitement du tissu industriel et intellectuel local. M. Torre a annoncé « une réflexion de fond », menée par des groupes régionaux, en liaison avec la DGRST et le Plan, afin de fixer les objectifs à atteindre. Ainsi, « les décisions ne viendront pas seulement de Paris, mais prendront en compte les demandes de chacun ».

Avant de quitter les Lillois, M. Torre a promis que leur région serait « l'un des centres d'excellence » de la décentralisation de la recherche : « Vous parviendrez à donner au gouvernement la preuve que vous voulez agir, et il vous en donnera les moyens. »

André Caudron

Documentation

A travers les périodiques

ETUDES, expériences, recherches, souvent précieuses pour les maîtres, foisonnent dans les revues éducatives, les brochures pédagogiques, les publications de centres, d'associations, de groupements ou d'ateliers... Encore faut-il en avoir connaissance et savoir où les trouver.

Nous présentons ici quelques-uns de ces documents qui peuvent, aux divers niveaux des cycles élémentaire et secondaire, se révéler instructifs et utiles pour les enseignants. Bien entendu le nombre des publications choisies nous a contraint à condenser à l'extrême l'analyse de leur contenu. Pour chacune d'elles nous procédons néanmoins à un rapide inventaire commenté des matières et nous donnons au surplus tous les renseignements indispensables au lecteur pour se procurer sans difficulté ces récentes parutions.

Les Sciences de l'éducation

Revue internationale, organe de l'Association des Groupements d'éducation nouvelle de langue française — trimestrielle — le n° : 8 F — abt. annuel : 30 F aux Ed. Didier, 15, rue Cujas — 75005 Paris.

Le dernier numéro reçu (n° 2/3 — avril-septembre 1973) est entièrement consacré aux interventions et aux rapports du IIIe Congrès de l'Association internationale de pédagogie expérimentale de langue française (AIPELF) qui s'est tenu l'an dernier à Bruxelles. Cette copieuse livraison se scinde en trois parties : la première reproduit les thèmes de réflexion proposés par Ferdinand Hotyat, fait le point de la situation dans les différents pays francophones, fournit au lecteur l'intervention de Louis Legrand : « Les réformes en cours dans l'enseignement du français et la place de la recherche pédagogique » ; la seconde présente des textes de Gaston Mialet, Michel Tardy, Jean Simon, de Landsheere, Fauquet, etc., consacrés à des recherches primordiales de pédagogie expérimentale et à l'introduction de méthodes nouvelles ; la dernière partie rassemble les comptes rendus de discussions qui ont réuni les participants sur différents thèmes, tous

centrés sur le problème majeur de ce Congrès : celui de la recherche scientifique face aux problèmes actuels de la pédagogie.

Education et développement

Mensuelle — abt annuel : 50 F — 11, rue de Clichy — 75009 Paris.

Cette revue, dirigée par Louis Raillon, vient de consacrer un numéro spécial (n° 87, juillet-sept. — 6,50 F) au fondateur de « la nouvelle éducation », à l'auteur de *La méthode de travail libre par groupes pour les enfants de 9 à 12 ans*, c'est-à-dire à Roger Cousinet. Dans ce numéro des textes de Cousinet lui-même voisinent avec des témoignages, des commentaires ou de brèves études. L'ensemble n'est pas seulement un hommage à ce libérateur du monde enfantin, qui est mort ce printemps à Paris. Il est surtout, pour tous les enseignants, un moyen de connaître la pensée de cet utopiste d'hier et de constater combien les théories de Cousinet ont été confirmées par les progrès de la psycho-pédagogie et dans quelle mesure elles figurent aujourd'hui à la base de toute la rénovation de notre enseignement. Allant plus loin que Decroly, Cousinet n'a pas retenu sa programmation pourtant très souple des centres d'intérêt, mais il a expérimenté la méthode non directive du travail par groupes, ce qui ne signifie pas — comme beaucoup ont voulu le dire — abandon et démission, mais au contraire lucidité et attention. Cousinet a défini un nouveau rôle pour l'enseignant : « Contentons-nous d'avoir la main prête, écrit-il dans ses *Réflexions pédagogiques*. Trop souvent l'éducateur se mêle de ce qui ne le regarde pas. »

Activités Recherches pédagogiques

Organe de l'Association ARP — bimestriel — abt annuel : 25 F — prix du numéro : 6 F — directeur de la publication : S. Sauvy, 27, av. du 11 Novembre — 92190 Meudon.

Le numéro 11 de septembre de cette petite revue, animée par un groupe d'enseignants de l'école Decroly, consacre l'essentiel de ses 48 pages à des relations détaillées d'activités pédagogiques novatrices telles qu'elles se déroulent dans les classes des maîtres qui en ont la charge. Au sommaire du dernier numéro, nous relevons le compte rendu d'une expérience sur l'introduction de « travaux manuels-science » au niveau élémentaire qui s'est déroulée durant l'année 1972-1973. Voici, ensuite, des jeux éducatifs mathématiques, comme les tangrammes (configurations que l'on peut réaliser avec sept fragments obtenus en découpant une plaque de carton carrée) ou comme le « jeu de la course automobile » qui se déroule sur un quadrillage et passionne les enfants tout en préparant le terrain à l'acquisition des notions de vecteur, de changements de direction, de vitesse et d'accélération. Ensuite, un article rend compte de la création collective d'un roman par des élèves de dix-onze ans. Puis, un maître suisse nous présente un exercice destiné à faciliter la communication au sein de la classe en proposant aux élèves un texte qu'ils doivent décrypter ; il s'agit du fameux extrait de *Présent-passé. Passé-présent* de Ionesco. Quatre articles suivent encore, dont celui d'un instituteur libanais qui est le compte rendu d'une expérience de liaison grammaire-mathématiques. Nul doute que nos collègues trouvent dans ces relations soit des idées originales pour résoudre tel ou tel problème, soit un reflet de leurs propres activités qui s'en trouveront confortées.

Contrepoint

Revue trimestrielle dirigée par Patrick Devedjian — abt annuel : 50 F — 1, rue du Mail — 75002 Paris.

Cette revue est plutôt une publication d'actualité, d'histoire et de littérature, mais chaque numéro contient un ou deux articles consacrés à l'éducation. Le dernier volume paru (n° 11) publie un article de Raymond Ruyer, intitulé « L'éducation impossible », qui soutient la thèse — en prenant les exemples de l'éducation sexuelle et de la formation civique — qu'une éducation n'est efficace « que si elle est initiation à des mythes sociaux arrangés en arcanes assez complexes pour être révélées progressivement aux jeunes à initier, dans une atmosphère de mystère, par des maîtres qui y croient eux-mêmes et qui ont, auprès de leurs jeunes disciples, le prestige de l'initiation complète ».

Pédagogie

Organe du Centre d'études pédagogiques — mensuel — abt annuel : 43 F — le n° 5 F — 15, rue Louis-David — 75016 Paris.

Son dernier numéro (n° 7) est consacré à la décision, précisée dans la circulaire du 27 mars 1973, de dégager à partir de la présente rentrée scolaire, dans l'enseignement secondaire, un contingent horaire de 10 % que les chefs d'établissement, après consultation des conseils d'administration, pourront librement utiliser. « Cette utilisation, précise la circulaire, pourra s'appliquer aussi bien à un développement des travaux interdisciplinaires qu'à des contacts avec le monde extérieur. » Le numéro entier de la revue — au sein duquel les articles sont groupés en cinq volets progressifs — est consacré à l'étude de cette situation. L'ensemble cherche à faire comprendre aux enseignants et aux parents la chance que ce changement comporte et à montrer comment ce petit « ébranlement », qui agit déjà comme « révélateur », pourrait devenir bientôt le « détonateur approprié, susceptible de faire évoluer tout l'ensemble et de susciter — en décloisonnant des cadres rigides — l'activité créatrice de véritables « communautés éducatives ».

Bulletin des Ateliers lyonnais de pédagogie

Abt annuel : 10 F — CES « Les Capucines », 9e Avenue — La Duchère — 69009 Lyon.

Cette filiale de la société A. Binet et Th. Simon fait paraître un bulletin dont voici le n° 3/4. Ce copieux et intéressant document est consacré aux problèmes de l'orthographe. On y trouvera : « Notes à propos de la découverte de la langue écrite chez les enfants d'âge préscolaire », de Colette Maynard, « L'orthographe au cours préparatoire » par Yolande Rampin, « De l'observation à l'action au cours moyen » par Hélène Alcantara, « Réflexions pédagogiques sur l'orthographe au premier cycle » d'Anny Boissonnet et « Enseignement de l'orthographe — Etude de quelques variables » par Jean Guion. Une autre partie de ce numéro double se préoccupe d'observation et d'évaluation. Des applications de l'échelle Dubois-Buyse sont présentées, permettant de contrôler l'évolution de tous les élèves non plus par rapport au premier du groupe, mais par rapport à la moyenne dudit groupe, et à l'élève de réaliser son graphique, de suivre sa progression et de prendre ses responsabilités. La construction d'un test, l'interprétation des résultats sont expliquées au moyen d'exemples. Quelques tests conçus à partir de

l'échelle Dubois-Buyse, ainsi que les consignes de passation et de correction, sont fournis in fine.

Les Cahiers de l'animation

Directeur : Y.-P. Boulongne — 2 numéros par an — abt annuel : 25 F à M. l'intendant de l'INEP — 78160 Marly-le-Roi.

Son troisième numéro qui vient de paraître contient une dizaine d'articles dont l'intérêt ne retiendra pas que les spécialistes de l'animation socio-éducative. Après un hommage à Jean Nazet, cherchant à trouver les moyens d'une expression collective, hommage qui souligne ce que fut l'innovation du « Livre vivant », le présent numéro fournit des contributions que nous regrettons de ne pouvoir toutes signaler. Citons au moins celle de Marie-Josèphe Parizet : « Animateurs dans les collectivités locales », esquisse d'une approche de responsables d'associations volontaires ; celle de l'Inspecteur général Toraille : « Animation pédagogique ou animation socio-éducative dans le second degré » ainsi que celle de Pierre Besnard : « Des enseignants-animateurs ? » qui fournit au lecteur des éléments d'un travail de recherche empirique sur la formation, les activités, les motivations et les projets de ce public volontaire, à partir d'une enquête par questionnaire effectuée au sein d'un organisme national de formation d'animateurs.

Psychologie scolaire

Bulletin de l'Association française des psychologues scolaires — trimestriel — abt annuel : 30 F — directeur : Yves Ott — 58, avenue des Landes — 92150 Suresnes.

Le numéro 10 contient un article de Jacques Lévine et Bernard Montclair sur la critique du concept de débilité ; une étude de Bruno Chauvierre concernant les apprentissages verbaux chez l'enfant déficient intellectuel ; une critique radicale de la pédagogie de l'école maternelle, due à Liliane Lurçat, qui montre qu'à ce niveau la confusion entre l'intervention pédagogique et l'observation psychologique est très répandue, sous l'influence d'une diffusion de l'idéologie psychologisante chez les enseignants et qu'ainsi une certaine psychologie peut être le support d'une pédagogie de classe, insidieusement sélectionniste ; une description de l'école ouverte de Saint-Fons, dont l'architecture originale a été conçue pour permettre la pédagogie d'éveil, l'acquisition des connaissances par groupes de niveau et le travail individualisé par fiches ; enfin, un texte de Janine Halbout : « Observations à partir de l'examen psychologique systématique des élèves de sixième », duquel on retiendra — si l'on ne le savait déjà — que c'est l'âge administratif qui continue à déterminer le niveau de normalité des élèves, alors que les chiffres prouvent que moins de 50 % de la population scolaire peut suivre ce rythme !

Raison présente

Trimestrielle — abt annuel : 35 F — directeur : Victor Leduc — 16, rue de l'École Polytechnique — 75005 Paris.

Comme **Contrepoint**, **Raison présente** n'est pas exclusivement consacrée à la pédagogie, mais contient dans chacun de ses numéros des articles intéressants les ensei-

gnants. Au sommaire du n° 27 (juillet-septembre) qui vient de paraître, nous en relevons deux : en premier lieu l'étude qu'Eric Plaisance a consacrée à « Pauline Kergomard, l'école maternelle et l'égalité des chances », étude très documentée suivie d'une bibliographie ; ensuite, l'article de Joseph Sumpf sur « La linguistique au cœur de la crise de l'enseignement en France ».

Education

Tribune libre d'information et de discussion pédagogiques — bimestrielle — abt annuel : 20 F français — A. Roosen, Institut des sciences de l'éducation, Université de Liège, Sart Tilman — 4000 Liège.

Petite et modeste d'aspect, cette revue dont le conseil de rédaction est présidé par le professeur Arnould Clausse, contient des interventions fort intéressantes sur les thèmes les plus divers. Le dernier numéro paru (n° 141) présente, entre autres, un important texte d'A. Clausse, « Handicaps socio-économiques et réussite scolaire », au cours duquel il écrit : « Aider l'enfant à conquérir son milieu : cette formule... est la clef de voûte de toute pédagogie pour laquelle l'école n'est pas une entreprise de sélection sociale ou professionnelle de tous les enfants, tels qu'ils sont et d'où qu'ils viennent. Elle implique qu'il faut partir de ceux-ci et non de je ne sais quelle conception *a priori* de normes de connaissances et de pensée en dehors desquelles il n'y aurait point de salut. » Voilà qui est clair ! Et pour ceux qui auraient le désir de connaître plus à fond la pensée du professeur Clausse, nous recommandons la lecture de ses ouvrages, notamment de **Philosophie et méthodologie d'un enseignement renoué** (A. Colin, 1972) ainsi que des textes qu'il a bien voulu nous donner (voir **l'éducation** du 25 mars 1969 et celle du 8 mai 1969). Au même sommaire, citons encore, très rapidement, l'article de P. Lambrecht qui décrit, entre autres, l'algorithme de l'accord du participe passé, très bien saisi par des enfants du cours moyen, ainsi que la suite de la contribution d'Y. Tournet et L. d'Hainaut : « La définition des objectifs dans la formation des maîtres », etc.

Voici donc, présentées avant que de nouvelles apparaissent, dix brochures et revues que nous avons sélectionnées pour vous en fonction de l'intérêt de certains articles ou de l'importance de l'ensemble du numéro. En en rendant compte, nous avons moins cherché à vous fournir des fiches d'analyses de ces lectures, utilisables telles quelles, qu'à vous offrir, dans les moindres délais, un aperçu succinct et global du contenu de ces périodiques. La documentation, c'est, en somme, une affaire de choix et, de nos jours, une question de promptitude. Le choix ne saurait jamais appartenir qu'au lecteur. Quant à la célérité, nous en faisons notre affaire.

Pierre Ferran

La mention de l'éditeur ayant malencontreusement été oubliée dans le compte rendu du livre d'Henri Charnay, **Alliance avec la vie** (notre n° 183 du 27.9.73, p. 10), nous signalons à nos lecteurs que cet ouvrage est en vente aux éditions Breteuil, 122, rue de Sèvres, Paris — 6e, au prix de 24 F.

Un vrai dialogue avec la



Dans un précédent numéro (27-9-73), nous avons signalé la création au ministère de l'Education nationale d'une commission Education nationale — Jeunesse et nous nous étions interrogés sur ses finalités ainsi que sur les problèmes qui risquaient de se poser à elle. Les choses sont peut-être plus claires aujourd'hui. Nous avons en effet demandé à celui qui devra l'animer comment il conçoit sa tâche et ce qu'il en attend.

● *Monsieur le Recteur, vous venez d'être chargé par le ministre d'une fonction de conseiller. Avez-vous déjà une idée de ce que cette fonction impliquera ?*

Le ministre m'a indiqué ce que serait le contenu de mon escarcelle. Il y distingue trois choses dont je devrais d'ailleurs faire, pour être fidèle à sa pensée, deux parts.

L'une est continuation d'une responsabilité que j'assume depuis que M. Edgar Faure me l'a confiée en 1968, à savoir — ce n'est pas tous les jours commode, mais c'est tous les jours intéressant — ce qu'on appelle la présidence, au nom du ministre, du Comité de coordination de la recherche scientifique et technique. Il s'agit en gros d'harmoniser les actions de recherche menées sous l'égide du C N R S d'un côté, sous l'égide des enseignements supérieurs de l'autre, avec la participation au sein de ce comité du délégué général à la recherche, si bien que l'Education nationale est à même, grâce à l'existence de ce comité — très discret d'ailleurs —, de prévoir ses opérations de recherche en liaison avec la recherche appliquée et le développement menés sous l'égide du ministère du Développement industriel et de la Recherche scientifique.

L'autre, nouvelle celle-ci, se divise à son tour en deux, encore que les deux choses soient solidaires. D'un côté, je suis chargé d'étudier les aspects culturels des formations, pas tout seul bien entendu, je consti-

tuerai une équipe qui aura à tâche de remodeler les programmes des formations scolaires, de manière à faire leur place à toutes les disciplines et à toutes les modalités ayant une finalité clairement, nettement culturelle.

Notre enseignement français, tout le monde en est conscient sauf peut-être les Français, est victime d'une espèce de démon d'hyperintellectualité qui fait que les jeunes vous déclarent si souvent : « On en a ras le bol ! » parce que les jeunes vivent par la sensibilité. Il s'agit donc de composer des filières de formation enfin équilibrées, faisant sa juste place à l'éducation physique par exemple, pour commencer par là, à l'enseignement et à la pratique des arts musicaux, des arts plastiques, des arts manuels, faisant sa juste place aussi à la technologie. Il faut qu'il y ait une formation technologique dans toutes les sections du second degré, faisant sa place bien entendu à l'intellect.

Voilà le sens de ma mission tel que je le vois et ce n'est pas rien — soyons modestes au moment de l'aborder : il s'agit de faire des adolescents équilibrés, et non pas déséquilibrés comme si souvent maintenant, et qui soient de taille à faire face à un monde, à une civilisation dont on peut penser ce qu'on voudra mais qui sera nécessairement la civilisation de demain, passionnante autant qu'éprouvante, ou éprouvante autant que passionnante.

Entretien avec
Gérald Antoine
chargé de mission
auprès du ministre
de l'Education
nationale

jeunesse

Enfin le ministre souhaite m'associer de très près à tous les problèmes de la jeunesse. Alors là, c'est l'immensité. Bien entendu, l'une de ses préoccupations c'est que j'intervienne de façon active au sein de la commission Education nationale-Jeunesse, dont il a défini la composition et les objectifs dans un arrêté en date du 18 juillet dernier, arrêté intéressant le ministère de l'Education nationale en application du décret du 22 juin 1955 créant des commissions ministérielles de la Jeunesse. Oui, près de vingt ans ont passé avant que notre ministère — qui a la jeunesse en charge — s'avise d'appliquer le décret. Je lis dans l'article premier : « Il est créé dans chaque département ministériel une commission compétente — écoutez bien — pour l'examen des problèmes relevant de ce département et susceptibles d'intéresser la jeunesse. » Dans l'arrêté, à l'article 2 vous trouvez une espèce de paraphrase de ceci : « La commission est chargée de l'examen des problèmes et thèmes de réflexion intéressant la jeunesse qui lui sont soumis par le ministre. »

● *Au-delà des textes, peut-on avoir déjà quelques précisions ?*

Comme grammairien, je me tiens très près des textes. Or, il y a deux termes à examiner : 1, la jeunesse ; 2, les problèmes et thèmes de réflexion susceptibles d'intéresser ladite jeunesse.

Pour commencer, le tout premier thème de réflexion que le ministre pourrait bien nous soumettre serait celui-ci : Est-ce que vous pouvez définir le « problème humain », pour parler un langage teilhardien, que recouvre ce terme de jeunesse ? Où est, de qui, de quoi est faite notre jeunesse ? Et du coup je passe de Teilhard à Péguy. Deuxièmement, en fonction de cette définition, que vous, les membres de la commission, jeunes et moins jeunes, vous aurez établie, vers quel type de pro-

blèmes et de thèmes allez-vous vous tourner ?

Aujourd'hui, il n'est pas question d'entrer trop avant dans le jeu, parce que nous connaissons en particulier nos partenaires, les jeunes. Il ne faudrait surtout pas que les ordres du jour soient préconçus, les débats préfabriqués et les conclusions surtout pré-établies.

J'ai le ferme sentiment que nous allons avoir à nous prémunir, les uns comme les autres, mais surtout peut-être les adultes, contre un piège. Il n'est pas question de nier l'existence d'un phénomène spécifique nommé jeunesse. Remarquez que je dis toujours « phénomène » parce qu'il est trop facile de dire : « Oh, la jeunesse... est par essence transitoire, mobile, c'est un passage et un passage rapide, vers l'âge adulte ». D'où l'on conclut, et c'est tout simple, qu'il n'y a pas de problème de la jeunesse et même pas de problèmes pour la jeunesse. C'est un piège. Mais il y a un contre-piège, si j'ose ainsi m'exprimer, c'est qu'il n'est pas question non plus — et les jeunes ne sont pas plus contents d'une position que de l'autre, tout au moins un bon nombre d'entre eux — d'isoler la jeunesse dans une sorte de ghetto, c'est un mot à la mode, de recloisonner la société par tranches d'âge, maintenant qu'on se flatte de l'avoir à peu près décloisonnée dans ses couches sociales, parce que ce serait probablement une manière plus capiteuse, plus perfide encore, de mettre la jeunesse à l'écart.

● *Comment ces idées risquent-elles de se traduire concrètement ?*

Le travail de cette commission peut être passionnant. A condition, là je le dis tout de suite et avec un peu de gravité, que les armes de l'intolérance soient résolument déposées au vestiaire. Sans cela il n'y a pas moyen de faire quoi que ce soit.

Après vous avoir dit qu'il ne s'agit pas

d'entrer trop avant dans le jeu, j'y entre quand même. D'ici trois mois, les fruits des récents sondages, des enquêtes académiques et du colloque national, concernant la loi d'orientation de l'enseignement secondaire, auront été recueillis et il serait bien étonnant que le ministre n'ait pas des problèmes plein ses poches, suggérés non par la seule jeunesse, mais aussi par des moins jeunes, des déjà vieux, et il lui sera assez aisé de déterminer ceux qui l'auront été en particulier par les jeunes. Alors, pas besoin d'être grand devin pour dire que formation et culture par exemple — voyez là mon souci de lier la responsabilité n° 2 et la responsabilité n° 1 —, les éducateurs non-scolaires comme on dit, le problème Illich, Ecole et société, orientation et débouchés professionnels, croissance économique et société de consommation, pollution, croissance économique et pollution, les équipements collectifs, les problèmes de démographie, le tiers monde, etc., le seront. Il n'y a qu'à ouvrir les oreilles et rencontrer des jeunes pour s'apercevoir que tout cela les hante.

Je suis même certain que l'intérêt de cette commission est une très grande nouveauté : offrir à des êtres qui devront se déclarer libres — car je suis tout à fait décidé à demander de passer la porte à tous ceux qui feront la preuve de leur absence d'esprit de liberté — demander à des êtres libres, de tous les âges, de dialoguer sur les problèmes les plus pressants, les plus angoissants, les plus cruciaux de l'heure. Et ça, sous l'égide de l'Education nationale. Mais, et j'insiste beaucoup sur cette conjonction, à ce point de réflexion s'ouvrent à mes yeux de nouvelles perspectives, discrètement, timidement esquissées dans l'article 6 : « Le président de la commission est habilité à entrer en rapport avec les commissions similaires créées au sein des autres départements ministériels. » Vaste programme ! Parce que l'examen soigneux et approfondi de tous ces problèmes implique l'interdisciplinarité chère à nos cœurs et, solidairement, la concertation — je parle en termes de structures administratives — entre plusieurs départements ministériels. Autrement dit, il nous faudra prévoir, et ce sera mon rôle d'y veiller, un régime d'alternance entre réunions internes et réunions au niveau inter-ministériel. Alors là je vous parlais de révolution, mais j'emploie derechef le mot de révolution.

● *Pour les adultes, il n'y aura guère de problèmes, mais quels seront vos interlocuteurs jeunes et sur quels critères seront-ils choisis ?*

Ce que je ne veux pas, c'est qu'ils viennent en délégués, en porte-parole de tel ou tel groupement car, de ce seul fait, ils auraient déjà commencé d'abdiquer une part de leur liberté. Cela posé, l'important est que se retrouvent dans cette commission des jeunes gens appartenant les uns à des groupes ou mouvements politiques, syndicaux, etc., et les autres tout à fait indépendants.

Comment les choisir ? Très pragmatiquement : il faut voir comment s'y sont pris les autres ministères, et procéder à de

larges consultations — et pourquoi pas par le canal, entre autres, de l'éducation !

• *Ces commissions ministérielles ne vont-elles pas remettre en cause le rôle interministériel de Haut-Comité à la Jeunesse, aux Sports et aux Loisirs, rôle qu'il n'est d'ailleurs jamais parvenu à jouer pleinement ?*

Par le fait, le secrétariat d'Etat à la Jeunesse, aux Sports et aux Loisirs possède déjà — ou du moins peut croire qu'il possède — sa commission Jeunesse, laquelle se nomme « Haut-Comité de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs » créé en vertu d'un décret du 14 mai 1970. Le comité est composé explicitement de « moins de trente ans »... et d'autres qui, par conséquent, doivent avoir plus de trente ans. Donc de jeunes et de moins jeunes. Parfait !

Ce qui en revanche m'inquiète gravement, c'est d'une part son titre pompeux : fatalement ses membres ont dès lors tendance à se prendre au sérieux, et c'est la pire abdication de la liberté d'esprit. C'est, d'autre part, sa lourdeur effarante : cent huit membres, si j'ai bien compté. C'est du délire, et il est d'avance voué à l'inutilité.

Pour en revenir à « notre » commission, il me paraît évident qu'elle ne saurait manquer d'être saisie par le ministre — ou le secrétaire d'Etat — de « problèmes et thèmes de réflexion » touchant... à la jeunesse, aux sports et aux loisirs. En somme, elle groupera une poignée de chevaux-légers de l'armée de la jeunesse, comme disait Péguy — cependant que les cuirassiers, fortement harnachés, siégeront au sein du Haut-Comité. Cela dit, je suggérerais volontiers à la commission naissante d'inscrire à l'un de ses ordres du jour la réforme et du titre et des structures dudit Haut-Comité.

• *En conclusion, cette commission va-t-elle enfin ouvrir un réel dialogue avec la jeunesse ?*

La philosophie de ces textes, c'est probablement qu'ils prennent en compte le droit des jeunes à s'exprimer avec des adultes, dans des commissions officiellement prévues et organisées. Les cloisons existent entre nos administrations, nous le voyons bien, chacun travaille chez soi et les jeunes ne tolèrent pas ça, justement. Ils ne comprennent même pas. S'ils le faisaient, ils pousseraient des hurlements. Ils vont découvrir des choses effarantes, et ils vont nous mettre, à l'évidence, durement en accusation, ils nous mettront devant nos erreurs. Et l'erreur n° 1 que nous serons bien obligés de gommer parce qu'ils seront nos témoins, c'est celle qui fait que nous travaillons chacun chez nous sans regarder du côté de l'autre. L'essentiel, c'est que, dans une atmosphère de parfaite liberté, de totale franchise et d'égale courtoisie, des jeunes et de moins jeunes se rencontrent.

Alors un grand espoir se lève, il est entre nos mains.

**Propos recueillis par
Maurice Guillot**

La classe hors de la classe

*Le travail
sur documents originaux
a toujours été
une préoccupation
des enseignants
et, depuis longtemps
certains professeurs
conduisent leurs élèves
dans les musées,
les bibliothèques
ou les services d'archives.
Cependant, le développement
de cette forme de pédagogie
oblige à innover sans cesse
pour que le plus grand nombre
ait la possibilité d'approcher
les documents originaux
dans les meilleures conditions
et en retire
le meilleur profit.
Martine Boutillon,
chargée du service éducatif
du CRDP de Dijon,
évoque ici une expérience
menée dans cet esprit
qui, sans se vouloir
exemplaire et unique,
n'en montre pas moins
quels horizons nouveaux
ouvre cette recherche
d'une « éducation globale ».*

A Dijon, le Service éducatif des musées du CRDP a d'abord utilisé, comme son nom l'indique, ces lieux d'exposition privilégiés. Grâce à la hauteur de vues des responsables de la conservation, les grandes salles qui abritent les magnifiques collections dijonnaises ont pu recevoir de plus en plus fréquemment les groupes scolaires, principalement des classes du second degré.

Ainsi, tout au long de la semaine, pendant leurs heures de cours, les professeurs d'histoire, de lettres ou de dessin pouvaient conduire leurs élèves dans les différents musées pour explorer un thème précis en travaillant sur une partie des collections (par exemple : les ducs de Bourgogne, le mobilier aux XVII^e et XVIII^e siècles, les primitifs italiens, le costume au Moyen Âge au musée des Beaux Arts, le sanctuaire des sources de la Seine, la religion gallo-romaine au Musée archéologique, les thèmes d'inspiration à l'époque romantique au musée Magnin, etc.).

Peu à peu, cependant, on découvrait que le musée, surtout à Dijon, était aussi dans la rue. Et les animateurs ajoutaient à la carte des visites les principaux monuments d'architecture civile ou religieuse de la ville. Cette année enfin, c'est le musée d'Histoire naturelle et son jardin botanique qui ont été intégrés au programme.

Toutes ces visites sont assurées par des moniteurs, étudiants en histoire de l'art, en lettres, en biologie-géologie, en histoire. Recrutés par le CRDP qui leur donne la formation initiale, ils se réunissent chaque semaine dans les musées pour parfaire leurs connaissances et réviser leurs méthodes de travail.

Pour aussi spectaculaire qu'ait été la progression de ce type de visites, il ne fallait pas en rester là. Il fallait per-



CRDP Dijon

mettre également, à ceux qui le désiraient, une connaissance plus approfondie, un contact plus prolongé avec les richesses artistiques. C'est ainsi que le mercredi après-midi, des visites « actives » sont proposées aux enfants, visites organisées pour un groupe intéressé par le même sujet, par exemple la gravure. On découvre les principales techniques, comment la gravure fut utilisée au cours des siècles, quelques graveurs célèbres à partir des collections du cabinet des estampes au musée des Beaux Arts ; les enfants se chargent de retrouver dans des dictionnaires spécialisés le nom du peintre que le graveur a interprété, le titre de l'œuvre ou d'identifier un monogramme ; la séance se termine par la projection d'un film sur l'impression du timbre poste.

Le jeu et le travail

Ces visites sont quelquefois transformées en jeu. Par exemple, pour les peintres flamands et hollandais (XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles) le musée des Beaux Arts ne possède pas de chefs-d'œuvre mais un bel ensemble de ces « petits maîtres » dont la peinture est un très bon reflet de la vie quotidienne en Hollande. Un jeu fut donc élaboré qui était une sorte d'introduction à la peinture hollandaise et qui, pour être accessible à tous les élèves, s'appuyait non pas sur les connaissances historiques mais sur l'observation. Ce jeu s'adressait aux élèves de CM1, CM2 et 6e. Un second jeu sur l'hôtel ducal aux XIVe et XVe siècles fut aussi proposé pour les classes de 4e : deux équipes aux recherches complémen-

taires devaient confronter leurs résultats. D'autres jeux ont suivi au Musée archéologique, à l'occasion des expositions temporaires des musées, au Jardin botanique. La formule des jeux de recherche vient d'être reprise à la rentrée, élargie sous la forme d'un concours s'adressant aux élèves de 6e et de 5e et qui mettra en liaison à la fois les musées, certains édifices de la ville et les bibliothèques. Si l'expérience est satisfaisante, elle sera étendue à d'autres classes.

Enfin, une salle pour les enfants a été aménagée depuis 1969 au musée des Beaux Arts pour familiariser les élèves du premier degré avec les techniques de la peinture, de la gravure, du dessin, de la tapisserie, de la céramique, à l'aide de documents photographiques, d'outils et d'œuvres originales prises dans les collections du musée. Cette salle est appelée à servir aussi de salle de travail pour les classes du secondaire qui pourront y trouver une documentation complémentaire à la visite faite au musée ou dans la ville : reproductions, photographies, films, diapositives, documents graphiques. Cette salle est également très utilisée le mercredi après-midi par les moniteurs qui sont en permanence à la disposition des enfants qui viennent au musée, seuls ou avec un groupe de camarades, pour voir une salle ou des œuvres qui les intéressent plus particulièrement.

Bibliothèque et archives

Mais comment associer dans cette action éducative d'autres organismes

abritant d'autres richesses tout aussi nécessaires à une pédagogie de la découverte ?

En ce qui concerne les bibliothèques, une liaison a déjà été faite avec la bibliothèque municipale de prêt (section jeunes) et le musée à propos d'une étude sur l'Égypte : l'Égypte ancienne avec les œuvres de la salle égyptienne au musée des Beaux Arts et une approche historique et géographique de l'Égypte à travers les livres que l'on trouve dans une bibliothèque de jeunes (romans, documentaires, albums, encyclopédies). La bibliothèque d'étude accueille les classes qui en font la demande pour voir entre autres les manuscrits de Cîteaux qui y sont conservés. En outre, des expositions qui intéressent le public scolaire sont fréquemment organisées.

En ce qui concerne les archives, il existe depuis fort longtemps un service éducatif aux archives départementales et les archives municipales ont présenté notamment l'année dernière une exposition sur l'histoire de la ville qui intéressait au premier chef les élèves de différents niveaux. Pourquoi ne pas coordonner ces initiatives ?

C'est ainsi qu'à l'issue d'une réunion entre les animateurs du CRDP, les conservateurs des musées, des archives, de la bibliothèque et des professeurs d'école normale, il fut décidé d'organiser au CRDP une exposition sur le thème « Dijon au XIXe siècle », regroupant des documents issus des différents organismes de conservation de la ville : tableaux, gravures, documents d'archives, objets d'époque. Cette exposition conçue tout spécialement pour des élèves de l'école élémentaire en vue d'une exploitation en classe (un visiteur n'ayant pas compris le but de l'opération, nous reprocha l'accrochage trop bas...) s'avère très intéressante et nous avons l'intention de poursuivre l'expérience, le thème de la prochaine réalisation pouvant être « La campagne Côte-d'Or au XIXe siècle ».

Nous savons bien que tout n'est pas original dans ce que nous avons entrepris. Toutefois, si l'on en juge par le nombre de lettres que nous recevons, ces activités intéressent de plus en plus les responsables de l'animation pédagogique. C'est sans doute la manifestation d'une préoccupation générale, en liaison avec différentes réformes pédagogiques qui tendent au même but et dont la dernière concerne le travail indépendant. Il faut se réjouir de cette évolution, qui commence d'ailleurs à porter ses fruits au-delà de l'école : les visiteurs des musées sont de plus en plus nombreux, les expositions du CRDP accueillent de plus en plus le grand public, la presse rend largement compte de nos initiatives et de nos réalisations. Il est permis de rêver et de croire au remplacement possible des traditionnels gardiens de musée par des animateurs tels que ceux qui font la joie des écoliers dijonnais.

Martine Boutillon

En revenant de Liège

*L'Université, à son tour,
est envahie par l'audiovisuel.
Non seulement, bien sûr,
elle en utilise les ressources
mais elle cherche aussi
à réfléchir sur ses finalités
et même sa « philosophie ».
Les idées foisonnent,
les recherches se multiplient,
les expériences s'accroissent.
Un récent congrès
organisé par l'AUPELF
a été une excellente occasion
aux « audiovisuistes »
de l'enseignement supérieur
de se rencontrer et de dialoguer.*

DU 24 au 28 septembre s'est tenu à Liège un très important colloque organisé par l'AUPELF (Association des universités partiellement ou entièrement de langue française) dont nous connaissons, depuis 1961, le dynamisme et le sérieux. La rencontre portait sur « la communication audiovisuelle et l'Université » ; les travaux se sont déroulés selon quatre thèmes : « L'enseignement de l'audiovisuel dans l'Université », « Les recherches sur l'audiovisuel dans et hors de l'Université », « Les expériences et les applications de l'audiovisuel à l'Université, en collaboration avec des organismes extérieurs, et à l'extérieur de l'Université ».

Près de trois cents participants se sont ainsi retrouvés. S'il m'est permis de parler en déjà vieil habitué des colloques, j'insisterai d'abord sur l'exceptionnelle qualité de l'organisation : tant au plan de l'accueil qu'à celui du travail, en ce qui concerne la

mise en place matérielle (et elle était considérable s'agissant de l'audiovisuel) comme pour ce qui touche au fonctionnement des échanges eux-mêmes, aucune fausse note n'a pu être entendue, les congressistes ont été constamment placés dans les meilleures conditions pour œuvrer efficacement. Il faut en remercier particulièrement les responsables de l'AUPELF, car ils ont atteint là une véritable rareté.

Cela contribue en partie à expliquer l'excellente qualité du travail intellectuel qui a pu s'accomplir durant ces quatre jours. Certes il y a eu, comme d'habitude en ces occasions, quelques interventions qui tenaient plus de l'ode funambulesque et de l'équilibrisme mondain que de l'activité scientifique sérieuse. Mais ce fut l'exception, et c'est une deuxième rareté : sans le moindre doute, il s'est agi d'un colloque où la plupart des participants ont appris quelque chose.

C'est le professeur Jacques Bertin qui avait été choisi comme président du colloque, et cette nomination même est un signe : un savant rigoureux et à la discipline austère avait été, pour une fois, préféré aux bateleurs bruyants dont on sait que le champ audiovisuel ne manque pas. La valeur scientifique avait la parole, et cela nous a valu de remarquables communications, notamment de la part de Réginald Grégoire, de Michel Tardy, de Jean Cloutier, de Jacques Bertin lui-même, de

Gabriel Larrocque, d'André Deprad. De nombreux documents de haute qualité ont été présentés, en particulier par des collègues belges ou québécois, et aussi par certains organismes français comme l'université de Grenoble (sous l'impulsion de Daniel Populus), et le Centre audiovisuel de l'École normale supérieure de Saint-Cloud.

Toutes ces raisons font que nous attendons avec une grande impatience la parution des actes de ce colloque, car ils sont exemplairement susceptibles de servir la cause de la véritable connaissance audiovisuelle. Que le rapporteur général du congrès ait été Max Egly, qui est inutile de présenter, constitue à cet égard une garantie rassurante. Si nous ajoutons qu'une documentation abondante et variée a été chaque jour mise à la disposition des congressistes, nous aurons fait le tour de ces très fructueuses journées. Des contacts ont été noués, des rencontres se sont amorcées, des discussions se sont engagées, des débats ont été conduits : c'est la meilleure définition d'un colloque réussi.

Il faut seulement souhaiter que de telles occasions soient plus souvent fournies aussi bien aux chercheurs qu'aux praticiens de l'audiovisuel. La pédagogie dans son ensemble y trouverait bénéfice.

Louis Porcher

Formation continue

L'UNE des missions assignées à l'enseignement supérieur par la loi d'orientation de 1968 est, on le sait, la formation continue. Peut-on, aujourd'hui, faire le point sur les actions déjà engagées ? Il semble en tout cas que le démarrage ait été assez lent puisqu'à la rentrée 1971 250 000 personnes bénéficiaient de programmes de formation permanente dans le second degré et le technique mais 6 000 seulement dans le supérieur.

Pour aider ce dernier à développer son action, le ministère avait proposé aux universités un système de « contrats d'assistance initiale » qui leur donnaient les moyens financiers pour procéder à des enquêtes et des recherches sur les besoins et proposer les actions qui pourraient y répondre. Ces contrats s'échelonnaient entre 135 000 et 300 000 F. Toutes les universités en ont demandé, pour un total de 14 millions. Leurs rapports, établis après six mois d'études, devaient être examinés par une instance tripartite (enseignants, employeurs, salariés) chargée de juger de l'opportunité des propositions formulées.

A la fin de l'année scolaire 1972-1973, plus de la moitié des rapports avaient été rédigés et 407 conventions passées avec les intéressés pour une somme totale de 8 200 000 F. Ces contrats sont d'ailleurs d'importance variable et s'échelonnent entre 750 000 F et 1 900 000 F. On peut espérer que, lorsque l'ensemble des universités aura achevé ses travaux d'études et élaboré ses propositions, le nombre total des conventions sera au moins double.

Devant l'incontestable intérêt des universités pour les actions de formation permanente, il a été décidé de leur attribuer — jusqu'en 1976, année prévue pour la pleine application de la loi — des contrats de développement, liés à des programmes précis, mais dont le montant, inférieur à celui des contrats d'assistance initiale, diminuera d'année en année. C'est, en somme, une sorte de « prime » aux universités déjà fort engagées dans la formation continue.

Dans l'ensemble donc, à la DIFCO, la Direction de la formation continue récemment organisée sous l'autorité de Raymond Vatier, on se montre assez optimiste... d'autant plus que les textes prévus pour l'organisation de la formation continue dans la fonction publique viennent, enfin, d'être publiés (le 27 juin 1973) et que l'instance ministérielle qui aura la charge de leur application doit se mettre en place avant la fin de cette année.

Les informations
du ministère
de l'Éducation
nationale

M. Fontanet : "Du rapport Joxe à la loi d'orientation du second degré"

La revue «Projet» (1) a consacré une partie de son dernier numéro (septembre-octobre 1973) à l'enseignement secondaire.

Ce « dossier » comprend, notamment, un article où M. Joseph Fontanet évoque quelques aspects essentiels de la réforme de l'enseignement secondaire, actuellement en cours d'élaboration.

Nous remercions la revue «Projet» de nous autoriser à le reproduire.

ON s'accorde généralement à reconnaître que c'est dans le secondaire que sont posés actuellement les problèmes les plus difficiles de l'Éducation Nationale. C'est, en effet, celui des trois ordres d'enseignement qui a été le plus affecté par le changement de dimension du système éducatif, changement si important et si rapide que l'on a pu parler de l'« explosion scolaire ».

Ce changement de dimension s'est accompagné d'un vieillissement moyen de plus de deux ans des élèves accédant au baccalauréat alors, que, physiologiquement et psychologiquement, la jeunesse d'aujourd'hui est plus précoce

que celle d'il y a trente ans. La population de nos établissements secondaires est donc très différente, par ses effectifs mais aussi par sa nature, de celle qui s'y trouvait il y a un tiers de siècle, lorsque nous y achevions nous-mêmes nos études. L'enseignement élémentaire, où l'ensemble de la jeunesse était déjà scolarisée depuis longtemps, l'enseignement supérieur, où les conditions de vie et de travail reconnaissent déjà largement la maturité des étudiants, ont proportionnellement subi un moindre bouleversement.

Et cependant c'est jusqu'à présent l'enseignement secondaire qui a le moins évolué dans ses programmes, dans sa pédagogie, dans les conditions de la vie scolaire. D'importantes réformes ont été accomplies dans les autres ordres d'enseignement, telles le tiers temps dans le premier degré, la loi d'orientation dans l'enseignement supérieur. Aucune refonte d'une semblable envergure n'a encore été entreprise dans le secondaire. C'est pourquoi une loi d'orientation de l'enseignement du second degré va être bientôt soumise au Parlement. Cette procédure sera en concordance avec l'importance des principes généraux à fixer et la solennité des décisions à déterminer.

Mener à bien une réforme pédagogique d'une véritable ampleur est une tâche considérable. C'est pourquoi elle demande une longue maturation et ne se réalise qu'avec le temps. Un ministre de l'Éducation nationale est toujours redevable à ses prédécesseurs des apports qu'ils lui ont légués et doit savoir qu'il aura à compter sur ses successeurs pour la bonne fin de ses initiatives, lorsqu'il n'aura pu lui-même les conduire à leur terme ; et ce sera toujours le cas pour les plus importantes. C'est ainsi que les grandes réformes en matière d'Éducation nationale, sous la IIIe comme sous la IVe et la Ve République, se sont toujours étalées sur plusieurs lustres.

(1) 14, rue d'Assas, 75006 Paris.

En ce qui concerne la réforme du second degré, le nouveau statut du premier cycle, avec l'institution des CES et la prolongation à seize ans de la scolarité obligatoire, avait été prévu par une ordonnance de 1959, elle-même faisant suite à de nombreux projets et rapports préalables ; mais c'est un décret de 1963 qui l'a véritablement établi. Dix ans après, d'ultimes mises au point sont encore nécessaires pour adapter parfaitement à son objet l'école commune secondaire à pédagogie différenciée, qui a constitué une étape très importante dans la voie de la démocratisation de l'enseignement. Le statut du second cycle n'a fait encore l'objet que d'études, soutenues parfois par des expérimentations en cours, comme c'est le cas pour un projet de l'administration, dont les modalités ont été mises à l'expérience dans plusieurs lycées, depuis le début de l'année scolaire 1972-1973.

Les travaux de la commission Joxe

Comment le récent rapport de la commission Joxe, dite « commission des Sages », se situe-t-il par rapport à ces études préalables ? Il importe de souligner que ni son point de départ, ni son objectif spécifique ne l'assimilaient aux autres travaux qui viennent d'être mentionnés.

Lorsqu'en décembre 1971, M. Olivier Guichard créait la Commission d'étude sur la fonction enseignante dans le second degré, ce qu'il avait en vue c'était la définition des caractéristiques actuelles de la situation des enseignants face à leurs élèves, à l'administration, à la société et à eux-mêmes, et la proposition d'une nouvelle image de la fonction enseignante, en suggérant un certain nombre de recommandations pour passer de la situation actuelle à celle qu'impliqueraient les transformations nécessaires. A priori, cette approche ne permettait pas d'épuiser l'ensemble des problèmes du second degré : elle aurait même pu aboutir à des conclusions trop centrées sur les préoccupations du corps enseignant, et pas suffisamment sur les problèmes des élèves, tentation fréquente à l'Education nationale, vu le poids énorme de l'appareil éducatif lui-même.

Mais la qualité des analyses de la commission, l'ampleur de ses vues et le sérieux des propositions contenues dans son rapport, leur ont conféré une portée qui dépasse leur objet initial et marqueront à coup sûr la réforme même de l'organisation de l'enseignement secondaire. Ce n'est pas diminuer la valeur de l'œuvre accomplie par la commission des Sages que d'y retrouver des idées formulées dans le passé par d'autres commissions ou dans divers ouvrages. En cette matière, la vérité doit primer le souci d'originalité. L'un des mérites essentiels du travail de la commission vient d'un effort constant et toujours heureux pour intégrer des opinions variées, et souvent couramment répandues, dans un projet d'ensemble et dans une visée cohérente. La rigueur et la foi des auteurs du rapport se traduisent par une allégresse de l'expression qui force la conviction. Comment rester insensible à la vision parfois idyllique, d'une « communauté éducative » où le plaisir d'enseigner doit aller de pair avec le bonheur d'apprendre ? Au point que le lecteur non averti peut se demander pourquoi ne pas mettre en application de l'ensemble des recommandations et des mesures suggérées par le rapport !

La commission, elle, ne demande pas tant. Ses membres reconnaissent qu'une réforme d'ensemble de l'enseignement secondaire exige « une action fermement poursuivie pendant plus de quinze ans pour aboutir à ses fins » (rapport Joxe, p. 12). De fait, ils ont conçu leur mission comme consistant moins à proposer des mesures ponctuelles et immédiates qu'à décrire un « modèle pour l'avenir ». Chez eux, le souci du long terme l'emporte largement sur les exigences à court terme. Ainsi la commission s'est-elle libérée volontairement de nombreuses contingences pour dessiner un modèle idéal et pour projeter dans l'avenir une synthèse des aspirations du présent.

Associer réforme et vie quotidienne

Or, une politique doit associer réforme et gestion quotidienne. La commission n'a pas méconnu cette différence de perspectives. En évoquant in fine « la nécessité d'une stratégie du changement souple, progressif, expérimental », elle a défini avec beaucoup de clairvoyance les limites de ses propositions. Cette stratégie passe par une gradation des mesures à mettre en œuvre et par l'établissement d'un calendrier de leurs applications. Elle implique un effort continu d'information et de concertation. Autant, sinon plus que dans d'autres domaines, une réforme de l'enseignement suppose l'adhésion de toutes les parties en cause. Or, cette adhésion n'a pas la même intensité à tous les stades de l'application d'une mesure donnée. Quand on fait appel au volontariat, on peut être sûr de l'appui, et le plus souvent de l'enthousiasme, de tous ceux qui apportent leur concours pour tenter une expérience ; le sentiment d'innover, de frayer des voies nouvelles, de jouer un rôle de pionnier valorise les efforts et stimule la bonne volonté. On ne peut attendre autant d'ardeur quand on aborde le stade de la généralisation, voire de la simple extension. Une « stratégie du changement » doit tenir compte de ces inévitables déperditions. L'enjeu est trop important pour autoriser des imprudences ; l'urgence est trop grande pour s'accommoder de la précipitation.

C'est pourquoi il a été estimé que parmi les nombreuses propositions et recommandations du rapport Joxe à retenir, un ordre de priorité devrait être établi, afin de mettre d'abord en application celles qui constituaient la condition préalable d'autres développements suggérés, ou qui avaient une valeur d'entraînement pour les évolutions à provoquer dans le monde scolaire.

Donner une plus grande autonomie aux établissements

Parmi les mesures constituant les conditions préalables de progrès nécessaires, figurent celles relatives à une plus grande autonomie des établissements et à une amélioration des conditions de la vie scolaire.

Les rédacteurs du rapport ont insisté sur l'octroi aux établissements d'une plus grande autonomie. C'est à quoi tend le plan de nationalisation en cinq ans de tous les établissements du second degré. Outre une meilleure répartition des charges entre l'Etat et les collectivités locales, cette mesure permet, en effet, aux établissements de disposer d'un *budget propre* ; elle favorise donc leur autonomie grâce à l'attribution d'une enveloppe fondée sur des critères forfaitaires simples. D'autre part, d'autres dispositions récentes améliorent le statut des chefs d'établissement et les dotent de moyens renforcés, notamment au niveau de leur secrétariat ; enfin, une formation pratique approfondie leur sera désormais dispensée de manière à leur permettre de jouer pleinement leur rôle capital.

Cette autonomie doit permettre notamment d'améliorer les conditions de la vie scolaire et de la participation, qu'il s'agisse de celle des élèves ou de celle des parents. Plusieurs mesures vont dans le sens d'une telle transformation. La diminution de la taille des établissements, limitant les nouveaux CES à un maximum de 900 élèves et les établissements de second cycle à un maximum de 1 500 élèves, dérive directement des conclusions de la commission. De même, le renforcement des fonctions de professeur principal, lié à la réforme des procédures d'orientation, rejoint le souci des rédacteurs du rapport de voir une meilleure coordination des équipes éducatives favoriser l'action commune des enseignants, aussi bien dans le domaine de la vie scolaire que dans celui d'une formation davantage inspirée d'un souci d'interdisciplinarité.

L'autonomie doit aussi créer des conditions favorables à

la rénovation pédagogique, sur laquelle le rapport Joxe met justement l'accent, en soulignant l'importance fondamentale de la relation pédagogique maître-élève, qui doit être l'âme de l'action éducative. Les méthodes pédagogiques sont actuellement trop souvent figées par une référence, passive à l'excès, à un système préétabli, fondé sur les circulaires du ministère - dont on tend à ne retenir que la lettre en négligeant l'esprit -, et par les programmes des examens et la crainte révérentielle de l'inspecteur. Il faut débloquent une telle attitude, car le respect des orientations générales, qui doivent être fixées par la nation, n'implique nullement inertie et rigidité au niveau de l'enseignement dispensé, qui par nature doit être un acte vivant et adapté aux possibilités et aux facultés des élèves. Bien entendu, à la plus grande autonomie des établissements et à la liberté pédagogique accrue devront correspondre une responsabilité plus large et des modalités nouvelles et adaptées de contrôle et d'inspection.

C'est dans ce but, et aussi pour donner des chances supplémentaires à un décloisonnement des enseignements et à la pluridisciplinarité souhaitable en de nombreux domaines, que, dès la rentrée de septembre 1973, tous les programmes sont réduits de 10 % pour dégager un contingent horaire que les chefs d'établissement pourront librement utiliser en se concertant avec les conseils d'administration. Cette utilisation s'appliquera aussi bien à une extension des travaux interdisciplinaires qu'à des contacts avec le monde extérieur. Cette mesure, suggérée par le rapport Joxe, aura, passée la période d'adaptation, une valeur certaine d'entraînement. L'équipe éducative deviendra ainsi plus directement responsable de l'affectation du temps d'enseignement et pourra exercer librement une large initiative pédagogique. Les mêmes objectifs sont poursuivis par les expériences de « travail indépendant », qui font participer davantage l'élève à son apprentissage, lui permettent de choisir et d'organiser plus librement son travail scolaire, et associent exercices, enquêtes, comptes rendus, réalisés individuellement ou par petits groupes.

Soulignons que le développement de l'initiative des élèves ne doit pas réduire le rôle du maître à celui de spectateur passif de l'éclosion spontanée du savoir chez son disciple. L'acquisition des connaissances gagne à une attitude active de l'élève, mais le maître reste celui qui sait et qui doit continuer à aider l'élève, même si la forme de cette aide évolue.

Certes, de telles méthodes pédagogiques rendent nécessaire un développement des sources d'information. A cet effet, nous avons décidé d'installer dans tous les établissements du second degré un centre de documentation et d'information. Ces centres, dont les rédacteurs du rapport demandaient la création, seront, en règle générale, dirigés par un enseignant, assisté d'un ou de plusieurs documentalistes.

Toutes les mesures que nous venons d'énumérer et qui sont déjà acquises, s'inscrivent dans la ligne même du rapport Joxe. Il est aisé de percevoir comment elles amorcent d'importantes évolutions, que devra préciser et organiser, en les consacrant, la future loi d'orientation du second degré.

La formation des maîtres

Dans le prolongement direct de ces premières mesures, la loi d'orientation aura à arrêter le dispositif d'une formation des maîtres adéquate, que la rénovation pédagogique va rendre plus urgente encore. En ce domaine, que les auteurs du rapport n'abordent que partiellement et sur un plan très général, nous devons tout à la fois redéfinir les conditions de recrutement des enseignants du second degré et compléter leur formation théorique par une formation pédagogique parfaitement intégrée dans leur formation d'ensemble. La poursuite de ces deux objectifs passe par l'institution de

centres de formation des maîtres dont l'accès, au stade d'une période transitoire, serait ouvert non à la fin des études universitaires mais une fois le diplôme de premier cycle obtenu, c'est-à-dire, en principe, deux ans après le baccalauréat. Ainsi pourrait-on éviter à la fois les spécialisations prématurées qu'implique le cloisonnement des sections du CAPES, et la sanction trop tardive du concours permettant l'obtention de ce certificat d'accès à l'enseignement. Actuellement, trop d'étudiants entreprennent, au niveau du second cycle, des études universitaires dans des disciplines n'offrant que l'enseignement comme débouché ; ceux qui, de longues années après, échouent aux concours éprouvent alors les plus grandes difficultés pour se réorienter. La création des centres doit permettre aux candidats qui ne seraient point retenus de se réorienter plus rapidement et donc plus facilement.

L'admission dans les centres vaudra aux futurs maîtres de recevoir une formation théorique leur assurant un bon niveau dans la discipline qu'ils seront appelés à enseigner et une formation pédagogique, amorcée à partir d'expériences concrètes. Si des notions de psychologie et de technique d'animation des groupes sont nécessaires à la plupart des maîtres, elles ne doivent pas former un savoir abstrait s'ajoutant aux autres connaissances théoriques ; elles ne tirent leur valeur qu'en prenant place dans un apprentissage pratique fondé sur des stages. Cette formation, enfin, doit être ouverte sur la vie ; les futurs maîtres enseigneront dans des établissements de l'Education nationale où ils ont, dans une grande proportion, poursuivi leurs propres études. La période de formation pratique doit leur donner l'occasion de sortir de ce cadre, notamment par des visites et des stages dans les entreprises et les administrations. Enfin, cette formation initiale des maîtres doit être complétée par une formation continue, non seulement pour les nouveaux enseignants mais pour ceux déjà en place. En ce domaine, des initiatives importantes mais ponctuelles ont été prises pour certaines disciplines, par exemple en mathématiques. Il faut maintenant les prolonger par un plan d'ensemble faisant appel aux futurs centres de formation.

La démocratisation exige-t-elle l'uniformité ou la différenciation des enseignements ?

Autonomie des établissements, transformation de la vie scolaire, rénovation pédagogique et formation des maîtres constituent des aspects essentiels de la réforme de l'enseignement secondaire, pour lesquels les travaux de la commission des Sages ont fourni de précieux secours.

Mais la loi d'orientation, en raison de son objet plus large que celui du rapport Joxe, aura à aborder d'autres sujets également très importants.

L'un d'entre eux sera celui de l'uniformité ou de la différenciation des enseignements et de la pédagogie, en fonction de l'efficacité de la formation et de la démocratisation de l'éducation. Le problème est posé surtout dans le premier cycle, où les discussions continuent au sujet de la diversification des sections au sein d'un collège commun d'enseignement secondaire. Entre les thèses extrêmes qui s'opposent, la vérité semble bien être dans une double proposition dont aura à débattre le Parlement : d'une part, tous les jeunes doivent recevoir une formation générale de base, ayant pour but de développer chez eux le sens de l'analyse et de l'observation, et l'apprentissage des langages fondamentaux ; d'autre part, les voies d'accès à cette formation de base doivent être différenciées selon l'aptitude des élèves et la forme de leur intelligence. Offrir le même enseignement à tous aboutirait en pratique à des résultats contraires à la démocratisation. Mais pour que la différenciation des enseignements assure une meilleure égalité des chances, il faut qu'elle organise méthodiquement l'aide aux plus faibles, notamment par le développement systématique d'une pédagogie de soutien. Il y a beaucoup à faire dans cette voie, et

pas seulement dans le premier cycle du second degré, mais aussi dans l'élémentaire. Les moyens nécessaires pour- raient être dégagés si, parallèlement, était obtenue une réduction des redoublements, dont l'ampleur encore très excessive est l'un des traits déplorable du fonctionnement actuel de notre système scolaire.

Un autre problème de la loi d'orientation sera la meilleure intégration dans notre système d'éducation de l'enseignement technique, qui doit vraiment en être une branche à part entière. C'est l'un des objets des lois de 1971 sur les « enseignements technologiques ». Diverses questions se posent à ce propos, appelant des réponses parfois déjà légèrement amorcées : la préparation effective à la vie professionnelle des jeunes qui sont peu doués pour les études abstraites et quitteront l'école au terme de la scolarité obligatoire ; l'option à prendre entre l'enseignement technique ou l'enseignement général aux principaux paliers d'orientation (enseignement court ou enseignement long, et dans l'enseignement long, lycées classiques et modernes, ou lycées techniques) ; les prolongements par la formation continue et les équivalences de diplômes pour la poursuite d'études supérieures.

Participation à la vie scolaire et au choix des enseignements

La loi d'orientation devra également traiter de la vie scolaire. Les droits et les devoirs de chaque catégorie de participants à la communauté scolaire devront être précisés, avec les différences naturelles à marquer selon les cycles, en fonction de l'âge moyen des élèves concernés. Les modalités de l'association des représentants de ces diverses catégories à la gestion des établissements devront être traitées, afin, si possible, d'éviter de voir cette participation figée en rites, vidés de portée réelle.

La participation des élèves et des enseignants ne doit pas s'entendre uniquement au titre de la vie scolaire, au sens étroit de l'expression. L'enseignement lui-même, comme le rapport Joxe l'a si justement souligné, doit être participation ; et c'est probablement par cette voie que l'on peut le plus sûrement remédier à la désaffection des élèves pour l'école et le lycée (même si cette désaffection est moins grande que cela est souvent affirmé). L'un des moyens de cette participation est ce que l'on dénomme la pédagogie du choix. Personne, de nos jours, ne peut prétendre à l'omniscience. L'école n'a donc plus à rechercher à dispenser un savoir encyclopédique. Pourquoi, dès lors, en dehors d'une formation commune comportant l'essentiel, et bien entendu adaptée au monde moderne et ouverte sur lui, ne pas laisser les élèves composer eux-mêmes pour une part, à travers un large système d'options, le programme des connaissances qu'ils désirent approfondir ? Ils y gagneront une motivation accrue, puisqu'ils auront choisi des matières répondant à leurs goûts ; et ils auront ainsi à exercer personnellement et activement une responsabilité, liée étroitement à la préparation de l'orientation professionnelle à laquelle ils se destinent.

Le développement de cette pédagogie du choix dans le second cycle permettrait, par ailleurs, de remédier à la spécialisation prématurée et trop rigide, qui résulte du système actuel des séries du baccalauréat, sans pour autant nier la différenciation nécessaire, à partir du deuxième cycle, selon les aspirations et les aptitudes diverses des élèves et la discipline dominante de leurs études supérieures éventuelles. Il n'est pas douteux que l'actuel système des séries du baccalauréat est, avec une tradition élitiste dans l'enseignement des mathématiques, le principal responsable du partage quasi définitif des élèves, dès la fin de la troisième, en « littéraires » et « scientifiques », partage qui ne correspond pas aux réalités de la vie économique et sociale d'aujourd'hui et hypothèque lourdement le bon fonctionnement de notre enseignement supérieur. D'ailleurs, les inconvénients possibles du système des options devront être corrigés par un

développement de l'interdisciplinarité, dont nous constatons, une fois de plus, l'opportunité.

Revoir la conception des examens

Bien entendu, la mise en œuvre d'une telle pédagogie du choix appelle aussi une réflexion sur la conception des examens, sur leurs programmes, qui devraient être moins rigides que ceux de l'actuel baccalauréat, et sur la place à faire au contrôle continu des connaissances dans la sanction d'études ainsi organisées.

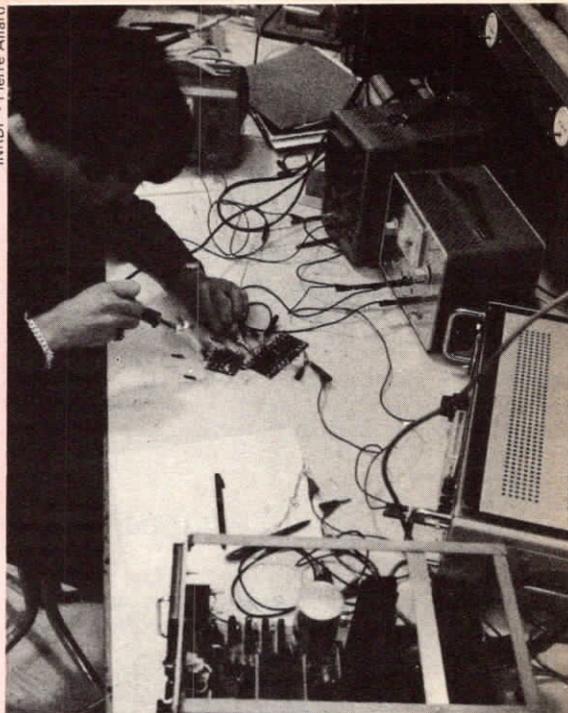
L'initiative offerte aux élèves par la possibilité d'un large jeu d'options a permis d'évoquer l'orientation scolaire, elle-même prélude à l'orientation professionnelle. Il s'agit d'un objectif capital que doit se proposer la réforme de l'enseignement secondaire, et que ne pouvait pas traiter le rapport Joxe, en raison de ses buts propres plus limités. A notre époque, les élèves du second degré, et non plus seulement les étudiants, ressentent de vives inquiétudes devant leur avenir professionnel. Ce sentiment résulte très largement des insuffisances de l'orientation scolaire. De remarquables efforts d'information des enseignants, des parents et des jeunes ont été accomplis à cet égard par l'ONISEP au cours des dernières années. Mais les procédures conduisant aux décisions d'orientation elles-mêmes devaient être améliorées. Notamment, il est souhaitable de les aménager pour favoriser une consultation continue et prolongée entre l'élève et sa famille d'une part, et l'équipe éducative d'autre part. Un récent décret, qui va s'appliquer à la rentrée dans une première tranche de vingt départements, vient de simplifier et d'améliorer ces procédures dans le second degré. Plus cohérentes, elles permettront désormais un dialogue clair et constant des éducateurs et des familles. Celles-ci n'auront plus l'impression d'être brusquement placées devant des décisions engageant l'avenir de leur enfant sans avoir eu le loisir d'en débattre et d'y réfléchir. L'orientation, on ne saurait trop le souligner, fait partie intégrante de l'éducation. Les enseignants doivent donc la considérer comme un aspect essentiel de leur fonction ; il importe qu'ils puissent bénéficier de l'aide permanente des conseillers d'orientation et aussi d'une préparation qui, en ce domaine, fait jusqu'à présent totalement défaut. Nous retrouvons à nouveau le problème de la formation des maîtres.

Ces nouvelles dispositions, s'ajoutant aux efforts faits pour mieux adapter, en qualité et en flux, les filières de formation aux débouchés effectifs, devraient permettre de résoudre l'un des problèmes qui préoccupent le plus les jeunes et leurs familles.

L'orientation des études du second degré concerne profondément la masse des Français. N'a-t-on pas, cette année, dépassé le cap des 300 000 candidats au baccalauréat, soit près de 40 % d'une classe d'âge ? C'est pourquoi l'élaboration de la loi qui la déterminera ne doit pas rester cantonnée dans les cabinets et dans les bureaux. Une vaste consultation nationale a donc été lancée pour savoir ce que les Français pensent et souhaitent à ce propos ; à la lumière des sondages réalisés et des enquêtes poursuivies dans chaque académie, un colloque national permettra de discuter les principes de base de la réforme et de préciser ses modalités, en recourant largement à l'indispensable concertation. Ainsi seront réunies les meilleures chances d'atteindre l'objectif que vise une telle réforme : reconstruire une école adaptée à notre temps, et qui puisse être, par là même, un des meilleurs facteurs du développement et de l'épanouissement de notre société.

Les instituts universitaires de technologie

INRDP - Pierre Allard



DANS les principaux secteurs d'activités, et particulièrement dans les secteurs secondaire et tertiaire et dans la recherche appliquée, l'importance des fonctions d'encadrement technique s'est considérablement développée, durant ces dernières années.

Associés aux travaux des ingénieurs, des chercheurs ou des cadres administratifs supérieurs ou commerciaux, les responsables de ces fonctions doivent avoir une spécialisation plus poussée que celle de l'ingénieur et une formation générale plus étendue que les techniciens.

Ces fonctions nouvelles, apparues dans la production et les services, se retrouvent dans des branches d'activité très diverses. Elles exigent une formation différente par son contenu et par ses méthodes de celle, plus abstraite, assurée par les universités et les grandes écoles.

Elles intéressent les jeunes bacheliers (ou les jeunes gens ayant acquis une formation équivalente) désireux d'entrer dans la vie professionnelle après des études assez courtes.

C'est afin d'assurer la formation nécessaire à ces fonctions qu'ont été créés, en janvier 1966, les instituts universitaires de technologie (IUT). Etablissements d'enseignement supérieur, ils ont été créés sous la forme d'instituts d'université et transformés en unités d'enseignement et de recherche (UER) par décret du 20 janvier 1969.

Les IUT constituent, à côté de l'enseignement universitaire traditionnel dont la nature est théorique et dont le terme est relativement lointain, une voie nouvelle de conception originale; celle-ci s'adresse aux étudiants qui souhaitent poursuivre des études supérieures dans un esprit différent et acquérir dans un délai moins long une formation permet-

tant d'accéder directement à des activités professionnelles.

Une pédagogie originale

Les étudiants des IUT sont préparés, non à un emploi déterminé, mais à un type de fonctions facilitant leur adaptation à l'emploi, voire leur reconversion ultérieure.

Ce souci de finalité professionnelle large se traduit par une pédagogie originale associant des professeurs venant d'origines diverses: industrie, enseignement supérieur, enseignement secondaire. Les membres de la profession qui constituent une part notable du corps enseignant (30%) sont associés de façon étroite à la vie de l'IUT; ils participent au conseil d'administration comme aux jurys d'admission et de délivrance du diplôme.

On ne saurait assez insister sur le rôle capital qu'ont joué à cet égard les commissions pédagogiques nationales qui vont d'ailleurs être prochainement renouvelées. Conseils de spécialité, comprenant des enseignants des diverses catégories et des représentants d'employeurs et de salariés, elles ont assuré le pilotage indispensable à la mise en place des IUT et n'ont cessé de veiller, dans une perspective pragmatique et évolutive, à la bonne organisation des enseignements tant sur le plan qualitatif que quantitatif; par la suite elles ont vérifié efficacement que chaque IUT dispensait bien la formation nécessaire quant à l'esprit des enseignements, à la qualification des enseignants et au contenu des programmes.

L'organisation des études

Le nombre d'élèves pouvant être inscrits en première année dans chaque département d'IUT est fixé par les recteurs d'académie. Il ne doit pas être inférieur à 35, ni supérieur à 150. Les candidats à l'entrée dans un IUT doivent:

posséder un des titres requis pour l'admission dans le département demandé (ces titres varient sensiblement selon les départements) et en outre être agréés par le jury d'admission qui se prononce en tenant compte des éléments du dossier présenté (livret scolaire, résultat aux examens), éventuellement complétés par un entretien d'orientation permettant d'évaluer l'adaptation au type d'études souhaité;

ou satisfaire à un examen spécial pour lequel le nombre de places offertes doit être en principe au moins égal à 10% du nombre de places fixé pour le département. Cet examen organisé par le recteur de l'académie est ouvert aux candidats que le jury autorise à se présenter en fonction des éléments de leur dossier (livret scolaire, résultat aux examens, activités professionnelles s'il y a lieu) et présentant les aptitudes souhaitables pour le département postulé. Peuvent demander à subir l'examen:

- les candidats possédant l'un des diplômes ou des titres permettant l'admission sur titres mais ne correspondant pas au département choisi;
- les candidats ayant obtenu le certificat de fin d'études secondaires;
- les candidats attestant sur l'honneur

qu'ils ne se sont pas inscrits, dans les deux dernières années, aux examens conduisant aux diplômes qui permettent l'admission sur titres.

La durée des études est de deux ans à temps plein : 32 semaines scolaires comprenant en moyenne 32 heures de travail hebdomadaire, avec travaux pratiques et petits groupes de travail (travaux dirigés). Le début et la fin de l'année universitaire sont fixés au 1er octobre et au 15 juillet pour la première année, au 15 septembre et au 1er juillet pour la deuxième année.

L'assistance aux cours magistraux est obligatoire, ainsi que la participation aux divers travaux.

Les étudiants ne peuvent être autorisés à redoubler qu'une des deux années d'études, sauf cas de force majeure appréciée par le directeur de l'IUT.

Le passage de première en seconde année est prononcé par le chef du département, après avis du corps enseignant, en tenant compte de l'ensemble des notes et appréciations obtenues pendant l'année. En cas de résultats insuffisants, l'étudiant est autorisé à redoubler ou est

exclu ; dans ce dernier cas, l'exclusion est assortie de conseils d'orientation.

En cours de scolarité, des stages pratiques en entreprise sont organisés afin que l'étudiant soit mis en contact avec les réalités des professions vers lesquelles il se dirige. La note de stage est prise en compte pour l'obtention du diplôme final.

Les études sont sanctionnées par le diplôme universitaire de technologie (DUT) portant mention de la spécialité enseignée, et s'il y a lieu, de l'option choisie. Il est décerné par le président d'université en fonction des notes et des appréciations que l'étudiant a obtenues au cours de deux années d'études réglementaires.

Les études dans les instituts universitaires de technologie se caractérisent donc par une organisation extrêmement sérieuse et par l'exigence d'un travail irréprochable, ce qui s'explique par la finalité professionnelle de l'enseignement qui y est dispensé.

Les spécialités enseignées

Les spécialités enseignées sont au nombre de 17 : à chacune correspond un département d'IUT. Certaines donnent lieu à des options. La liste en est donnée ci-dessous :

Départements	Options
● Biologie appliquée.....	<ul style="list-style-type: none"> ⎵ Agronomie ⎵ Analyses biologiques et biochimiques ⎵ Diététique ⎵ Industries alimentaires ⎵ Hygiène de l'environnement
● Chimie	
● Génie chimique	
● Génie civil (bâtiment et travaux publics)	
● Génie électrique.....	<ul style="list-style-type: none"> ⎵ Automatique ⎵ Electronique ⎵ Electrotechnique
● Génie mécanique (construction et fabrication)	
● Génie thermique	
● Informatique	
● Mesures physiques.....	<ul style="list-style-type: none"> ⎵ Techniques et mesures physiques ⎵ Techniques et mesures physico-chimiques
● Administration des collectivités publiques et des entreprises (ACPE)	
● Carrières de l'information.....	<ul style="list-style-type: none"> ⎵ Administration ⎵ Finances — comptabilité ⎵ Personnel
● Carrières sociales.....	
● Statistique, études économiques et techniques quantitatives de gestion	<ul style="list-style-type: none"> ⎵ Documentation ⎵ Communication (journalisme, publicité relations publiques)
● Techniques de commercialisation	
● Hygiène et sécurité.....	<ul style="list-style-type: none"> ⎵ Assistant social ⎵ Educateur spécialisé ⎵ Animateur socio-culturel
● Carrières juridiques et judiciaires	
● Transports — logistique	
	<ul style="list-style-type: none"> ⎵ Prévention et protection civile ⎵ Hygiène et sécurité en milieu du travail

Deux formations spéciales

Outre l'enseignement normal assuré en deux ans, les IUT peuvent dispenser une formation propre à d'autres catégories d'étudiants.

● Les candidats ayant obtenu un diplôme sanctionnant les deux premières années d'enseignement supérieur d'un établissement public autre que ceux qui préparent au DUT peuvent être admis à suivre un enseignement spécial dans les IUT.

● En outre, des formations spécifiques peuvent y être organisées à temps plein, partiel ou mixte, à l'intention des personnes engagées dans l'activité professionnelle. Elles sont différentes des formations réservées aux étudiants, dans leur contenu, leurs méthodes et le mode d'évaluation des résultats.

Enfin, les IUT peuvent également organiser au même niveau des enseignements déterminés ayant pour but le perfectionnement permanent et l'adaptation à l'évolution scientifique, technique, économique et sociale.

La préparation du DUT après un premier cycle universitaire.

Cette préparation spéciale qui est assurée actuellement dans une vingtaine d'IUT vise à donner aux titulaires d'un diplôme couronnant un premier cycle universitaire un complément de forma-

tion pratique à finalité professionnelle directe dans une spécialité sanctionnée par le DUT.

Titulaires du DUES (1), ils peuvent se spécialiser dans une branche du secteur secondaire ; s'ils possèdent le DUEL, le DEJG ou le DEEG, ils peuvent se tourner vers une spécialité du secteur tertiaire (notamment en gestion ou en documentation).

Dans quelques IUT, le niveau du premier cycle supérieur (université ou grande école) sans le diplôme est admis sous conditions.

La durée des études est d'une année à temps plein : les candidats sont tenus d'effectuer le programme d'enseignement qui leur est tracé par le chef du département, compte tenu de leurs connaissances. Les intéressés ne peuvent être autorisés à redoubler qu'une fois, sauf en cas de force majeure appréciée par le directeur de l'IUT.

De même que pour les étudiants effectuant la scolarité normale en deux ans, des stages sont inclus dans la formation, qui est sanctionnée par le DUT, portant mention de la spécialité (et s'il y a lieu, de l'option choisie).

Les résultats de la préparation spéciale en un an au DUT sont appréciables ; compte tenu de leur motivation et de leur expérience d'enseignement supérieur, les bénéficiaires de cette formation se trouvent à l'issue de leur scolarité à un niveau comparable à celui des étudiants du régime normal. Les débouchés qui leur sont offerts sont également comparables à ceux des DUT du régime normal.

La préparation du DUT pour les candidats engagés dans la vie active.

Les adultes engagés dans les activités professionnelles peuvent préparer le DUT au titre de la formation continue et de la promotion sociale par un système d'unités capitalisables.

Les programmes des enseignements (adaptés aux conditions de la promotion supérieure du travail) sont établis par chaque établissement par référence aux programmes correspondants destinés aux candidats effectuant des études normales.

Les programmes, qui sont vérifiés par les commissions pédagogiques nationales, définissent la nature et le volume des connaissances requises pour chaque spécialité du diplôme universitaire de technologie. Leur contenu est présenté sous forme d'un ensemble d'unités ; cha-

que unité correspond à un nombre de points.

L'équivalence totale ou partielle d'une ou plusieurs unités peut être accordée en tenant compte des connaissances acquises dans un autre établissement ou de l'expérience professionnelle attestée par les employeurs.

Les demandes d'équivalences présentées par les candidats en fonction soit du niveau acquis antérieurement, soit de leur expérience professionnelle, soit de l'un et de l'autre, sont examinées par le chef du département qui établit des propositions concernant, d'une part, la ou les unités pouvant donner lieu à équivalence, et d'autre part, le nombre de points pouvant être attribués à chaque unité. Ces propositions sont soumises à un jury à qui il appartient de les modifier ou de les valider, éventuellement après tests ou épreuves qu'il détermine.

Les candidats sont tenus de se conformer aux indications qui leur sont données par le chef du département, concernant les études à effectuer en vue d'acquérir les unités qui leur manquent. Ces unités sont attribuées par le jury au vu de l'un des résultats ou des différentes sortes de résultats prévus.

Chaque candidat est doté d'un livret personnel dans lequel sont consignés :

- la liste par ordre chronologique des unités acquises et le nombre de points correspondant à chacune d'elles ;
- le mode d'acquisition de ces unités ;
- les établissements dans lesquels ont été effectuées les études ou exercées les activités ayant donné lieu à acquisition d'unités.

Les jurys prévus pour l'appréciation des titres des candidats et le jury du diplôme final sont désignés par le président de l'université, sur proposition du directeur de l'institut universitaire de technologie, après consultation du conseil de l'institut. Ils comprennent notamment les personnes assurant des enseignements à l'établissement et des ingénieurs ou cadres exerçant des fonctions en relation étroite avec la spécialité intéressée.

Le diplôme universitaire de technologie acquis par cette filière n'est décernée qu'aux personnes justifiant d'une activité professionnelle pendant toute la durée des études de promotion supérieure du travail à l'exception des périodes donnant lieu à l'indemnité compensatrice de perte de salaire.

Le diplôme universitaire de technologie (DUT) portant indication de la spécialité correspondante et, s'il y a lieu, de l'option choisie, est décerné au vu du livret personnel de l'intéressé.

Ces actions de formation dans le cadre de la formation professionnelle continue sont organisées, dans certains cas, en liaison avec les organismes se consacrant plus particulièrement à la formation continue et à l'éducation permanente.

Les étudiants des IUT et leur avenir

Quatorze départements supplémentaires ont été créés pour la rentrée de 1973, ce qui porte leur nombre à 252 (137 pour le secteur secondaire, 115 pour le secteur tertiaire). Pour décider de l'implantation des IUT — qui sont actuellement au nombre de cinquante-huit — il est tenu compte de l'évolution démographique de la région, ainsi que de son état économique, afin de disposer d'une part, de professionnels participant aux tâches d'enseignement, d'autre part, de possibilités de débouchés pour les diplômés ; de plus, il est veillé à ce que les liaisons de l'IUT avec l'université dont il fait partie soient aisées.

Le nombre total des étudiants inscrits dans les IUT à la rentrée 1972-1973 se situait aux environs de 35 000, soit, par rapport à l'année précédente, une progression (17 %) inférieure à celle qui avait été observée entre les rentrées 1970-1971 et 1971-1972 (30 %). Ce fléchissement des effectifs s'explique surtout par l'application des nouvelles dispositions relatives au service militaire.

Origine scolaire des étudiants

L'examen de l'origine scolaire des élèves de première année des IUT en 1971-1972 permet de dire que la presque totalité des élèves admis dans les IUT, directement ou après examen, sont titulaires d'un baccalauréat.

Les bacheliers des séries traditionnelles constituent 55 % de l'effectif ; dans les départements du secteur industriel, dominent les bacheliers C (math., physique), D et D' (math., sciences de la nature) et E (math. et technique) ; dans les départements du tertiaire, les bacheliers A (philo-lettres) et B (économique et social) sont les plus nombreux.

Les bacheliers des filières technologiques (notamment ceux des séries F, vers l'industrie, et ceux des séries G, vers le tertiaire) constituent plus de 40 % des élèves de 1^{re} année, et cette proportion n'a cessé de s'accroître au cours des dernières années.

Le reste des élèves admis directement (soit 4 % environ) comprend des titulaires du BT et du BSEC (2).

En outre, 850 élèves environ (bacheliers ou non) représentant moins de 5 % de l'effectif des admis sont entrés en 1^{re} année après avoir subi les épreuves d'un examen spécial : cette admission reste donc très exceptionnelle.

(1) DUES : diplôme universitaire d'études scientifiques. DUEL : diplôme universitaire d'études littéraires. DEJG : diplôme d'études juridiques générales. DEEG : diplôme d'études économiques générales.

(2) BT : brevet de technicien. BSEC : brevet supérieur d'études commerciales.

L'insertion professionnelle des diplômés.

Le nombre de diplômés délivrés par les IUT depuis 1968, première sortie de promotion, jusqu'en 1971, est d'environ 18 350 se répartissant ainsi :

- 1968 : 1 200
- 1969 : 3 150
- 1970 : 6 500
- 1971 : 7 500

Parmi ces diplômés, une proportion non négligeable — plus de 20 % d'entre eux — poursuivent des études supérieures, qu'il s'agisse d'études universitaires, ou des enseignements de gestion, de commerce et de comptabilité dispensés par les écoles de commerce, ou de l'enseignement que donnent les écoles d'ingénieurs.

Pour ceux qui entrent immédiatement dans la vie active, le stage de deuxième année se révèle être, dans nombre de cas, un stage de pré-embauche.

L'examen de la situation de ces diplômés engagés dans la vie active permet de dire que leur insertion professionnelle s'effectue de manière assez satisfaisante.

Les diverses branches économiques accueillent, cependant, très inégalement les diplômés. On peut les classer de la manière suivante.

D'abord une zone de forte insertion représentée par :

- la chimie ;
- les constructions électriques ;
- les industries mécaniques et automobiles ;
- les activités de services : administration, enseignement, recherche, organismes médicaux, sociaux, juridiques et de comptabilité.

Vient ensuite une zone de moyenne insertion :

- industries des pétroles ;
- commerces, banques et assurances ;
- transports ;
- production et première transformation des métaux ;
- bâtiment.

En troisième lieu, une zone de faible insertion :

- mines et carrières ;
- agriculture ;
- eau, gaz, électricité.

On peut considérer en tout état de cause que les difficultés que peuvent rencontrer certains diplômés universitaires de technologie pour trouver des débouchés tiennent au fait que le DUT n'est pas encore suffisamment connu. On est en droit de penser que la qualité de la formation des diplômés universitaires de

technologie va leur permettre de s'imposer rapidement.

Les rémunérations des diplômés universitaires de technologie

D'une façon générale les rémunérations varient en fonction d'éléments très divers. Elles diffèrent selon la spécialité acquise : les salaires moyens les plus élevés se rencontrent en informatique et en génie thermique ; les salaires moyens les plus bas se trouvent en biologie appliquée, administration des collectivités publiques et des entreprises, carrières de l'information. En outre, d'une façon générale, on observe que :

- les départements du secteur secondaire conduisent à des salaires plus importants que ceux du secteur tertiaire ;
- les salaires moyens des femmes sont inférieurs à ceux de leurs camarades masculins (à qualification égale) ;
- les grosses industries : chimie, industries alimentaires, sidérurgie, allouent des salaires plus élevés que les entreprises de moindre dimension.

Les salaires moyens à l'embauche sont relativement élevés, puisque, d'après les dernières enquêtes, ils sont de l'ordre de 1 750 F, et il est de fait que la réussite professionnelle des débutants peut être rapide s'ils montrent des qualités personnelles auxquelles les employeurs accordent une importance primordiale : sens de l'initiative, ouverture d'esprit, aptitude à la décision.

Le DUT et les conventions collectives

La loi d'orientation sur l'enseignement technologique du 16 juillet 1971 prévoit que les éléments essentiels servant à la détermination des classifica-

tions professionnelles et des niveaux de qualification, et notamment les mentions relatives aux diplômes professionnels à ou à leurs équivalences — à condition que ces diplômes aient été créés depuis plus d'un an — doivent figurer parmi les dispositions obligatoires dans les conventions collectives. Cette disposition a pris effet au 1er janvier 1973, et doit permettre une reconnaissance progressive du DUT dans les conventions collectives.

Le diplôme d'ingénieur technologue

Par ailleurs, une nouvelle perspective va s'offrir aux diplômés universitaires de technologie. Ils pourront reprendre leurs études à l'IUT après trois années de pratique professionnelle, pour un cycle de formation original les préparant notamment au diplôme d'ingénieur technologue.

Cette possibilité répond pleinement au profil du diplômé universitaire de technologie, qui doit savoir manifester une disponibilité au recyclage et à la formation permanente et être apte à une certaine mobilité professionnelle, voire à une reconversion. C'est le profil du cadre intermédiaire souhaité dans les grands secteurs de l'économie moderne et que les IUT se sont proposés de former lors de leur création.

En définitive, et malgré les difficultés qu'ils peuvent parfois rencontrer, on peut dire que les IUT, nés d'une tentative exemplaire d'adaptation des enseignements supérieurs français, dans leurs objectifs, leurs structures et leurs moyens, à la réalité des mutations du monde moderne, sont en train de gagner leur pari.

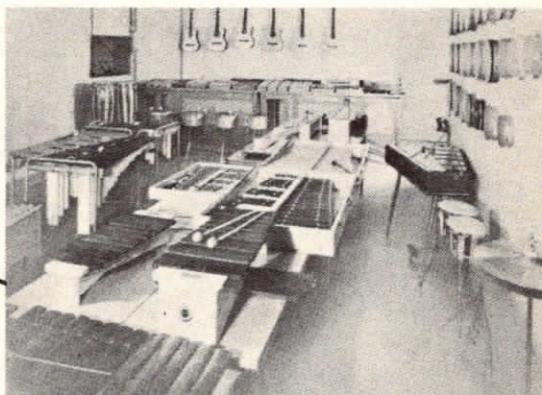
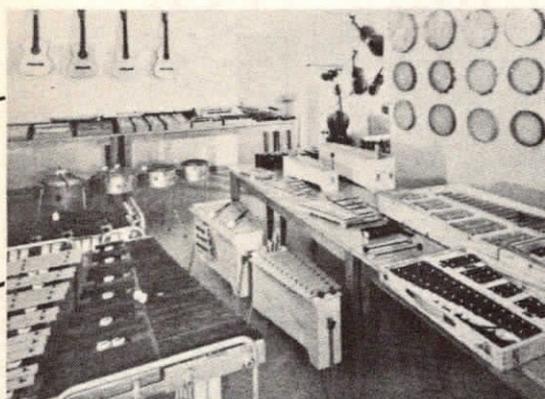
NOMINATIONS

Deux nominations viennent d'intervenir au cabinet de Madame Suzanne Ploux, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Education nationale.

- M. Alphonse Debuissy, inspecteur général de l'Instruction publique, est nommé conseiller technique.
- Mme Josette Terny, inspectrice départementale de l'Education nationale, est nommée chargée de mission.

INSTRUMENTARIUM BOUVIER

matériel
d'enseignement
musical



FLUTES A BEC MOECK

BOUVIER - PARIS - 15, rue d'Abbeville Paris X° - 878-24-88
PRIX SPÉCIAUX aux Membres du Corps Enseignant et Etablissements Scolaires

Présence de Simone Weil

*S'il est une personnalité dont les actes et les œuvres
ont étonné au cours de ce demi-siècle, c'est Simone Weil.
Mais ceux-mêmes qui l'ont approchée ou jugée
l'ont-ils connue telle qu'elle a été, et voulu être ?
Un livre, tout d'amitié et de rigueur, la restitue aujourd'hui.*

SIMONE PETREMENT, agrégée de philosophie, docteur ès-lettres, conservateur à la Bibliothèque nationale, a été parmi les camarades de Simone Weil à Henri IV et à l'École normale supérieure. Les deux Simone sont restées en contact jusqu'au moment où Simone Weil quitta la France, en 1942.

Aujourd'hui, Simone Pétrement publie une *Vie de Simone Weil*, en deux volumes (1), qui est beaucoup plus qu'une simple biographie, car cet ouvrage se présente comme la tentative d'un portrait et aussi l'analyse d'une aventure intellectuelle et spirituelle conduite par un être d'exception jusqu'aux dernières limites, jusqu'à la mort. L'auteur écrit, dans sa préface : « Parler de sa vie implique qu'on parle aussi de son œuvre. Car le lien de la vie et de la pensée fut chez elle le plus étroit qu'on puisse concevoir. Personne n'a plus héroïquement mis ses actes en accord avec ses idées. On ne peut donc se contenter de décrire l'extérieur, et l'on est entraîné ainsi dans une entreprise d'une étendue redoutable. »

Tout à fait dans le sens de cette réflexion, on peut rappeler le petit film présenté naguère en hommage à Simone Weil, où une jeune comédienne portait la lourde charge de représenter le philosophe disparu : affublée de la célèbre cape, du béret, des lunettes, elle fumait cigarette sur cigarette, comme Simone Weil. Mais la ressemblance s'arrêtait là, et donc le spectateur n'avait qu'une image caricaturale et grossière de l'extraordinaire personnage qu'on prétendait célébrer. L'auteur de l'émission avait cru bien faire en interro-

geant quelques témoins. Une femme, chez qui Simone Weil avait quelque temps habité, riait encore de bon cœur en rappelant que sa locataire ne savait pas faire la cuisine et laissait brûler régulièrement les pommes de terre qu'elle essayait de faire cuire. C'est tout le souvenir qui lui restait.

Ce type de témoignage est évidemment sans aucun intérêt. Simone Pétrement a su éviter l'écueil de ces évocations faussantes. L'« entreprise d'une étendue redoutable », elle s'y est risquée vaillamment, cherchant toujours l'unité de la vie et de la pensée, l'accord profond des actes et des idées, l'élan unique d'où venaient à la fois les actes de l'esprit et les actes du corps. La biographe a su dépasser la description chronologique d'un comportement singulier pour en livrer *le sens*, ce sens que les écrits dévoilent. Elle a utilisé pour cela les textes publiés, certes, dont elle a une connaissance solide, mais aussi une quantité d'inédits (notes de travail et lettres) dont elle donne ici la primeur.

On sera étonné d'apprendre qu'à l'époque de la cagne, Simone Weil écrivant à sa mère parlait d'elle-même au masculin et signalait parfois : « ton fils respectueux ». Il arrivait à ses parents de l'appeler par plaisanterie « Simon », « notre fils numéro deux », ou encore « notre cagneux ». Le refus de la féminité fut un des premiers refus de Simone Weil. Pourquoi ? On a dit un peu hâtivement qu'elle était laide, et que la découverte précoce de sa laideur avait joué un rôle déterminant dans la conduite de sa vie. (Pensons aussi à la découverte analogue dont Sartre a fait l'historique dans *Les Mots*). Mais cette

explication est de faible valeur. A douze ans, Simone Weil était en effet d'une beauté si frappante que ses parents (indignés, d'ailleurs, par cette proposition) furent sollicités par un metteur en scène, qui souhaitait que Simone fit du cinéma. « C'est un vrai Murillo », disait-il. Et il ajoutait : « Elle est si belle ! » Des photos inattendues montrent Simone Weil à cette époque, souriante et les épaules nues, rayonnant en effet de charme.

Simone Weil n'était, en réalité, pas plus laide qu'elle n'était sottise. Pourtant, en classe de quatrième, elle traversa une terrible crise qui lui fit souhaiter la mort parce qu'elle se croyait « mal douée ». Dès son enfance, elle détesta son « moi ». Elle refusa désespérément *d'être* un « moi ». Elle refusa de tenir lié à son esprit libre un « amour-propre », avec toutes les déterminations de ce moi « qui fait obstacle à la grâce ». L'acharnement qu'elle apporta à humilier, brimer son corps, ce n'est pas parce qu'elle le jugeait laid, ce n'est pas parce qu'il est *ce* corps, c'est parce qu'elle ne voulait pas être attachée à un corps, condamnée à cette « pesanteur ».

Les témoins de sa vie ont été souvent intrigués et choqués par l'application de Simone Weil à s'imposer un inconfort et des souffrances physiques qui n'étaient directement « utiles » à personne. Reçue chez des amis, elle refusait, par exemple, de coucher dans un lit confortable, dans une chambre chauffée, et son exigence posait des problèmes pratiques à ses hôtes. Elle ne s'en souciait pas. Car ce n'est pas par « politesse » qu'elle réclamait une pièce froide, une couche dure. C'est parce que son expérience, pour avoir un sens, devait être poussée jusqu'au bout. Raymond Abellio a fort bien remarqué (in *Assomption de l'Europe*, Flammarion) qu'il ne s'agit pas chez elle d'un oubli, d'un détachement du corps, mais d'une véritable action guerrière menée contre lui, et d'autant plus âprement que sa santé venait à s'altérer : « Kafka assistait en spectateur



passif à la désagrégation de son corps. Mais Simone Weil invertit cette passion en action. »

Il y a, dans l'ouvrage de Simone Pétrement, une quantité d'éléments (en particulier sur l'enfance de Simone Weil) qui pourraient servir à une étude psychanalytique. Simone Pétrement s'est bien gardée de cette erreur. Certes, il est intéressant de savoir que, chez les Weil (le père de Simone était médecin), on avait une vraie phobie des microbes, au point que les enfants allant à table, quand ils venaient de se laver les mains, ouvraient les portes avec le coude plutôt que de toucher les poignées. Petite fille, Simone Weil avait si bien compris la « saleté » des choses qu'elle parlait de « sa dégoûtation », répugnance qu'elle conserva, en fait, toujours, malgré ses efforts.

Mais la psychanalyse est impuissante à rendre compte, chez Simone Weil, de ce qui est le plus haut d'elle-même. Comme la psychanalyse n'explique pas non plus que son frère André, reçu à l'École normale supérieure à seize ans, eût été premier à l'agrégation de mathématiques, à dix-neuf ans.

L'entreprise menée par Simone Weil contre son propre corps et, en apparence, contre elle-même, est en réalité une œuvre pure de libération. Si elle a voulu éprouver dans son corps ce qu'éprouvent les plus déshérités des hommes, si elle s'est astreinte à s'éprouver dans le plus dur de la condition ouvrière, si elle a affronté avec audace et persévérance le froid, la faim, l'abrutissement et l'épuisement d'un travail en série, c'est par la passion de *comprendre*. Elle écrivait : « L'homme est ainsi fait que celui qui écrase ne sent rien, que c'est celui qui est écrasé qui sent. Tant qu'on ne s'est pas mis du côté des opprimés pour sentir avec eux, on ne peut pas se rendre compte. »

Convaincue de cette vérité, elle ne pouvait que refuser absolument dans la vie quotidienne tout ce qui la tenait loin des

opprimés : ses privilèges sociaux, les privilèges qui tenaient à son milieu et à sa supériorité intellectuelle. Un de ses professeurs définissait ainsi son caractère : « Le besoin de chercher la vérité et de l'exprimer avec un invincible courage quand elle l'avait trouvée ; un refus absolu de toute compromission, dans les petites choses comme dans les grandes. » Et Simone Pétrement, qui rapporte ce jugement, ajoute : « Je ne crois pas que personne ait, en peu de mots, peint Simone plus justement. »

Ce « refus absolu de toute compromission » ne pouvait se traduire que par une action solitaire. Disciple d'Alain qui avait été son professeur à Henri IV, Simone Weil se méfiait profondément de toute organisation politique comme elle se méfiait de toute église. Son frère dit qu'elle avait écrit une lettre d'adhésion au parti communiste, mais cette lettre ne fut jamais envoyée. Quant à sa conversion catholique, longtemps suspendue, on sait qu'elle ne s'y décida pas non plus.

Simone Pétrement apporte d'étonnants documents sur l'activité politique et sociale de Simone Weil qui, dès son premier poste de professeur au Puy, s'efforça de soutenir les manifestations de chômeurs où, bien sûr, elle fut immédiatement remarquée. Une campagne de presse menée contre elle par les journaux locaux, des tracasseries administratives allant jusqu'aux menaces de déplacement, ce fut la réponse directe à son activité. Bien entendu, loin d'être découragée, Simone Weil devait approfondir (on sait jusqu'à quelles limites héroïques) sa connaissance du monde ouvrier, mais seule, sans se rallier à aucun parti en place.

La discipline qu'elle-même s'imposa dans cette expérience (soit à l'usine, soit aux champs) était aussi ascèse spirituelle : c'était l'autre versant d'une même recherche qui la conduisait toujours plus avant à la rencontre des hommes, à la rencontre de Dieu. Simone Pétrement rappelle ici les entretiens de Simone Weil avec le Père Perreau, reflets à la fois d'une profonde inquiétude et d'une rigoureuse intransigeance. Car Simone Weil voulait savoir si ses idées étaient compatibles avec la foi catholique et elle consultait son interlocuteur d'une façon d'autant plus pressante que, simultanément, elle se sentait de plus en plus proche du Christ et de moins en moins prête à abandonner ses certitudes philosophiques. A propos de la rencontre du Christ par Simone Weil le jour où elle eut le sentiment de sa présence réelle, Simone Pétrement s'étonne, connaissant l'esprit de Simone Weil et ses méthodes, que la réalité de cette présence n'ait jamais été mise en doute par celle qui s'est cru visitée. C'est l'exemple unique dans sa vie d'une certitude d'ordre absolument surnaturel, acquise de façon immédiate, pour toujours.

Cette expérience mystique n'était pas incompatible avec les doutes de Simone Weil sur la validité de l'Église catholique, dont elle contestait, justement, la *catholicité*. Elle n'admettait pas que fussent exclus du sein de cette Église les fidèles de toutes les autres religions, pourvu qu'ils fussent de bonne volonté, de même que

l'Ancien Testament, dont elle ne pénétra peut-être pas l'esprit assez profondément, la révoltait : ce Dieu de vengeance, ce Dieu sanguinaire, elle ne pouvait l'accepter. Et elle comparait à une idolâtrie la fidélité au peuple « élu » : « La véritable idolâtrie est la convoitise, et la nation juive, dans sa soif de bien charnel, en était coupable dans les moments mêmes où elle adorait son Dieu. Les Hébreux ont eu pour idole, non du métal ou du bois, mais une race, une nation, chose tout aussi terrestre. Leur religion est dans son essence inséparable de cette idolâtrie, à cause de la notion de « peuple élu. » (*Lettre à un religieux*).

Après un séjour à New York en 1942, Simone Weil dit adieu à ses parents. « En les quittant, elle leur dit : « Si j'avais plusieurs vies, je vous en consacrerai une, mais je n'ai qu'une vie. »

Cette unique vie approchait de son terme. Simone Weil s'embarquait pour l'Angleterre où elle allait mourir, le 24 août 1943, épuisée par les privations volontaires. Tant qu'il lui resta quelques forces, elle travailla, avec une facilité accrue. Simone Pétrement note : « Elle écrivait presque sans ratures, comme sous l'empire d'une inspiration sûre et continue. Son écriture est toujours bien formée, lentement formée, régulière et pure. Elle exprimait ses idées, souvent très hardies et paradoxales, avec une assurance de plus en plus tranquille. »

Simone Weil s'était mise à la disposition des Volontaires français, de Londres, en se proposant pour les missions les plus difficiles et dangereuses. Mais elle était déjà trop affaiblie, et aussi trop repérable, pour qu'on pût envisager de l'envoyer en France. On l'installa dans un petit bureau où elle pouvait écrire tranquillement, seule. Ce fut pour elle une vive déception. La dernière. Simone Pétrement rappelle l'insistance avec laquelle Simone Weil avait insisté pour être parachutée en France. Une camarade fut désignée à sa place. Simone Weil la supplia de renoncer à cette mission pour la lui laisser. Or, la mission fut supprimée (pour d'autres raisons, bien sûr). Mais on avait expliqué à Simone Weil qu'elle pouvait être dangereuse pour les autres. Elle s'inclina, nécessairement, mais avec beaucoup de peine.

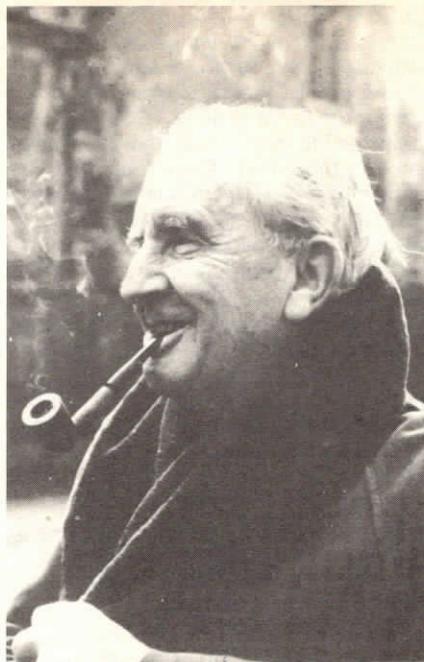
Par solidarité fraternelle avec les plus malheureux, elle ne s'alimentait presque plus. Simone Pétrement écrit : « Ainsi le même chagrin qui l'avait consumée à New York la consumait de nouveau à Londres. Elle aurait peut-être supporté tout chagrin qui n'eût pas été un remords, mais celui-là en était un : elle s'en voulait « de plus en plus mortellement » d'avoir quitté la France. (Je me souviens qu'elle m'a dit une fois que le remords était ce qu'elle redoutait le plus au monde). »

Simone Weil assista à sa propre marche vers la mort. A un visiteur, lorsqu'elle était à l'hôpital, elle dit : « Tu es comme moi un morceau mal coupé de Dieu. Mais moi, bientôt, je ne serais plus coupée ; je serais unie et rattachée. »

Josane Duranteau

(1) Fayard, tome I : 446 p., 48 F — tome II : 528 p., 55 F.

Tolkien a rejoint «La Terre du milieu»



HISTORIEN, écologiste avant la lettre, linguiste et poète, conteur fantastique à la mesure de Lovecraft, friand d'humour et de «non-sense» à l'égal de Lewis Carroll, John Ronald Tolkien vient de mourir avant qu'ait encore paru en France le dernier tome du *Seigneur des anneaux*, œuvre monumentale et célèbre, à laquelle il travailla durant treize ans, de 1936 à 1949. Ce vieux professeur d'Oxford, si réputé dans le monde anglo-saxon, reste encore chez nous à découvrir et à comprendre.

A découvrir, parce qu'en général nous dédaignons un peu l'irréalité gratuite des contes et que, justement, Tolkien se fit connaître en littérature à la faveur d'un conte, écrit à l'intention des enfants : *Bilbo le Hobbit* (1), petit personnage menu, bizarre et sylvestre, qui réapparaît d'ailleurs au cours des quelque douze cents pages que comporte *Le Seigneur des anneaux*, dont les trois volumes s'intitulent respectivement : «La Communication de l'anneau», «Les Deux Tours» et «Le Retour du Roi». (2)

A comprendre, parce que *Le Seigneur des anneaux* est une construction si vaste, manifeste une telle érudition, accumule des échos empruntés à tant de fonds mythiques, des résonances prises à un si grand nombre d'héritages littéraires et se révèle, en même temps, si pleinement fabuleux, si divers et si complexe, qu'il s'agit, en définitive, d'un monde qui se crée autour de nous, d'un monde autonome avec ses propres lois et que le lecteur a une double démarche à effectuer pour devenir un initié de ces contrées utopiques — dont «La Terre du milieu» — décrites avec le plus minutieux détail, de ces êtres étranges et multiples : elfes, hobbits, dragons, magiciens, hommes aussi, de cet univers immense, déroutant, mi-féérique, mi-inquiétant, dont on suppose, avec quelque condescendance, que l'on sourira parce qu'on a passé l'âge des chimères, et où l'on s'aperçoit, une fois engagé, que les mille ressources du narrateur — au demeurant linguiste et fort capable de nous séduire, de nous captiver, de nous prendre aux lacets des phrases, des formulations, des styles, des rythmes — ont effectivement atteint leur but.

Maintenant nous cheminons à travers la Saga, maintenant nous croyons au pouvoir maléfique de l'anneau et nous suivons Frodo, lancé à la poursuite de son détenteur en espérant sa victoire finale. Car l'anneau, comme tout objet magique, détient une puissance incroyable, mais il possède — et transmet inmanquablement — le revers de ses vertus, corrompant irrémédiablement tous ceux qui le mettent au doigt : si la bague leur procure un entendement et une conscience élargis — à proprement parler hors de l'humain —, cette clairvoyance cosmique ne peut, tôt ou tard, conduire son bénéficiaire qu'à une domination tyrannique de ses semblables. L'anneau est la chose la plus inouïe, mais aussi la plus dangereuse...

Est-ce qu'en écrivant sa trilogie, cet historien et cet écologiste que fut Tolkien pensait aux dangers d'une technologie toujours accrue dans le sens de la violence ? Est-ce qu'il avait conscience de la montée des périls mortels pour l'humanité que l'homme est lui-même en train de créer ? Nul ne saurait l'affirmer : les lecteurs seront suffisamment séduits par l'aspect si richement fabuleux de son œuvre pour ne pas se pencher sur les autres questions qu'elle soulève ; les glossateurs ne se sont pas encore révélés ; quant à l'auteur, qui aurait pu répondre le plus sûrement, il a désormais rejoint pour toujours «Le pays de Mordor où s'étendent les ombres.»

Pierre Ferran

(1) Stock, 284 p., 24,10 F.

(2) Christian Bourgois, tome I, 1971, 496 p., 45,90 F. Tome II, 1972, 416 p., 45,90 F. Tome III à paraître. Traduction de F. Ledoux.

Questions sans réponses

LE titre même du dernier film de Bergman invite à le rapprocher du *Silence*, et par là même de la trilogie que le *Silence* formait avec *A Travers le miroir* et *Les Communiantes*. Mais en fait c'est tout un ensemble de l'œuvre de Bergman — celui qui ne recourt plus aux décors de légende et aux apologues médiévaux — que *Cris et chuchotements* résume dans son fond et dans sa forme, dans ses thèmes et dans ses images.

Trois sœurs, dans une riche maison entourée d'un parc, où l'une d'elles, Agnès, est en train de mourir d'un cancer. Les deux autres, Karin et Maria, toutes deux mariées, sont venues l'assister à ses derniers moments, et veiller sur elle en même temps que sa fidèle servante Anna. Une plongée dans le passé de Maria la cadette : sensuelle, superficielle, frivole, sous les dehors de la gentillesse, elle a failli causer la mort de son mari qui a tenté de se suicider parce qu'elle le trompait avec le médecin de la famille. Après une agonie affreuse, Agnès meurt. Nouveau retour au passé, de Karin cette fois. Karin est dure, froide, égoïste. Elle ne supporte aucun contact physique, avec qui que ce soit, et s'est mutilée pour rendre impossible l'union charnelle avec son mari. Les deux sœurs n'ont jamais eu de vraie intimité ni de vraie affection : un instant, leur deuil les rapproche dans une effusion sincère, mais qui ne durera pas. Et ici nous entrons dans le fantastique : la morte appelle les vivantes, les supplie de demeurer avec elle, de ne pas la laisser à sa solitude. Les deux sœurs se refusent ; seule Anna prend Agnès dans ses bras et la berce comme lorsqu'elle était vivante... Sans doute lui assure-t-elle ainsi le repos dans l'éternité ; mais après l'enterrement, la famille se débarrasse d'elle, Anna sera cependant fidèle au souvenir de la morte.

Il n'est pas nécessaire de souligner que ce cadre de situation (on n'ose guère parler ici de narration, au sens dramatique du terme) permet à Bergman de mettre en jeu ses obsessions favorites, et les plus profondes inquiétudes qu'il remâche avec angoisse. La mort, certes, présente d'un bout à l'autre du film, par vision directe ou par allusion (l'enfant d'Anna dont elle conserve le souvenir, et le petit lit à côté du sien) ; mais aussi le double problème de



Ingrid Thulin, Harriet Anderson, Liv Ullmann
et, au fond, Kari Sylwan, dans « Cris et chuchotements »

l'au-delà et de son mystère, de la souffrance et de sa signification, tous deux se rejoignant dans l'éternelle question : Y-a-t-il un Dieu ? et pourquoi permet-il la souffrance ? Et si nous voulons donner un sens à notre vie, où le trouver sinon dans l'amour ? (« Je ne sais pas encore, disait David dans *A Travers le miroir*, si l'amour prouve l'existence de Dieu, ou s'il est Dieu lui-même »). Certes, l'amour humain, celui que Karin est incapable d'éprouver et de manifester, celui que Maria cherche en vain dans les gestes de l'affection ou de l'amour sensuel parce qu'ils ne sont pour elle que des *gestes* et non des *signes*, celui dont déborde la maternelle Anna, celui qu'appelle Agnès dans son épouvante, c'est assurément le moyen d'échapper à l'enfer de la solitude, la solitude relative qu'est l'indifférence de Maria, la solitude absolue que sont les haines de Karin. (Dans *Les Communiantes*, le sacristain Algot disait que la vraie Passion du Christ ce n'était pas le supplice de la croix, c'était sa solitude, l'abandon des disciples et celui du Père). Mais encore faut-il que cet amour soit perçu, qu'il soit communiqué : or nous vivons dans un univers de simulacres, où l'équivoque des signes et la présence du mensonge ne permettent jamais de *se sentir aimé avec certitude*. Si Dieu se refuse, demeure inaccessible, incompréhensible ; si les autres êtres humains sont séparés de nous par leur propre mystère, que restera-t-il ? Peut-être quelques liens tellement évidents qu'on ne peut les récuser : l'amour maternel ou filial, l'amour fraternel de l'enfance (avant que la vie n'ait corrompu sa pureté). Et le recours au souvenir devient la seule ressource, comme le suggèrent ces images lumineuses de l'enfance des trois sœurs qui surgissent du souvenir d'Agnès et des pages de son journal.

Je ne me dissimule pas qu'on pourrait relier ces thèmes entre eux selon une construction fort différente : ce n'est pas d'aujourd'hui que Bergman déconcerte ses commentateurs par l'absence évidente, dans ses films, d'une philosophie ou d'une métaphysique affirmatives et construites. Mais pourquoi vouloir en faire un philosophe dogmatique ? Ce qu'il nous offre, c'est beaucoup plus qu'une théorie, c'est une vision où des angoisses très simples,

au fond, et très anciennes, prennent corps sous nos yeux dans des images admirables, au risque de quelque incohérence rationnelle. Se demander pourquoi la souffrance existe n'a rien d'original ; déplorer l'obscurité des signes humains, la perte de la « transparence » du paradis originel, c'est ce que faisait déjà Rousseau. La maîtrise de Bergman n'est pas là. Elle est dans le style qui nous fait pénétrer au cœur de son univers intérieur et de ses hantises. Et ce style demeure toujours aussi somptueux.

Dès les premières images, le Temps — générateur des splendeurs des saisons, du rythme de la nature — nous apparaît dans la lumière de l'aurore, dans ses rayons et ses brumes, mais aussi comme temps humain, mesuré par l'homme et mesure de sa vie précaire : tintement des clochers, tic-tac des pendules qui *peuvent s'arrêter*, ces images visuelles ou sonores reparaitront dans le film. De même le gémissement du vent se confondra avec les chuchotements et les sanglots humains. Mais parmi les images qui, isolément ou en se répétant, seront chargées de symboliser ou de suggérer, je note au hasard la maison de poupée, à la fois souvenir de la pureté, du bonheur de l'enfance et emblème particulier de cette femme-enfant que Maria est demeurée ; le jeu des glaces où se contemple Karin, comme enfermée dans l'égoïsme du retour sur soi ; le geste des mains qui caressent les visages, langage de tendresse, effort de communication qui peut avoir lui aussi ses hypocrisies et ses insuffisances ; les fleurs qui caresse la mourante, rappel désespérant de la vie de la nature et de l'univers de l'enfance ; l'admirable scène où Karin et Maria, trouvant pendant un bref instant le secret de communiquer et de se comprendre, cœur à cœur, prononcent des paroles que nous n'entendons plus, car elles sont remplacées par de la musique ; les images de l'eau purifiante qui lave les souillures du corps, et des larmes — celles du pasteur, celles de la morte — qui semblent suggérer que la souffrance aussi lave les âmes.

Pourtant l'univers de Bergman demeure dans un équilibre parfait entre le réel et l'irréel. Il est certain que le fantastique de la morte qui parle, qui pleure et qui bouge (à moins que ce ne soit une hallucination collective...) fait basculer le film, à la fin,

dans le fantastique, mais déjà l'extrême stylisation des décors — rouges et blancs — des costumes et des éclairages s'orientait vers un irréalisme que confirme, avec les images-symboles, l'insolite de certaines séquences comme celle de la mutilation de Karin. Où est alors le réalisme ? Comme presque toujours chez Bergman, il est dans l'attention minutieuse avec laquelle il scrute le visage de ses interprètes, détaille leurs moindres expressions, saisit leurs regards (le réveil d'Agnès, sortant du sommeil pour reprendre conscience à la fois de sa souffrance et de sa mort toute proche, est une séquence bouleversante). Encore cette quête de la vérité des âmes s'exprime-t-elle souvent à travers des images très travaillées, des éclairages eux aussi symboliques : souvent les visages sont coupés en deux, mi-sombres mi-lumineux, ou à demi masqués par un rideau, comme pour montrer la dualité d'êtres déchirés entre le bien et le mal, l'amour et la haine, l'ignorance de leurs fins dernières et la trop claire vision de leur angoisse présente. Et les transitions entre les séquences se font souvent par des images en gros plan que relie des fondus en rouge, comme s'ils s'abîmaient dans des flammes infernales, ou dans un bain de sang, ce sang qui revient en leitmotiv à plusieurs reprises.

Mais le réalisme est aussi dans la précision impitoyable des cris de douleur, des hurlements d'angoisse ou de désespoir, des marques que la maladie imprime sur les corps ou les visages. Certaines scènes sont, de ce point de vue, insoutenables ; et d'autant plus que la mise en scène souligne le contraste entre le décor luxueux et immaculé, et les ravages que subissent les corps et les âmes. Plus encore que l'agonie d'Agnès, la scène où Karin, refermée sur sa haine, sa solitude, son mépris, prête à se mutiler horriblement, émerge des blancheurs empesées de ses dessous (nous sommes vers 1900) est significative de ces contrastes entre l'être et le paraître.

Tout compte fait, l'univers de Bergman, comme celui de Balzac, établit des correspondances perceptibles d'une œuvre à l'autre : la sœur aînée du *Silence*, malade et incurable elle aussi, préfigurait à la fois Agnès par son destin tragique et Karin par son repliement égoïste sur elle-même ; de même Anna était une première version de Maria. Et le tic-tac de la montre du vieux domestique était déjà un des chuchotements que Bergman reprendra dans son dernier film. Ce monde plein de signes étranges (comme la langue inconnue du *Silence*) nous livre ici (bien plus clairement que par le discours du pasteur) une de ses clefs dans la vision d'Anna, la servante maternelle, qui a l'habitude de prier pour son enfant disparue, et qui berce le corps d'Agnès morte comme elle le berçait dans son agonie, fidèle jusque dans l'au-delà. Peut-on dire qu'il y a là une réponse claire à une des interrogations angoissées et obscures qui hantent les films de Bergman ? Certes non. Mais le chevalier du *Septième sceau* nous en avait prévenus depuis longtemps : « Les questions sont plus importantes que les réponses. »

Une,
quatre
et un



Robert Charlebois

LES music-halls parisiens ont, eux aussi, fait leur rentrée. Mais, chose étonnante, ils ont préféré aux sentiers traditionnels les chemins buissonniers en nous présentant des spectacles qu'ils ne programment généralement pas en début de saison. Ainsi, « Bobino », l'établissement de la « rive gauche » où fleurit l'esprit du même crû, a choisi délibérément une affiche de « music-hall de papa » avec Cora Vaucaire et les Frères Jacques. Quant à celui de la rive droite, « l'Olympia », qui, habituellement, ne prend guère le risque d'inscrire à son fronton des valeurs non confirmées, sinon par le talent tout au moins par le « show-business », il nous offrait le spectacle rare — récital s'il vous plaît ! — d'un homme exceptionnel venu d'Outre-Atlantique : Robert Charlebois.

Une dame blanche...

« Pour la première fois au music-hall ! » annonçaient les affiches de « Bobino » à propos de Cora Vaucaire. Même si cela peut paraître étonnant, c'est pour-

tant vrai. De cette déjà longue carrière à éclipses, celle que l'on appelait la « Dame blanche de Saint-Germain » durant les années d'après-guerre et florissantes de l'existentialisme, et qui tient à le rester — c'est ainsi qu'elle se présente encore aujourd'hui —, n'a toujours hanté que les scènes des théâtres et des cabarets dits « d'auteurs ».

A « Bobino », c'est un retour qui surprend et, pour tout dire, agréablement. Si les vieux succès — « Frédé », « Le Fiacre », « Le Roy Renaud » — réclamés à cor et à cris par les « fans » émaillent encore son tour de chant, elle a pris le parti intelligent de l'humour. La « Dame blanche » s'habille de Prévert, avec une touche de Gainsbourg et, ma foi, cela lui va fort bien.

Les Frères Jacques restent égaux à eux-mêmes. Faut-il le regretter ? Faut-il s'en réjouir ? Si le tour demeure toujours aussi percutant, la formule, il faut bien le reconnaître, a pris quelques rides qu'estompe malgré tout l'appel fait aux chansons d'une génération d'auteurs chevronnés mais plus jeunes : Jean-Claude Massoulier, Bernard Dimey, Robert Nyel. Le qualificatif « athlètes complets de la

chanson » les présente toujours : avec l'âge, il prend des reflets péjoratifs que l'on aimerait bien ne pas encore apercevoir...

Un gars (pas) ben ordinaire

Le voilà donc ce « chanteur populaire », ce « gars ben ordinaire », dernière livraison de « Québec-Air » que quelques passages plus que fugitifs et surtout la radio nous ont fait encore trop mal connaître. Les Français, depuis bientôt vingt-cinq ans, s'attendent toujours à voir débarquer du Québec un nouveau Félix Leclerc. Gilles Vigneault, avec sa fougue, avait déjà bouleversé cette attente. Robert Charlebois lui règle son compte définitivement et la fait voler en éclats et il en restera peut-être encore plus insaisissable pour le public français — devrait-on écrire public adulte ? — Un signe : son « one man show » remplit la salle de l'Olympia pendant deux semaines, mais chaque soir on y dénombre « les plus de quarante ans » sur les doigts de de la main...

Télévision

Un roman
de théâtre

DANS le cadre de la réorganisation des programmes de la première chaîne, Jacqueline Baudrier vient d'ouvrir une nouvelle rubrique : « Champ libre ». Il en va toujours de même dès qu'on veut innover. On donne « carte blanche », « feu vert », on crée un « banc d'essai » ; bref, sous un titre libérateur, on cherche à raviver une programmation ronronnante. Au

fond l'ORTF procède comme tous les producteurs : elle change ses étiquettes avant de modifier ses produits. Combien d'émissions ont en vingt ans changé dix fois de titres sans pour autant voir leur contenu évoluer — la mixture reste la même. Va donc pour « Champ libre » qui doit ouvrir ses écrans à des dramatiques originales, inédites, relancer une politique d'auteur à vrai dire jamais sérieusement engagée.

On va inaugurer avec Soljenitsyne. Cela tombe bien. A vrai dire si « Champ libre » propose sa première émission avec l'adaptation d'une œuvre d'un écrivain en mal de liberté dans son pays, ce n'est la faute ni de Jacqueline Baudrier, ni de Michel Wyn, le réalisateur de *La Petite Flamme dans la tourmente* et encore moins celle de Soljenitsyne fort peu au courant — on l'imagine — des arcanes de l'ORTF (1).

Il a fallu que la troisième pièce du romancier soviétique soit publiée dans la revue *L'Herne* pour qu'on songe à la monter. Edmond Tamiz voulait la porter à la

scène mais il renonça : trop longue et surtout trop de personnages. Jacqueline Baudrier proposa à Michel Wyn de la porter au petit écran. Michel Wyn était l'homme de *La Demoiselle d'Avignon*, un réalisateur sensible qui avait su faire d'une aventure pour mininette un feuilleton délicat et réaliste, un peu voisin de René Clair, où toute complaisance envers le style presse du cœur était écarté. Il a aussi réalisé d'autres feuilletons, des émissions comme « Les Témoins », un reportage sur les Cévennes. L'éclectisme des metteurs en scène de télévision n'étonne plus.

Ce qui a séduit Michel Wyn dans *La Petite Flamme dans la tourmente* c'est la dimension romanesque donnée par l'écrivain dans une pièce de théâtre : « On le sent gêné par les contraintes de la scène, du lieu scénique, de la notion du temps, du nombre des personnages. Au fond les romans de Soljenitsyne n'ont pas de personnage central mais une bonne dizaine de personnages principaux. Le tissu de leurs rapports constitue le récit, l'amalgame de

Le voilà donc, chevelure négroïde que les projecteurs enflamment soudain, tournant son temps en dérision par sa seule présentation : tenue de tennisman en première partie, queue-de-pie... en jeans pour la seconde. Un homme de sa planète qui vient nous chanter sa « Complainte de presque-Amérique » avec les mots de son époque. Le Québec ? l'accent bien sûr, mais il y est autrement aussi, ça sent la neige et les canards, la souffléuse et l'ennui, les Esquimaux et les Indiens, avec une telle force dans les mots, dans le verbe, qu'il vous laisse pantois. L'univers de Charlebois, c'est quelque chose de Nord-Amérique — « Le Révolté », « Entre deux joints », « Protest Song », « Demain l'hiver » — où flânent encore quelques miettes de la vieille mère — « Nicolas Flamel », « André Citroën », « Lindberg ». Et lui, qui s'envole par dessus les continents pour mieux nous dire. Un témoin qui dit le monde, son monde, notre monde — « 50 000 000 d'hommes », « Vivre en ce pays », « Avril sur Mars » — avec nostalgie, avec humour, avec rage, dans un déluge de mots, de rythmes, de manière inouïe. Visionnaire, un peu fou, modeste et généreux, en un mot naturel comme on sait l'être au Québec. Musicien étonnant, accompli, à la guitare, au piano, musicien parmi ses musiciens, à eux six ils dament le pion aux meilleurs formations « pop » de l'heure. Bref, une grande leçon pour la chanson française.

Charlebois dont on fait les poètes. Charlefeduetoutbois. S'il faut deux ou trois générations pour découvrir un « fou-chantant », alors celle-là a trouvé le sien. C'est un très grand moment, non pas seulement du music-hall ou de la chanson, mais de notre temps, que l'Olympia nous a offert (1).

Maurice Guillot

(1) Son dernier 33 tours vient de paraître chez Barclay (80 500).

leurs confrontations crée le climat. Au théâtre c'est difficile de restituer une fresque de nature romanesque, un mouvement introspectif de caractère communautaire.»

L'écriture par l'image se prêtait mieux au brio de ces contraintes. Non que les notions de lieu et de temps soient escamotées dans l'adaptation de *La Petite Flamme* mais l'éclatement interne du découpage cinématographique, le gros plan, la mobilité de la caméra doivent traduire plus efficacement les complexités de l'analyse psychologique que les effets du verbe.

Aussi a-t-on pensé, en voyant l'émission, à certaines versions cinématographiques ou télévisées des œuvres des grands littérateurs russes. Michel Wyn ne semble pas d'accord avec ces parallèles. Il ne refuse pas les racines profondes de l'inspiration de Soljenitsyne, son attachement tolstoïen ou tchekovien à la terre natale, à son âme, aux valeurs humaines. Mais *La Petite Flamme* est autre chose qui ne

Théâtre

Retour d'un voyageur

TRENTE-SIX ans après sa création (dans ce même théâtre, et une mise en scène de Georges Pitoëff), voici que nous revient *Le Voyageur sans bagage*, de Jean Anouilh (1). Il faut assurément beaucoup d'audace à un auteur, qui, depuis plus de quarante ans, occupe presque sans discontinuer nos scènes, pour montrer à nouveau cette œuvre de jeunesse, qui fut d'ailleurs, après trois tentatives jugées alors peu « convaincantes », son premier grand succès.

Disons tout de suite que la représentation est bonne, l'interprétation excellente et que la pièce « porte » toujours, à en juger par les réactions du public, même s'il compare avec ses souvenirs. Peut-être souffre-t-elle pourtant d'avoir été suivie de tant d'autres où Jean Anouilh a enchéri encore sur sa « noirceur », où il a davantage fait « grincer » ses personnages et ses situations. Cette famille bien bourgeoise — et comme il se doit chez Anouilh, mesquine, perverse et tarée — que, contre toute vraisemblance, l'amnésique Jacques Renaud, après dix-huit ans de ténèbres, refuse de reconnaître pour sienne, paraît à la fois bien anodine et bien conventionnelle. On a vu, depuis, du linge plus sale et des démêlés plus sordides.

Dans *Le Voyageur*, Anouilh semblait d'ailleurs plutôt chercher à faire rire et



Orane Demazis et Daniel Ivernel dans « Le Voyageur sans bagage »

son dénouement (Jacques se « découvre » le neveu d'un oncle-garçonnet, anglais de surcroît et seul survivant d'une famille disparue avec toutes ses relations) est une assez jolie parodie des « reconnaissances » du mélo traditionnel. On est plus près du *Bal des voleurs*. Et dans un univers où tout peut encore s'arranger. Ce n'est pas encore non plus cette révolte de la « pureté » qui s'incarnera dès l'année suivante dans *La Sauvage*.

Une ébauche, donc, ce *Voyageur*? Il contenait en tout cas bien des promesses, que l'auteur n'a pas eu tort de remonter ni le public d'applaudir.

Pierre-Bernard Marquet

(1) Théâtre des Mathurins, mise en scène de Nicole Anouilh, décors et costumes de Jean-Denis Maciés, musique de Darius Milhaud.

prend pas signification d'éternité, dans la tradition historique, dans l'esotérisme spécifiquement slave des personnages. Cela va plus loin que la barbe des paysans ou les mélancolies de *La Cerisaie*.

Tout d'abord nous ne sommes plus en Russie, soviétique ou non. Nous sommes dans un « pays occidental », un pays occidental mythique et indéterminé. « Un pays occidental qui pourrait être l'Angleterre, la France ou l'Allemagne d'aujourd'hui et qui, dans l'esprit de Soljenitsyne, devrait être la Russie de demain ». C'est l'opinion de Michel Wyn qui, à la lecture du texte, a cru discerner cette vue prospective et a donné à son adaptation cet éclairage prémonitoire. Pays non pas imaginaire comme un royaume d'opérette mais entité abstraite d'un monde en évolution. Nous sommes quelque part dans une société qui est en proie aux conflits de la spiritualité et du matérialisme : la science pour le bonheur idéal contre la petite flamme de l'esprit (et de l'âme).

Thème que l'auteur rend concret à tra-

vers l'histoire d'Alex qui ressemble fort à celle de l'auteur — internement, libération, lavage de cerveau, conditionnement de l'individu, inquiétude du savant et vacillement perpétuel de la leur.

Pièce, ou film à thèse, l'essentiel est que Soljenitsyne ait sa signature sur le petit écran. Michel Wyn a eu conscience de l'enjeu, qui est allé chercher dans un paysage neutre des images « abstraites » mais marquées ici par Vermeer, là par La Tour « Lumières différentes qui éclairent des personnages « épais », vivants comme tous ceux de l'auteur du *Pavillon des cancéreux*. »

Curieux mélange qui manifeste chez Michel Wyn une certaine ambition : celle de respecter Soljenitsyne dans ses plus secrètes intentions. Seul ce dernier pourrait nous dire si Michel Wyn l'a compris. On le souhaite.

Jacques Mourgeon

(1) Diffusion le 18 octobre, 20 h 30, première chaîne.

DOSSIER

Il a fait chaud et sordide cet été dans le sud de la France. Grasse, Marseille, Toulon ont tour à tour flambé d'une haine aveugle.

Il a suffi qu'un Algérien déséquilibré égorge un malheureux tramino pour qu'aussitôt « la bête immonde » se réveille et s'abreuve de sang. Les meurtres, les agressions, les « ratonnades » souvenir d'une époque qu'on espérait à jamais révolue, ont réapparu : non, il ne faisait pas bon être arabe, ces derniers temps.

Le président de la République au cours de sa dernière conférence de presse a tenu à marquer clairement l'indignation que l'on souhaite être celle de la majorité du pays, déclarant notamment : « Le gouvernement français est profondément antiraciste et tout ce qui ressemble au racisme, nous l'exécrons. »

Au fait, personne ne s'avoue raciste même l'éditorialiste du « Méridional - La France » s'en défend, lui qui écrivait pourtant ces lignes qu'il faut bien rappeler pour mesurer la gravité du péril auquel nous devons échapper, la nécessité aussi d'une vigilance sans défaut : « Assez des voleurs algériens, assez des fanfarons algériens, assez des trublions algériens, assez des syphilitiques algériens, assez des violeurs algériens, des proxénètes, des fous, des tueurs algériens. »

Assez de cette presse-là ! Nous aurions pu nous taire — dans un souci de pudeur et dans l'espoir d'un retour immédiat au calme, à la dignité, au respect des lois de l'hospitalité — nous avons finalement, pour ces mêmes raisons, choisi de donner, en suite à un bref rappel de « l'actualité », la parole au président de la Ligue française des Droits de l'Homme.

Photos L.-C. Vénézia



Ces « gens-là... »

“L'absence sans motif” d'Ahmed

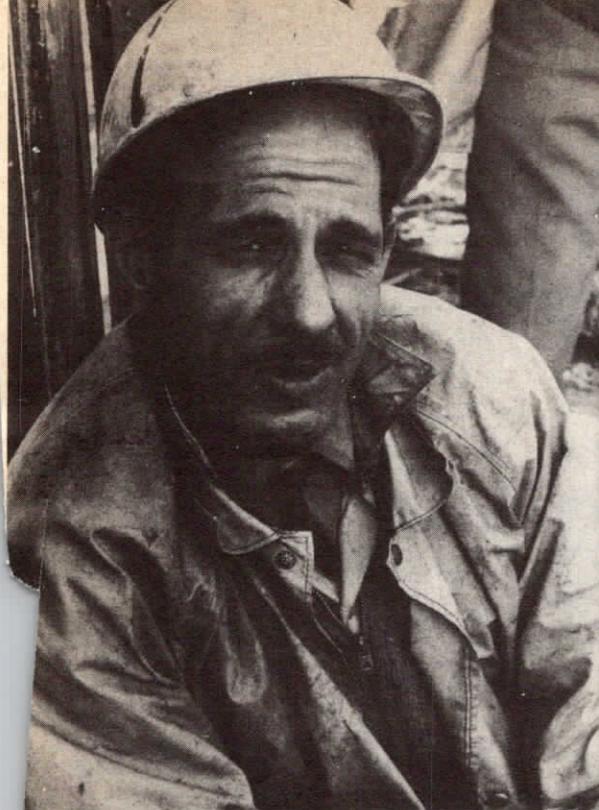
L'HUMOUR noir existe. Ahmed, Marocain O.S. à la chaîne chez Citroën l'a rencontré. Voici l'histoire telle que l'a relatée notre confrère *Le Monde*, la semaine passée : Comme des milliers de travailleurs immigrés dans la région parisienne, Ahmed a fait grève le 14 septembre dernier pour protester contre les incidents racistes provoqués par le meurtre du tramino marseillais. Résultat : Ahmed a été mis à pied pour trois jours. « Absence sans motif », lui a-t-on signifié par lettre recommandée. Fin de l'histoire.

Mais il y a une autre façon de la raconter. Ça commence à Marseille quelques heures après que Salah Bougrine eut poignardé le conducteur d'autobus Emile Gerlache : un premier Nord-Africain de vingt et un ans est découvert gravement blessé — la vengeance est un plat qui se mange de sang-froid. La même nuit, Ladj Lounes, dix-sept ans, Algérien, est abattu de quatre

balles de revolver (dont trois dans le dos). Et ce n'est que le début d'une longue suite de représailles, les jours suivants, qui vont du « coup de hache » à la « descente » d'une cinquantaine de paras du 9^e RCP, en garnison à Toulouse, dans le quartier arabe de cette ville. La semaine « fait » quelque sept morts et une vingtaine de blessés. Sans parler naturellement des vexations de tous ordres qui furent dans le même temps le lot quotidien des immigrés nord-africains : insultes, jets de bouteilles, voitures avides de « piétons basanés », etc.

Ces derniers jours, tout de même, on nous a rassurés : la France n'est pas raciste. C'est une bonne nouvelle. Je suis sûr qu'elle consolera Ahmed de sa mise à pied : désormais, les « crouilles », les « bicots », les « ratons », les « melons » n'existent plus. Quelles que soient la couleur de la peau et la nationalité, la liberté, l'égalité et la fraternité vont devenir, c'est promis, le lot commun. Et je pourrai retourner sans ennui l'an prochain en vacances dans le Var. Où l'on s'était évertué, cet été, à me corriger de cette funeste myopie qui m'empêchait de distinguer la France bon teint de celle des métèques.

Qu'ajouter de plus ? Tout a été dit sur le racisme — personne ne l'est (« Sur-tout pas nous ! ») — et tout le reste n'est, paraît-il, que calomnie, exagération ou encore, je cite, « campagne déclenchée par un certain nombre d'organisations extrémistes ». Telle, sans doute, la SOFRES : à en croire l'un de ses sondages, effectué le 29 août dernier — nous avons donc eu le temps, il



Etes-vous raciste ?

est vrai, de nous amender depuis — 58 % des Français souhaitent que l'on ne reçoive pas les Nord-Africains « comme tous les travailleurs étrangers, qu'on limite, au contraire, particulièrement l'entrée en France de cette catégorie de travailleurs ». Ce qui n'empêchait pas 68 % des mêmes personnes interrogées de reconnaître par ailleurs que les immigrés, dans leur ensemble, sont « utiles à l'économie française. »

Car, n'en déplaise à Madame Michu, ces « gens-là » ne viennent pas nous ôter le pain de la bouche : ou alors, à en juger sur ce qu'ils gagnent, c'est un quignon rassis. Et s'ils sont quelque trois millions et demi (familles comprises) chez nous, entrés clandestinement pour la plupart (sic : c'est pourtant visible tant de monde, les trafiquants de drogue ne sont qu'une poignée et pourtant on les arrête bien aux frontières, eux !) — c'est qu'on a besoin d'eux. Pour faire la sale, la basse besogne dont les Français ne veulent plus : pour ne citer qu'un exemple, faut-il rappeler que 80 % des travailleurs étrangers de chez Renault sont des O.S. à la chaîne ?

Beaucoup d'immigrés travaillent dans le bâtiment ? « C'est pour être mal logés, mon enfant ». Que dis-je logés, parqués, dans des cités de transit — quand ce n'est pas dans ces insalubres camps de concentration (au sens littéral du terme : on s'y entasse à plus de vingt par dortoir) où les « marchands de sommeil » posent, comme condition à leur hébergement, de taire l'adresse à la police...

Les droits de ces « gens-là » ? Comme l'écrivit Mohamed Selim Najeh, secré-

taire général du Comité de défense des droits et de la vie des immigrés (1) : « Le seul titre de travail pour des milliers d'immigrés, c'est le contrat d'embauche. Une grève, une demande d'augmentation, un conflit avec le patron, et notre contrat est cassé. Nous n'avons plus de titre de travail, nous ne pouvons même pas nous présenter à l'agence de l'emploi. C'est le contrat « boucle-la », sinon c'est le travail au noir, douze à quinze heures par jour, sous-payé. Ramasser les poubelles à 5 heures du matin, risquer sa vie sur des chantiers (...) : nous, immigrés, n'avons rien. »

Si ce n'est le droit de se taire et d'être de « bons » opprimés. Le pasteur suisse Berthier Perregaux note à ce propos : « Le gouvernement français, les patrons ont besoin de cette main-d'œuvre étrangère mais elle doit être docile. On les fait venir, on va les chercher, on les laisse entrer ; mais après qu'ils se débrouillent : aucune structure d'accueil n'est en place. Ils doivent se loger comme ils peuvent, ils travaillent souvent sous-payés, ou payés partiellement. S'ils réclament, c'est la porte ! « C'est encore ce que dit, à sa façon, cet immigré anonyme qui avoue : « Je travaille tranquillement. Si quelqu'un me dit merde, je lui dis : « Merci, monsieur ». C'est dur. Mais je ne suis pas dans mon pays. »

Quelle grossièreté à ce propos que de dire, comme je l'ai souvent entendu, à quelqu'un de « retourner chez lui s'il n'est pas content » alors qu'il en est parti précisément faute de travail... Mais rassurez-vous, vous, tous les

« bien de chez nous », il s'en ira tôt ou tard, il vous laissera même en souvenir les cotisations versées, durant son séjour, à la Sécurité sociale qui est, paraît-il, son Hilton...

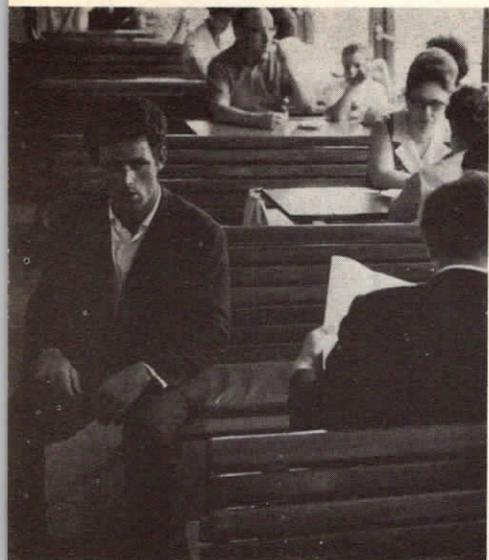
Là n'est pas la question, me disaient cet été les « Je-ne-suis-pas-raciste-mais » du Var, qui voulaient me convaincre de l'être. A les en croire, les « étrangers » au fond viennent surtout chez nous pour nous faire la peau (et pour violer nos filles). La preuve : les Algériens, par exemple, nous tuent comme un rien. Malheureusement — si j'ose dire — c'est faux : « Les statistiques du ministère de la Justice indiquent que le taux de criminalité des travailleurs migrants demeure inférieur à celui du pays d'accueil » (Etude de **Hommes et migrations**, n° 794).

Mais c'est faire la part trop belle à la stupidité que de la réfuter si longuement. Et puis, je le répète, nous ne serons plus racistes, c'est juré. L'avenir est, par définition, le bel aujourd'hui de demain (on voit bien à ce propos quel rôle capital les éducateurs peuvent jouer dès le départ en ce domaine).

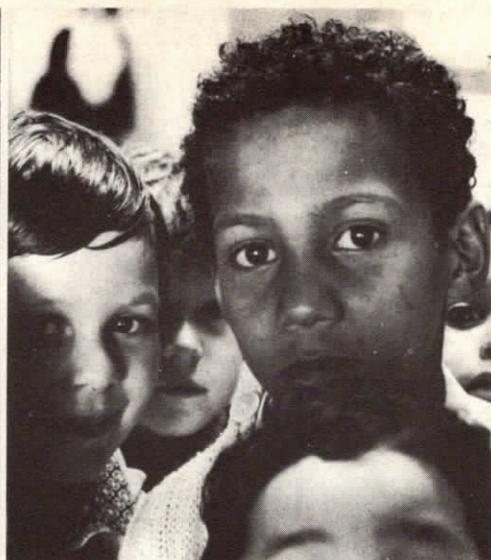
D'ailleurs, demain existe déjà. Je n'en veux pour preuve que cette directrice de maternelle du quartier de la Goutte d'Or, dans le 18^e arrondissement de Paris, répondant aux parents allergiques à l'immigré (et qui le disent au moment d'inscrire leurs têtes blondes) : « Il n'y a pas d'étrangers dans cette école, il n'y a que de petits enfants. »

Jean-Paul Gibiat

(1) 71, rue Louis-Blanc, Paris - 10e.



Rapho - B. Moosbrugger



L.-C. Vénézia

Le droit à la différence

Entretien avec Daniel Mayer

Président de la Ligue des Droits de l'Homme

● Il y a peu, le ministre de l'Intérieur a déclaré : « Il est faux de dire qu'il existe un esprit raciste généralisé en France. » Que pensez-vous de cette affirmation, Monsieur le Président ?

Je crois que M. Marcellin prend ses désirs pour des réalités. Plus exactement, il veut flatter les Français : chacun est gêné de s'avouer xénophobe ou raciste, chacun affirme « qu'il ne l'est pas mais ». Or, c'est dans ce « mais » que se dévoilent les pensées profondes des gens. Je crois qu'il y a en France, comme dans le monde entier d'ailleurs, un fond de méfiance, basé sur la peur de « l'autre », l'autre entre guillemets, l'autre celui qui n'est pas de chez nous, celui qui n'a pas nos coutumes, qui n'a pas la couleur de notre peau ou qui n'a pas la religion majoritaire du pays ; et je crois que la France, non seulement n'est pas exempte de ce mal, mais qu'elle est peut-être un des pays où il se ressent le plus, ne serait-ce qu'à cause de la propagande nationaliste qui y est faite dans tous les domaines et qui en appelle souvent au subconscient. Exemples : quand il y a une grippe elle n'est jamais française, c'est une grippe qui est espagnole ou qui vient d'Angleterre ; quand il y a de mauvais courants,

de mauvais vents, ce sont toujours des vents qui viennent de la Baltique ou des Açores, jamais des vents bien de chez nous ; lorsqu'une équipe perd un match sur un terrain, c'est que le terrain était mauvais pour elle, pour elle seule et non pour l'adversaire...

● Donc, il y a une atmosphère qui fait que le racisme est latent chez nous ?

Oui, si vous voulez, il y a déjà un fond. On nous a trop longtemps raconté que nous étions des hommes supérieurs, que nous avions un empire, que nous apportions la civilisation dans le monde entier, que nous sommes à la pointe de tous les combats, que notre cuisine est la meilleure de toutes. Voilà qui donne déjà, dès le départ, l'envie de se considérer comme supérieurs, il est rare qu'on puisse résister à cette tentation profondément humaine. Ce sentiment a été d'autant plus entretenu qu'une grande partie de notre ancienne puissance coloniale s'est évaporée. On dirait que, pour compenser la frustration collective qu'ont dû en éprouver un certain nombre de gens, on a exacerbé le sentiment nationaliste.

● Le drame de Marseille a donc été le

détonateur d'une crise latente ?

Le couvercle d'une marmite se soulève quand l'eau bout depuis un certain temps, il suffit d'un petit supplément de vapeur : oui, en l'occurrence, pour la période dont nous parlons, l'événement de Marseille en a tenu lieu. Mais je prétends qu'un pays qui se réclame de Descartes, de la raison, devrait ne pas considérer que l'ensemble des Algériens qui vivent en France sont coupables parce que le fou qui a assassiné un malheureux traminot à Marseille était d'origine algérienne. S'il avait été noir est-ce qu'on aurait lynché tous les Noirs, s'il avait été français est-ce qu'on aurait souligné que c'était un Français, et si ç'avait été un marchand de bicyclettes, est-ce qu'il aurait fallu se livrer à des exactions contre tous les marchands de bicyclettes ? La question peut sembler stupide, mais justement c'est bien cela le racisme : la généralisation au niveau d'une collectivité humaine de la responsabilité d'un individu.

● Voyez-vous une différence entre xénophobie et racisme ou est-ce pour vous la même chose ?

Ce n'est pas très exactement la même chose, mais l'un et l'autre s'épaulent. On sera xénophobe contre l'Italien, l'Espagnol, le Portugais qui appartiennent à la même race, et ce sera le premier pas vers le racisme. Finalement, un visage basané peut être aussi bien celui d'un Algérien que celui d'un Italien du sud ou d'un Portugais. Enfin, le racisme change de victime au fil de l'émigration. Les derniers arrivés ont toujours tort. Hier, c'étaient les Espagnols ou les Italiens, aujourd'hui ce sont les Nord-Africains qu'on prend pour cible.

C'est d'ailleurs un phénomène à peu près général. C'est flagrant par exemple aux Etats-Unis, où successivement les Juifs, les Italiens, puis les Noirs, ont été tour à tour persécutés en tant que derniers arrivants. Maintenant c'est le tour des Porto-Ricains, en attendant peut-être ultérieurement une autre vague venue d'ailleurs. Et ce qu'il y a de dramatique, c'est que quelquefois ceux-là mêmes qui ont été les victimes de l'avant-dernière vague font chorus contre les suivants.

● Quelle est votre définition du racisme ?

Je fais mienne celle d'un abbé, l'abbé Jean Pihan qui joue un rôle important dans les mouvements d'éducation de la jeunesse catholique. Selon lui, on est raciste à partir du moment où l'on dit « ces gens-là » en parlant d'un groupe auquel on n'appartient pas.

● Le racisme a été de tout temps, semble-t-il ?

Le racisme a été de tout temps, mais il a pris des formes différentes suivant les époques, il y a des pays comme en Grèce où, pendant très longtemps, le mot xénophobe non seulement n'existait pas mais où l'on se targuait avec juste raison d'être xénophile, c'est-à-dire d'aimer l'étranger, d'aimer l'autre au lieu de lui être hostile.

C'est vrai, une certaine forme de méfiance à l'égard de celui qui n'est pas de votre village a de tout temps existé, mais il ne faudrait pas pour autant l'accepter en conséquence comme un postulat. Ce qui existait avant n'existera pas forcément demain. La constatation que c'est un phénomène très ancien ne doit pas nous entraîner à la résignation ou au sommeil, mais au contraire à l'action, pour accélérer le processus qui supprimera cet état de fait.

● **Y a-t-il des pays qui n'ont jamais été touchés par le racisme ?**

Pendant un certain temps, on a pu constater qu'un certain nombre de pays y échappaient ; c'étaient surtout ceux où les races étaient mélangées depuis longtemps — par exemple la Suisse, où vous avez des habitants d'origine allemande, française, italienne, avec des langues différentes. Oui, il semble que pendant longtemps ce pays ait été à l'abri d'un racisme proprement dit ; cependant, depuis peu, on y relève aujourd'hui un certain nombre d'attaques contre les travailleurs italiens, les travailleurs espagnols, d'une manière générale contre les immigrés. Je suis allé, il n'y a pas loin de vingt ans, au Brésil, et j'y ai été troublé par le mélange des peaux qui va du blanc le plus pâle au noir le plus foncé, véritable creuset de fonte des races. Or, on me dit que, depuis quelque temps, la venue d'Asiatiques a provoqué un mouvement d'hostilité à leur égard. Est-ce qu'il ne faut pas voir là encore des motivations économiques ? Je crois d'ailleurs que le racisme, le fascisme, le nazisme puisent leurs mercenaires, pour ne pas dire leurs adhérents, dans les rangs des chômeurs ; c'est dans les périodes de dépression économique que l'on est davantage raciste.

Une enquête très ancienne, qui remonte je crois à 1887, tendait à prouver qu'aux Etats-Unis le racisme anti-noir et surtout les lynchages de nègres dans le Sud étaient proportionnés à la mauvaise récolte du coton. Lorsqu'elle était bonne il n'y avait pas de lynchage. C'est donc une sorte d'exaspération de la misère ou du manque à gagner qui entraînerait le racisme.

● **Si l'on excepte l'Afrique du Sud qui l'affiche, le racisme est toujours plus ou moins occulté. Il a toujours besoin en tout cas d'un prétexte : ne faudrait-il pas en finir une fois pour toutes avec cette fameuse notion de races qui serait la justification faussement scientifique du racisme ?**

Le racisme ne tient pas devant la science. Tous les biologistes vous le diront : il n'y a pas de race pure, aucun individu ne se ressemble. C'est par milliards, par milliards de gènes veux-je dire, que l'on peut énumérer le nombre d'individus différents. Il n'y a pas de race pure. Le problème de la race, à la limite, c'est un problème géographique : si un Lapon et une Guinéenne faisaient l'amour (et ils peuvent le faire ensemble : donc ils sont de la même race) leur produit n'appartiendrait ni à l'une ni à l'autre race, le phénomène géographique interfère donc toujours...

● **Il n'y a pas de races, il n'y a que des cultures différentes. L'équivoque viendrait de ce qu'on ait voulu confondre ces deux notions ?**

A mon avis le problème n'est pas là. On a en effet accepté l'idée de cultures différentes. Mais à condition que la sienne soit toujours supérieure à celle des autres. En réponse à cela, certaines bonnes âmes ont pensé qu'il convenait de dire : « Non, il n'y a pas de différence de culture » ; elles se trompaient également. L'ambition actuelle des militants des Droits de l'Homme, c'est de constater qu'il y a certes des cultures différentes mais que ces cultures n'entraînent ni supériorité ni par conséquent infériorité, elles sont différentes mais égales. Si vous le voulez la revendication pour l'homme de demain, c'est le droit à la différence.

● **Parlons maintenant des vraies causes du racisme. Elles sont — vous avez commencé à nous le dire — le plus souvent d'ordre économique ?**

Absolument. Le lien chômage-fascisme, par exemple, a été souligné par tous les historiens : le chômeur est en puissance un mercenaire pour le fascisme, c'est de tout temps. Souvenez-vous par exemple de la « rumeur d'Orléans » et du vent d'antisémitisme qui balaya la ville : Edgar Morin nous a montré que cette campagne fut en fait orchestrée à l'origine par des commerçants désireux d'entraver les affaires de leurs concurrents juifs. Ce qui est dramatique dans ces histoires (je pense aussi bien aux récents événements de Marseille, après l'assassinat du malheureux tramino), c'est de voir comme l'opinion publique, très vite, s'enflamme à son tour et n'a de cesse de faire écho aux calomnies. Au point par exemple d'admettre — comme ce fut le cas pendant de longues semaines à Orléans — que des commerçants d'origine juive, se livrent à la traite des Blanches, les enlèvent dans leur cave, etc. Tout ça pour que les petites jeunes filles n'aient pas acheter de mini-jupes chez le concurrent ! Eh bien si le concurrent n'avait pas été juif, on n'aurait pas osé inventer une telle fable, il aurait fallu trouver autre chose pour lutter contre sa concurrence.

● **Vous voyez aussi, je crois, d'une façon plus lointaine, des causes religieuses au racisme ?**

Je crois, en effet, que d'une manière générale il y a toujours une hostilité contre les minorités, notamment les minorités religieuses (protestants dans les pays catholiques, catholiques dans les pays protestants, juifs, catholiques et protestants réconciliés dans les pays islamiques). Pour ce qui est des juifs par rapport aux catholiques, il est certain que, dans la catéchèse chrétienne, ce n'est pas impunément que l'on a appris à des générations et à des générations d'enfants que le Juif est déicide, qu'il a tué Dieu, qu'il a crucifié Jésus : la légende qui consiste à faire croire que, pour Pâques, les juifs tuent des enfants chrétiens, a été tellement répandue qu'il a fallu les efforts de plusieurs générations (au premier rang des-

quelles d'ailleurs ceux des chrétiens épris de justice) pour y mettre fin.

● **Pensez-vous que le colonialisme soit déjà, implicitement, un racisme ?**

C'est un racisme avec des effets contradictoires. Dans la période du concept colonial, c'est un racisme brutal, une guerre violente qui va jusqu'à la destruction du peuple que l'on veut coloniser, si celui-ci refuse la soumission et la servitude. Et pour cela on utilise toute une série d'arguments en parlant des « sauvages ». Puis il y a une période de « coopération », c'est-à-dire que l'on veut exploiter le sol, le sous-sol des territoires colonisés et le travail des peuples que l'on a soumis : c'est le temps du paternalisme, et la notion de supériorité, à laquelle je faisais allusion tout à l'heure, est tellement ancrée dans l'esprit du colonisateur qu'il croit être grand, généreux et bon en tentant l'assimilation. La France a longtemps cru qu'elle commettait un geste de grande valeur morale en faisant croire aux Sénégalais, dans leurs leçons d'histoire, que leurs ancêtres étaient des Gaulois. Puis l'on s'est aperçu que ça ne prenait plus, que les ancêtres des Sénégalais seraient toujours des Sénégalais et que la culture africaine était une culture différente de la culture issue des Gaulois, mais qu'elle n'était pas inférieure pour cela. Alors le racisme a pris la forme de la frustration, et on revient de nouveau à quelque chose qui est une sorte de mépris autoritaire et d'agacement à l'égard des peuples qui furent colonisés. Il y a enfin de la part des anciens colonisateurs une espèce de volonté de revenir sur la décolonisation. C'est le phénomène que l'on connaît d'ailleurs dans tous les domaines ; dans le domaine social, dans le domaine des sexes, etc. Ainsi, lorsque 1936 a apporté des réformes et a entamé les privilèges de classe de la bourgeoisie française, celle-ci n'a eu de cesse de revenir sur ce qui avait été accordé, sur ce qui avait été arraché. Les récents événements du Chili prouvent que la bourgeoisie n'accepte à aucun moment que l'on entame ses privilèges et n'hésite pas à revenir par tous les moyens sur ce qui a été acquis de manière fort légitime, avec l'assentiment de l'ensemble de la nation...

Dans un certain nombre de pays, les hommes ont été obligés de reconnaître l'égalité des femmes : eh bien, il n'ont de cesse de vouloir la reprendre. Malgré la belle formule « à travail égal, salaire égal », on sait bien que le salaire de la femme à travail égal est, trop souvent, inférieur à celui des hommes. De même, pour accéder à un poste relativement élevé dans une entreprise ou dans une administration, la femme ne doit pas être l'égale de l'homme qui est candidat comme elle, elle doit lui être supérieure parce qu'elle a un handicap à franchir ! Et c'est la même chose en matière d'ex-colonies. Nous leur avons accordé l'indépendance bon gré (je pense à certains pays d'Afrique) mal gré (la guerre d'Algérie), mais nous n'avons de cesse de la reprendre sous une forme ou sous une autre. Pour justifier aux yeux du peuple français cette

... reprise en main (notamment dans les domaines économiques), il faut bien nous expliquer que « ces gens-là » sont des gens inférieurs et qu'on leur rend service en recommençant à vouloir augmenter nos intérêts propres, en disant que ce sont les leurs que l'on sert...

Il y a enfin un racisme social que je qualifierai de quotidien : 50 % des Français vont en vacances, les autres pas, ni leurs enfants. Je ne sais quel journaliste, plein d'un humour social dont je lui sais gré, a dit : « A Neuilly tout le monde prend des vacances, à La Courneuve personne n'en prend, on aboutit à la moyenne de 50 %... »

● **On parle d'un seuil numérique de tolérance à partir duquel une collectivité devient hostile à l'étranger, on cite même des chiffres, aux alentours de 10 %.**

Il m'est très difficile de répondre car, instinctivement, confusément, je sens qu'il s'agit d'un prétexte et qu'il n'y a pas de notion scientifique sur laquelle on puisse s'appuyer pour affirmer cela. Cependant il faut constater qu'il est bien évident que lorsqu'un certain groupe ethnique vient s'insérer dans une collectivité, lorsqu'on arrive à être relativement nombreux, il y a autour de lui comme une gêne, comme un désarroi qui peu à peu tourne à l'hostilité. Donc je ne crois pas aux 10 % fatidiques, mais peut-être y a-t-il un certain pourcentage, un certain quota d'immigration à respecter pour que cohabitent sans heurt les deux communautés en présence.

● **Paternalisme envers les Noirs, jalousie à l'encontre des Juifs, mépris des Nord-Africains : le racisme semble multiforme ?**

L'explication, s'il y en a une, est très élémentaire. Le Noir est apparu aux yeux de ceux qui portent des « lunettes de couleur » comme le brave type que l'on peut mener par le bout du nez, une sorte de demeuré à l'état plus ou moins infantile. A cet égard, notons au passage que les formules populaires sont en complète contradiction : on condamne la paresse des Noirs mais l'on dit « travailler comme un nègre » pour montrer qu'on travaille plus que d'autres...

L'antisémitisme ? Eh bien il y a la responsabilité des écrits de la catéchèse, nous en avons parlé tout à l'heure ; il y a également, c'est vrai, une espèce d'envie à l'égard de celui qui a mieux réussi que vous dans telle ou telle profession. N'oubliez pas que le Juif n'a pas une vocation intellectuelle ou une vocation commerciale. C'est parce qu'on l'a obligé à ne pas travailler, parce que toute une série de métiers lui était interdite, parce que les grandes villes lui étaient interdites, parce que la campagne lui était aussi interdite, qu'il a été confiné dans un certain nombre de métiers. Alors, de génération en génération, il y a peut-être un peu plus excellé que les autres, de même que les enfants des Compagnons du Tour de France étaient de très habiles artisans de l'époque du compagnonnage, plus habiles que ceux qui n'avaient pas cette

ascendance. Résultat : il y a eu agacement, envie, jalousie, de la part du concurrent dans deux ou trois spécialités où ces hommes ont été d'abord astreints à être enfermés, quitte ensuite à s'y épanouir.

A l'égard des Arabes, peut-être y a-t-il des relents de la guerre d'Algérie, ou encore la crainte d'un peuple qui n'est pas rationnel, qui n'a pas nos habitudes de pensée, qui offre à la fois un mélange de bonté et de cruauté. Par exemple, le Français est choqué quand quelqu'un est assassiné avec un couteau mais il ne l'est pas si la personne est assassinée avec une balle de revolver : comme si la balle de revolver était plus française que le couteau ! Voilà qui crée une atmosphère, cela suffit même parfois à orchestrer une campagne de presse. Par le biais de titres du genre : « Une mère de famille est assassinée par un Algérien » — au fait, quelquefois la mère de famille est algérienne elle-même ; d'ailleurs, ce n'est pas en tant qu'Algérien que l'assassin a agi, c'est en tant qu'alcoolique, mari trompé, proxénète, que sais-je encore. N'empêche, trop souvent les manchettes des journaux incitent au racisme, l'encouragent.

Songez également aux bandes dessinées : la plupart du temps la victime est une blonde du type Marilyn Monroë et le criminel a toujours les yeux bridés ou la peau basanée — cela fait partie de ce que l'on apprend aux enfants.

● **Il y a aussi, selon vous, une responsabilité des pouvoirs publics ? La justice elle-même ne serait pas à l'abri du racisme ?**

Oh que oui ! Nos dossiers de la Ligue sont pleins de ces affaires où la balance de la justice a, dirais-je, une fâcheuse tendance à pencher du côté des préjugés raciaux. Il suffit de faire un tour « aux flagrants délits » pour s'en rendre compte. Ce ne sont pas les exemples, hélas, qui manquent. Pour ma part, je ne vous en citerai qu'un qui me semble bien résumer la tendance générale : un pauvre type est condamné à trois mois de prison avec sursis, le procureur fait appel à minima, la cour d'appel commue la peine en cinq ans ferme ! Explication : c'était un Algérien...

Mais, pour répondre à votre première question, j'aimerais dénoncer ici le ton de certains discours officiels. Lorsque le ministre de l'Intérieur déclare par exemple « Je sévirai contre des étrangers qui, en France, etc. », il déclenche, qu'il le veuille ou non, à tous les échelons de son administration, depuis son cabinet jusqu'au dernier adjoint du commissaire de police du village le plus éloigné, un réflexe qui permet à chacun de se dire : « Ah, bien, effectivement il faut donc sévir contre les étrangers »... Je ne sais si c'est volontaire ou si c'est inconscient mais, dans les deux cas, c'est dramatique. Parler de l'immigration sauvage comme d'une plaie suffit aussitôt à provoquer dans la population, et surtout dans l'administration, des remous de xénophobie presque raciste.

Parlons enfin du problème de la naturalisation. Comme vous ne l'ignorez pas, il faut un certain temps pour être naturalisé. On peut en admettre les rai-

sons. N'empêche, cela veut dire aussi, implicitement et avec des points d'ironie : « Est-il digne d'être de chez nous ? Peut-on lui faire l'honneur de l'agréer dans la grande famille française ? »...

Il y a plus grave : après que l'on ait été naturalisé, il faut encore un délai d'un certain nombre d'années pour exercer telle ou telle profession, pour avoir le droit de voter, pour avoir le droit d'être éligible. Si bien que, pendant cette période, il y a deux catégories de Français : les Français de naissance et ceux par voie de naturalisation, qui n'ont pas le même statut juridique. N'est-ce pas là encore une forme de racisme ? Dans la mesure où le racisme signifie qu'on juge quelqu'un, qu'on lui accorde des droits en fonction de sa naissance et non pas en fonction de son talent et de ses qualités.

● **Les remèdes ?**

Des campagnes d'information, une instruction civique au sens fort du terme, à l'école et ailleurs. Ce n'est pas à votre revue que j'apprendrai le rôle fondamental que les maîtres peuvent et doivent jouer en ce domaine.

● **Le « dialogue » avec les racistes, Monsieur le Président, vous semble-t-il possible ?**

Ils vous diront : « Moi, monsieur, je ne suis pas raciste, je n'ai rien contre les Juifs, les Noirs, je voudrais seulement que ma fille n'épouse pas un Juif, ni un Noir, que le président de la République ne soit ni juif, ni noir, qu'il n'y ait pas d'officiers supérieurs qui soient juifs ou noirs, etc. » Et ils ajouteront unanimes : « C'est d'ailleurs le propre intérêt de « ces gens » que de ne pas être trop en vue »...

Vous ne trouverez pas de racistes. Même dans les écrits les plus odieux de certains hebdomadaires typiquement racistes, il y a toujours une phrase de précaution qui leur permet de ne pas être condamnés en vertu des lois anti-racistes.

Non, il n'y a pas de dialogue possible avec les racistes. Il faut simplement prouver leur imbécillité. Ce que je ferai en terminant, si vous le permettez, sur une anecdote très rapide. Lors d'une enquête aux Etats-Unis, on a demandé : « Que pensez-vous des Juifs, des Noirs, des Porto-Ricains, des Daniériens et des Volnoréens ? » Et les gens de répondre qu'ils étaient tout à fait hostiles à ces gens-là. Et d'ajouter, en réponse à une seconde question, qu'il fallait notamment limiter l'immigration des Daniériens et des Volnoréens : sans se rendre compte que ces peuples n'existaient pas, qu'ils n'étaient que des mots inventés pour la cause par un enquêteur astucieux...

C'est cela le racisme : on ne sait pas « qui c'est », on ne « les » connaît pas — en l'occurrence ils n'existent même pas ! — mais on « leur » est hostile parce qu'ils ne sont pas « bien de chez nous ». Nous n'aurons de cesse de lutter contre tant de sottise et d'abjection.

Propos recueillis par
Jean-Paul Gibiat

ÉCHANGES ET RECHERCHES

14,50 F la ligne (TVA comprise) (45 caractères, signes ou espaces). Première insertion gratuite de 3 lignes maximum pour les abonnés. Ne pas omettre de joindre une bande d'abonnement. Frais de domiciliation au journal : 4 timbres à 0,50 F à joindre à la demande d'insertion.

REPONSE AUX PETITES ANNONCES DOMICILIEES AU JOURNAL SOUS UN NUMERO : Mettre chaque réponse dans une première enveloppe timbrée portant uniquement le numéro de l'annonce dans le coin supérieur gauche. Placer cette enveloppe dans une seconde enveloppe affranchie envoyée à L'ÉDUCATION, Service des Petites Annonces, 13, rue du Four, 75270-Paris, Cedex 06.

LOCATIONS

Offres de locations

- 05-Orcière, ski, F2-F3, 4-8 pers., conf., Noël 9j, 1 400, fév. 5j, 700 F. Ecr. Imbert L., 26170 Buis.
- Vac. de neige au soleil des Alpes, Noël, mi-fév., Pâques, appts nfs gd conf., Ecr. Olphand, le Noyer, 05500 St Bonnet.
- 05-Merlette, st., ch., wc, bns, 5 pers., Noël 1 000, 2e sem. Pâques 500 F. Ecr. P.A. n° 107.
- 73-Ski à la Plagne, studio 3 pers., gd conf., vac. Noël, mi-fév. A : 70 F par j, tt comp. Ecr. P.A. n° 108.
- 05-Merlette 1 850 m, ski, F2-F3 tt conf., près pistes, ttes vac., 5-8 pers., 1 300 - 1 500 F Noël. Ecr. P.A. n° 113 ou tél. 46.34.75.87.
- 30 km st. ski, 3 p. meub., e. g. él. gar. Ecr. Mathieu Marius, « La Canebière » 30530 Chamborigaud.

Louez dès maintenant

Votre chalet ou appartement pour les **SPORTS D'HIVER**

Choix de 2 000 logements en France, Suisse, Autriche. Brochure illust. pour Suisse 160 p. c. 3,00 F en timb.-p.; pr France, Autriche c. 1,50 F en timbres-poste.

SWISS CHALETS-INTER HOME

88, bd Latour-Maubourg, 75007 Paris. 555.70.45
Egalement nombreux logements pour groupes.

Demandes de locations

- Quart. bld St Michel, Pte Orléans, enseigne ch. pr fils ch. meub., chauff. cent., poss. cuis. Ecr. P.A. n° 109.

HOTELS - PENSIONS

- 38680 La Balme de Rencurel, 10 km Villard de Lans, prox. téléskis, calme, repos, site pittoresque, HOTEL de la BOURNE, conf., cuis. soignée, intersaisons 26 F, vac. hiv. 28 à 30 F tt comp. sf boisson, arrang. fam., tél. 14.
- Nice h. Azur**, 91 q. Et.-Unis 06300, centre, f. mer, 45 ch. av. bns, wc, cuisinettes, frigo, tél.

VENTES ET ACHATS

- 3 km mer, 10 km Perpignan, villa 2 faces, 5 p., jard., tt conf., px 131 000 F créd. réd. Ecr. Chamayou, Villar-en-Val, 11220 Lagrasse.
- Vds villa provençale réc. ds jard. ombr., vue panoram. sur val. Durance et Lubéron, 5 p., cuis., 2 bns, ch. cl fuel, tél., gar., construct. soignée, calme, ts commerçants, 240 000 F. Ecr. P.A. n° 110.
- Vds Corrèze, mais. camp. ent. rénovée, gd séj., cuis., 4 ch., wc, e., chauff., gar., cour, terr. att. 5 500 m². Ecr. P.A. n° 111.
- Vds près Sàlou (Tarragone), F2 meub. conf., vue mer. Ecr. Dr CIO, 34, bd. St Louis, 43000 Le Puy.
- Coll. ach. à Rennes centre ou ouest, ch. av. sanit., paie. compt. tél. Nantes 76.80.90 ou écr. P.A. n° 112.

(Suite page 32)



L'ÉOLIENNE

"La plus grande cinémathèque au service des enseignants"

70 Bd St-Germain Paris 5^e - tél. 633 83 20

ABSOLUMENT INOFFENSIFS

NOUVEAUX EMAUX

céradel

GARANTIS SANS PLOMB

*très faciles à l'emploi
température de cuisson 920-980°
qualités incomparables et constantes
livrables en poudre ou liquide
en accord parfait avec notre gamme
complète de pâtes céramiques
(blanches, rouges, chamottées)*

LA CERAMIQUE ... un art éducatif

Grâce à nos pâtes à faïences fines et chamottées, nos fours céramiques (du plus petit au plus gros modèle, nouvelle série spéciale « SCOLA » pour écoles), nos tours électriques, nos tournettes, notre matériel de cuisson ; plaques, grilles, supports, etc...

CERADEL BP121.19 rue P Curie 87004 LIMOGES cédex .Téléphone (55) 32.52.56

Notice et documentation
gratuites en nous
renvoyant ce bon



M.....
Adresse



Mots croisés

par Pierre Dewever

Problème n° 132



Horizontalement. 1 - Il gagne sa vie de cercle en cercle. 2 - Remèdes contre les défaillances de l'enceinte — Patrie d'une recette à la mode. 3 - Elle traite des dislocations de l'écorce terrestre. 4 - Qui dissimule la présence d'un loup — Qui a minci à la suite d'exercices répétés. 5 - Saisi — Dépôts de fonds en liquide. 6 - Ce n'est pas le mol os du molosse — Edmond Dantès y fit un séjour ombragé. 7 - Façon agréable de rimer. 8 - Théâtre de la danse du feu — Transpirations de cuisine. 9 - Annonce une future expédition — Spectacle où l'on voit les châtaignes transformer les « feuilles » en choux-fleurs. 10 - Des œufs qui imposent la tondaison — Bon à jeter au feu.

Verticalement. 1 - Produit laitier allant du producteur au consommateur — Le cheminot qui l'installe doit bien boulonner. 2 - Enlever l'objet occupant une situation embarrassante — Au-dessus de l'évêque. 3 - En fait de quoi, la bonne fait la meilleure des perles — Unité d'amaigrissement difficile à gagner. 4 - Sainte, peu catholique. 5 - Sa belle-fille lui fit un nouveau nez — Note — Ici la tête de Berlioz vaut bien celle de Beethoven. 6 - Lotus sacrés du bassin de Bombay. 7 - Indique l'endroit, même à l'envers — Ancien démonstratif. 8 - Prononçait des sentences dans le domaine de Pluton — Parvenues. 9 - Elle se fait cartes sur table. 10 - Sortie en plein air — Compagnon de sortie des dames.

Solution du problème n° 131

Horizontalement. 1 - Avarice — As. 2 - Rire — Ionie. 3 - Berge — Nuer. 4 - Riante. 5 - Elier — Lire. 6 - Irisés. 7 - Goelette. 8 - Annule — Elu. 9 - Ronsard — Li. 10 — Ane — Sachel.

Verticalement. 1 - Arbres — Ara. 2 - Vieil — Gnon. 3 - Arraisonne. 4 - Règne — Eus. 5 - Etrillas. 6 - Ci — Reera. 7 - Eon — Lit — Dc. 8 - Nudiste. 9 - Aie — Réelle. 10 - Sertes — Ulm.

Échecs par Jacques Négro

Concours permanent

Problème n° 3

A. Servais

Ce problème présente treize abandons de garde et ce n'est pas tout car, tout de même, il faut trouver, les treize mats. Le Roi noir subit un véritable bombardement.



Mat en deux coups (10 + 14 pièces)

Envoi des solutions à Jacques Négro
Échecs — Nice-Matin - 06000 Nice
Délai limite des réponses : 1er novembre

Solution du problème n° 1

F. Michel, Brit. chess 1962.

Essais : g6? (hxg6) Tf1? (Df4) f8D-T-C (Txf8).
Clé : Cd6 (menace 2.Dh6 mat).
1...C7xd6 (C5xd6, éxd6, Dxd6) etc. 2. Té5 (d5, Té1, Ff5) mat.

XXIe Jeux olympiques échiquéens Nice - Juin 1974

Qu'est-ce qu'une olympiade d'échecs ? Qu'est-ce que le jeu d'échecs ?
Ce touriste italien qui se trouvait à Skopje, capitale de la Macédoine, en septembre dernier durant le temps de la XXIe Olympiade et déclarait avec effarement : « Ma gli Scacchi, e un giuoco per i bambini ! » (mais les échecs, c'est un jeu pour les enfants) en regardant sans comprendre le restaurant de son hôtel encombré d'une foule de délégués arrivant d'horizons aussi divers que la Mongolie ou les Iles Vierges et portant à la boutonnière le badge du congrès de la FIDE, ne le savait visiblement pas.

Qu'est-ce que le jeu d'échecs ?

Ce jeu passionne actuellement

50 000 000 d'adeptes de par le monde. Des milliers de livres lui ont déjà été consacrés, et il continue d'en paraître tous les mois dans la plupart des langues, sans compter les revues innombrables et les chroniques qui informent régulièrement les amateurs sur les événements échiquéens du monde entier.

La FIDE fut fondée en 1924 à Paris à l'initiative du président de la FFE Pierre Vincent. Sa devise est « Gens una Sumus ». Une centaine de pays sont actuellement membres et font d'elle la deuxième fédération sportive mondiale après le football.

Un classement mondial hiérarchise les meilleurs joueurs. Son caractère de science pour initiés fait que les échecs sortent rarement, du moins en France, du cadre des rubriques spécialisées. Il faut des événements exceptionnels comme le championnat du monde aux multiples péripéties, qui a opposé en juillet-août 1972 à Reykjavik le champion du monde Spassky et son challenger américain Fischer pour que le jeu d'échecs devienne l'objet de communiqués quotidiens dans la presse écrite et parlée.

L'Olympiade en France

C'est cette manifestation d'importance mondiale que la FFE a désiré accueillir en France pour commémorer le cinquantenaire de la création de la FIDE.

Plus de 80 nations attendent beaucoup de cette célébration. Plus d'un million de Français connaissent les règles du jeu, 600 000 d'entre eux l'exercent plus ou moins assidûment, 40 000 fréquentent les cercles.

Le tournoi des nations de Nice en 1974 sera des jeux olympiques dans le plein sens du terme. Ils se disputeront dans le cadre grandiose du palais des Expositions, transformé pour l'occasion en véritable stade échiquéen. Un programme de manifestations culturelles et sportives est prévu pendant la durée des jeux, concerts, ballets, match de football, judo, etc.

Pour suivre les parties nous vous conseillons le petit ouvrage : **Initiation aux échecs**, 70 pages, les règles, la pratique, les ouvertures, les débuts, etc. 6 F à J. Négro. CCP 257.351 Marseille.

Voulez-vous jouer aux échecs par correspondance ?

Vous qui aimez jouer aux échecs mais,

- qui êtes loin d'un cercle, sans partenaires ;
- qui voudriez jouer sans sortir de chez vous ;
- qui faites des gaffes ;
- qui voulez améliorer votre jeu devant l'échiquier ;
- qui ne pouvez pas jouer à heures ou à date fixes.

Savez-vous

- que vous pouvez disputer des tournois à 2, 3 et 5 joueurs ;
- que vous pouvez jouer des matches internationaux ?

Si vous désirez plus de détails sur l'AJEC, écrivez à M. Jaudran, 5, place Gambetta 24700 Montpon-Menesterol.

NOUS EDITONS
VITE ET DIFFUSONS BONS MANUSCRITS
EDITIONS REGAIN - MONTE-CARLO

HOMMES ETUDES ET MIGRATIONS

REVUE TRIMESTRIELLE

Vient de paraître No 119

MOUVEMENTS MIGRATOIRES
INTERNATIONAUX

Déjà parus :

108 : les Turcs ; 109 : les Tunisiens ; 111
Alphabétisation ; 113 : Recensement des
étrangers par l'INSEE. Enquête d'économie
et Humanisme à Lyon-Saint-Etienne, etc. ;
114 : Alphabétisation fonctionnelle des
travailleurs étrangers ; 115 : Texte du
débat des dossiers de l'écran - Deux tables
rondes : migrations en Europe, migrants en
France ; 116 : migration algérienne ; 117 :
Les mal-logés ; 118 : Le VI^e Plan et les
travailleurs étrangers.

Chaque numéro : 10 F franco

No 116 : 20 F ; No 118 : 15 F franco

HOMMES DOCUMENTS ET MIGRATIONS

BULLETIN BIMENSUEL

Revue de presse, informations, etc.
35 F par an. Abonnement jumelé
aux deux revues : 60 F par an.

6, rue Barye - PARIS (17^e)

Tél. : 924-71-94

C.C.P. : ESNA PARIS 55-65-40

CHOLLETON S.A.

7, RUE CARVÉS - 92-MONTROUGE

TÉL. : 735-10-21

Spécialiste du rideau pare-soleil et
d'opacité prêts à poser pour
établissements scolaires
laboratoires, salles de projections

Tissus **NON INFLAMMABLES** - M1 conformes
à l'arrêté du 4 juin 1973.

Tissus bénéficiant du label **NON FEU**.



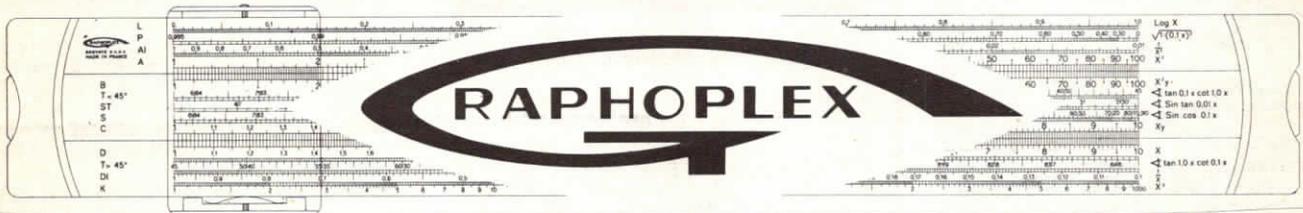
DEVIS GRATUITS d'après dimensions des fenêtres, portes, etc.
Demandez nos feuilles de mesures avec schémas.

LE COMPTOIR NATIONAL DES MINERAUX

42000 SAINT-ETIENNE, 36, rue des Frères-Chappe

GEOLOGIE-MINERALOGIE - Une connaissance agréable **INDISPENSABLE**

- Collection de minéraux par abonnements (fiches techniques et sachets d'essais gratuits)
Demandez la documentation gratuite. Réf. : E. 6.
- Si vous le désirez, nous joindrons à la documentation une AIGUE-MARINE brute du Brésil
(joindre 5 timbres à 0,50 F).



Pour tous renseignements : GRAPHOPLEX, 21, rue Paul-Fort, 75014 PARIS. Tél. : 707-38-10

RÈGLES A CALCUL

RIETZ - S 621

NOUVEAUTES

LOG - LOG S 641

- Présentation sur une face de toutes les échelles.
- Chiffrage supplémentaire en bleu sur A.B.C.D. facilitant l'initiation à la lecture.

Enseignement technique

1^{re}-2^e et Terminale

Des modèles pour toutes les études et la vie professionnelle

QUALITÉ - PRÉCISION

O. C. P. F.

POMPES FUNÈBRES

FONDÉ EN 1932

Agréé par de nombreuses Sociétés mutualistes ou autres, des Services sociaux, de grandes Administrations, etc., l'O.C.P.F.

PREND pour les familles de Paris et de la région parisienne TOUTES DISPOSITIONS UTILES EN CAS DE DÉCÈS.

CONVOIS - TRANSPORTS EXHUMATIONS

Avance de frais funéraire aux Assurés sociaux - ASSURANCE DÉCÈS ÉCONOMIE jusqu'à 25%

Téléphoner avant toute démarche
033-43-51 et 77-19 - 633-58-90

66, boulevard Saint-Germain, Paris-5^e

Métro Maubert-Mutualité (sortie rue Lagrange)

OUVERT TOUTE LA SEMAINE de 8 h 15 à 12 h 15 et de 14 h à 18 h

COMPACT

la table escamotable la plus vendue
20 000 en service
5 modèles à choisir - Garantie NF



COMPACT

56 Rue de Montreuil - 75011 PARIS
tél. 307.40.91

Catalogue gratuit N° 65
Exposition-vente de 9 h à 18 h
Expéditions dans toute la France



Toutes les grandes marques
Toutes les nouveautés
MAXI CHOIX, MINI PRIX

Prix de Gros
aux membres du corps enseignant

LOTZ

spécialiste
12, rue Richer - Paris-9^e
Service Province - Reprises

Livres pour la paix, la nature, la citoyenneté mondiale, les problèmes de notre temps... LE LIVRE HUMANISTE, 59, avenue des Gobelins, 75013 Paris. Catalogue gratuit sur demande.

ÉCHANGES ET RECHERCHES * ÉCH

14,50 F la ligne (TVA comprise) (45 caractères, signes ou espaces). Première insertion gratuite de 3 lignes maximum pour les abonnés. Ne pas omettre de joindre une bande d'abonnement. Frais de domiciliation au journal : 4 timbres à 0,50 F à joindre à la demande d'insertion.

REPONSE AUX PETITES ANNONCES DOMICILIEES AU JOURNAL sous un numéro : Mettre chaque réponse dans une première enveloppe timbrée portant uniquement le numéro de l'annonce. Placer cette enveloppe dans une seconde enveloppe affranchie envoyée à L'ÉDUCATION, Service des Petites Annonces, 13, rue du Four, 75270-Paris, Cedex 06.

(Suite de la page 29)

40-LABENNE-OCEAN

Entre HOSSEGOR et BIARRITZ
4 km PORT DE PLAISANCE CAPBRETON

TERRAINS à BATIR

à partir de 30 F le m²
1 000 m². Plage. Forêt. Calme.
Crédit 100 %
COLLEE Agence Bois-Fleuri
LABENNE-OCEAN

AUTOMOBILES-CARAVANING

- Vds 4 L exp. blanc., mod. 73, 8 000 km. Ecr. Steinbach, 15, r. G. Courbet, 25400 Audincourt.
- Vds cse dép. étrang., GS Club 1971, exc. ét., px à déb. Tél. soir après 20 h 878.61.30.
- Vds 204 GL 72 blanche, ex. ét., intér. drap rouge, 27 000 km. Ecr. Talou, 12, r. des Gilbardes, 94500 Champigny, tél. 706.12.02.
- Vds 304 blanche 73, t.o., lun. arr. chauff., 3 000 km. Ecr. Genet M., 76, r. de la Libération, 90700 Chatenois.
- Vds Renault 4 L mod. 73, 29 000 km, pneus nfs. Ecr. Nolhier, éc. Ht Mesnil, 24, r. Arthur Auger, 92100 Montrouge.
- Vds Estafette 1 000 kg surél. aménag. camping car mod. 71, 30 000 km, Ecr. Chambard, éc. de Messimy, 01480 Jassans Riottier.
- Vds 304 S, bleu métal., 9 ms., 10 000 km. Ecr. Steinbach, 16, r. du Château, 25400 Exincourt.

CORRESPONDANCE SCOLAIRE

- Ec. rur. 2 cl., 22 SE, CP, CE, et 14 CE2, CM1, CM2, ch. corresp. midi France. Ecr. éc. Herpelmont, 88600 Bruyères.
- CM2 mixte, CE2 mixte ch. corresp. Ecr. éc. Henry Menut, 50470 La Glacière.
- 55-Ec. Loisey ch. corresp. éc. Alsace 2 cl. mixtes CP à CM2, 32 él. env.
- 8 CM1, 8 CM2 ds éc. rur. ch. corresp. mer, mont. ou camp. diff. Ecr. Ec. de Marchainville, 61290 Longny-au-Perche.
- Ec. rur. mixte 2 SE, 3 CP, 2 CE, 2 CM ch. corresp. Ecr. Ec., Calmont d'Olt, 12500 Espalion.
- CM2, 12 g., 11 F., ch. corresp. Ecr. Ec. du Vignerons, 42240 Unieux.
- Cl. rur. 16 SE, 10 CP ch. corresp. Ecr. Prévost, éc. Talmas, 80260 Villers-Bocage.
- Cl. rur., 1 SE, 3 CE1, 1 CM1, ch. corresp. Ecr. Ec. Clauhnac, 12260 Villeneuve.
- CM1 mixte 26 él., mer Méditer., ch. corresp. CM1, préf. Alpes ou Massif cent. Ecr. Rouland, Dr éc. Paul Long, 83400 Hyères.
- 5 CE1, 14 CP ch. corresp. rég. indif. Ecr. Ec. Salins-les-Thermes, 73600 Moutiers.

DIRECTEURS
NOEL — PAQUES — ETE
pour séjours de vacances
enfants et adolescents
Ecr. P.A. n° 115

RELATIONS AMICALES

corresp., renc., sorties, ttes régions ts âges,
milieux div. c/3 timbres. PENCLUB-éduc.,
4, pl. B.-Carnot, 13-Marseille-2^e.

l'éducation

Rédaction, publicité, annonces : 13, rue du Four, 75270 Paris Cedex 06/326.36.92

Abonnements : INRDP, B.P. 365 11, 75526 Paris Cedex 11/345.37.21

L'éducation est publiée par une association sans but lucratif qui réunit les fondateurs : l'Association d'étude pour l'expansion de la recherche scientifique, Education et échanges, le Comité de liaison des écoles et mouvements d'éducation nouvelle et les auteurs et lecteurs adhérant à titre individuel, avec le concours technique de l'Institut national de recherche et de documentation pédagogiques

Les informations du ministère de l'Éducation nationale incorporées à l'éducation (pages roses) sont communiquées par le service de presse du ministère.

Tarifs d'abonnement : l'éducation et Les informations du ministère de l'Éducation nationale : 40 F France, 55 F étranger — l'éducation jumelée au Bulletin officiel et Textes et Documents pour la classe : renseignements sur demande à INRDP, B.P. 365 11, 75526 Paris Cedex 11 (CCP Paris 9062-93).

Créations



inguidard



Le N°1 des Producteurs de Meubles de Style...
...Louis XIII... et Rustique.

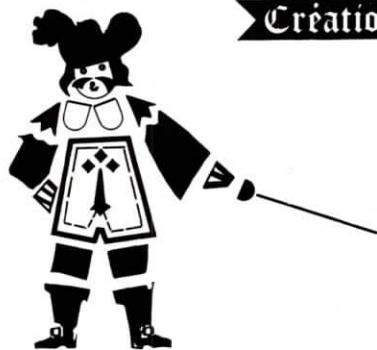
100

Points de vente en France

Créations



inguidard



BON

à
Retourner
à

MEUBLES
DINGUIDARD
32230
MARCIAC

Je désire recevoir gratuitement et sans engagement la liste des points de vente de ma région.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Ville :

Code Postal :

Tél :

Profession :



Si vous n'êtes pas encore abonné remplissez vite le bon ci-dessous...



Je vous prie de m'abonner pendant un an à **l'éducation**

France 40 F Étranger 55 FF

Chèque ou mandat ci-joint à facturer Date _____ Signature _____

N'envoyez pas votre chèque postal à votre C.C.P. joignez-le à ce bulletin. Merci

Adresse du destinataire

Envoi de la facture à

Nom M. Mme Mlle _____
(en majuscule d'imprimerie)

Case réservée
au service

Nom M. Mme Mlle _____
(en majuscule d'imprimerie)

Profession _____

Profession _____

N° _____ Rue _____

Date inst.
Payé - A facturer
1 2 3

N° _____ Rue _____

à _____

Numéros servis

à _____

Adresse postale _____

Adresse postale _____

Ce bon - à envoyer 29 rue d'Ulm 75230 PARIS CEDEX 05 - ne doit pas être utilisé pour un réabonnement

PLANNING

JIPÉVÉ



CHEFS D'ETABLISSEMENTS, CENSEURS, SURVEILLANTS GENERAUX

Ce Planning étudié et conçu d'après les conseils de plusieurs membres de l'Education nationale apporte une méthode nouvelle pour la mise en place de l'emploi du temps.

IL VOUS PERMET :

- Une lecture aisée par l'utilisation des couleurs
- Une mise à jour rapide ;

et résout d'une façon logique le problème du dédoublement des Classes du Tableau des Professeurs ainsi que celui des Locaux.

Tous renseignements sur demande à :

JIPÉVÉ sarl

Résidence Paradis - Impasse des Capucines
34-MONTPELLIER Tél. 92-08-83

J. Gasc-Toulouse